



UNIVERSITÉ DE NANTES

**DÉLIBÉRATION N°2018-10-05-1  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 5 octobre 2018**

**POINT 1 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DES 19 JUIN 2018 ET 29 JUIN 2018**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université de Nantes ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 33 voix pour le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 2018, tel qu'annexé.

**APPROUVE** avec 32 voix pour et 1 abstention le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juin 2018, tel qu'annexé.

À Nantes, le 5 octobre 2018  
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : **17 OCT. 2018**  
Affiché le : **17 OCT. 2018**



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2018**

**PV N°403**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN  
ASSEMBLEE PLENIERE DU 19 JUIN 2018**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1<sup>er</sup> Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier GRASSET, Vice-président Recherche et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 27 MEMBRES**

ADOU Caroline	Etu. T	UFR Sciences et Techniques
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BEDOUT Nolwenn	Etu. T	UFR STAPS
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle Etrangères	B	Faculté de Langues et Cultures
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CHENE Emmanuel B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management	
CHOQUET Carl biologiques	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et
COLOMBY Hugo	Etu. S	UFR Psychologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
KERBART Julie	Etu. T	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

**AVAIENT DONNE PROCURATION : 6 MEMBRES**

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
CARBONI Pierre Etrangères	A	Faculté des Langues et Cultures
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique

**ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 2 MEMBRES**

LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire

ARRIVES EN COUR DE SEANCE : 2 MEMBRES

LE LIDEC Annabel  
 HOUEL Stéphanie

Pers. Ext.  
 Pers. Ext.

INSERM  
 Région des Pays de Loire

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	27	6	0	2

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

ANTHEAUME Nicolas	Directeur IAE Nantes – Institut d'Economie et de Management
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires institutionnelles
BONNET GIBET Valentin	Conseiller Vie Etudiante
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
EUDELIN Vincent	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires institutionnelles
FRITSCH Bernard	Directeur de l'IGARUN
GUILLEN Ronald	Directeur de l'IUT de Saint Nazaire
KEROUANTON J. Louis	Vice-président Patrimoine immobilier
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social
LORET Delphine	Directrice des Ressources humaines et du Dialogue social
PENISSON Stéphanie	Conseillère Qualité de Vie au Travail
PERON Marc	Directeur de la Communication
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice Générale adjointe des Services / Plan – Investissement – Ressources matérielles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale adjointe des Services / Affaires institutionnelles - Ressources humaines – Environnement au travail

## ORDRE DU JOUR

1. Projet Nouvelle Université à Nantes – Approbation de la trajectoire vers l'Université cible et du schéma d'organisation
2. Approbation de la convention d'association avec l'Ecole Centrale de Nantes

**LE PRESIDENT** ouvre la séance à 8h00. Il indique que ce Conseil d'Administration est exceptionnel car les administrateurs vont devoir décider de l'avenir de l'Université pour plusieurs décennies, de la trajectoire vers l'Université cible. Il s'agit d'un nouveau modèle d'université qui va permettre de décloisonner les pratiques, les modes de pensée, les cultures. Cette Université sera globale, excellente, inclusive.

Elle sera globale parce qu'avec le décloisonnement, il sera possible de s'emparer de grands sujets de société. Cela concerne notamment les enjeux du développement durable.

Elle sera également excellente même s'il s'agit d'un terme souvent galvaudé. Il sera possible de partager avec les partenaires une stratégie commune, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui sur le site nantais. Il sera possible, avec une grande école, avec un CHU, avec un organisme qui est organisé au plan national, plus largement avec les partenaires du site, d'être en phase avec la stratégie de développement du site nantais.

Enfin, **LE PRESIDENT** voudrait que la marque de cette Université soit l'inclusion. Il s'agit d'un Etablissement où l'on peut en même temps avoir une très forte exigence et avoir la main tendue, ce qui est rare. C'est le service public.

**LE PRESIDENT** voudrait que la marque de cette Université ce soit ces trois choses et que celle-ci s'empare de sujets pour lesquels la société et la nation attendent des réponses. Il s'agit d'une Université qui est au meilleur. Le meilleur, c'est que chacun donne son meilleur, ce n'est pas attirer forcément les meilleurs. C'est une Université inclusive.

Les enjeux sont importants. Il ne s'agit pas de voter des statuts. Ils seront présentés aux instances dans un an. Il s'agit de se positionner sur la trajectoire de cette Université cible. Il s'agit aussi de se positionner sur l'association d'une grande école à l'Université. Les administrateurs ont ces deux choix à faire.

Les enjeux sont des enjeux de décloisonnement mais également de responsabilité. **LE PRESIDENT** présente aux administrateurs la carte de France des labels IDEX et I-SITE. Il rappelle le choix des gouvernements successifs depuis 2009 de focaliser certains moyens de l'Etat vers des sites universitaires, des universités au sens international du terme, qui ont vocation à rayonner. Il y a soit les IDEX qui sont des puissances scientifiques sur beaucoup de domaines, soit les I-SITE qui sont des puissances scientifiques actuelles ou en devenir, avec un potentiel très fort sur moins de thématiques et plus en lien avec le territoire et l'économie.

A l'ouest, il y a Nantes. L'Université a la responsabilité d'animer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation à l'ouest. C'est pour cette raison que ce Conseil d'Administration est tout à fait exceptionnel. Il s'agit d'avancer pour pouvoir assumer cette responsabilité et s'engager dans ce rayonnement. Le jury international a souligné le potentiel avec les moyens publics confiés pour, d'ici 10 ans, rayonner à l'international.

Inévitablement, ce projet, c'est pour rayonner à l'international et pour exister aussi dans des classements. L'existence dans les classements est un élément de visibilité et d'attractivité, mais cela permet aussi à la parole de l'Université d'être entendue. L'enseignement supérieur et la recherche dans le monde aujourd'hui, c'est un marché avec comme objet notamment d'attirer les meilleurs étudiants, ceux qui vont payer. Or, il s'agit ici de porter à la fois les valeurs d'inclusion et d'excellence. L'Etablissement a intérêt à ce que les étudiants et les personnels donnent le meilleur d'eux-mêmes. C'est pour cette raison aussi qu'il faut s'intéresser à ce rayonnement.

**Mme BERNAULT** présente le schéma qui illustre la trajectoire vers l'Université cible. La proposition est de passer par une phase de transition qui commencerait dès l'année 2018 et se poursuivrait jusqu'au début de l'année 2020. Ce qui caractérise cette phase de transition, c'est la conclusion d'une convention d'association entre l'Université de Nantes et l'Ecole Centrale de Nantes. L'objectif est de préparer via cette association la création de l'Université cible. Ensuite, cette Université cible sera créée au début de l'année 2020. Il y aura d'autres étapes d'ici là, notamment le vote des statuts. Cette Université cible est constituée de quatre pôles avec une particularité pour l'un des pôles. Le pôle Sciences et Technologie intégrerait l'Ecole Centrale de Nantes qui conserverait sa qualité d'établissement publique à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Il s'agit de créer un établissement dans le cadre de l'expérimentation qui va être rendue possible par la loi pour un Etat au service d'une société de confiance. Cette loi va permettre par voie d'ordonnance un emboîtement d'EPSCP. Autrement dit, l'Université cible, que l'on appelle pour l'instant Nouvelle Université à Nantes, sera un EPSCP avec une personnalité morale, un budget, des salariés. L'Ecole Centrale de Nantes sera aussi EPSCP et conservera son budget, ses personnels, mais intégrera néanmoins la Nouvelle Université de Nantes. C'est cette logique d'emboîtement d'établissements publics qui est originale. Elle n'est aujourd'hui pas possible mais elle

sera rendue possible par cette loi qui doit être adoptée courant de l'été et par l'ordonnance qui doit intervenir d'ici à la fin de l'année civile.

Cette Université sera associée au CHU, ce qui va permettre de renforcer les liens qui existent déjà. Il y aura aussi des liens très forts avec l'INSERM, établissement de recherche national mais qui sera intégré et impliqué dans la gouvernance de l'Etablissement et dans les instances de direction de ce nouvel Etablissement. C'est une nouvelle université avec quatre fondateurs qu'il s'agit ainsi de créer.

**Mme BERNAULT** souhaite insister sur quelques points, au regard notamment des évolutions par rapport au projet qui avait été présenté l'année dernière et qui avait été retenu par le jury.

Aucun pôle n'aura le statut d'établissement public. L'hypothèse avait été envisagée, avec la possibilité notamment que le pôle Sciences et Technologie ait la qualité d'EPSCP. Aujourd'hui, ce n'est plus d'actualité. L'Ecole Centrale de Nantes conserve sa qualité d'EPSCP mais aucun des pôles n'a cette qualité. Cela est de nature à sécuriser l'intégrité de l'Etablissement puisqu'il n'y a pas de risque qu'un des pôles quitte le nouvel Etablissement. L'Ecole Centrale de Nantes sera l'employeur de ses personnels et l'Université cible sera l'employeur des actuels personnels de l'Université.

La phase d'expérimentation, telle qu'elle est prévue par le projet de loi, serait de dix ans au maximum. On se situe déjà en deçà puisqu'il est prévu une création en 2020 et une fin d'expérimentation au plus tard en 2027. La période d'expérimentation pourra être plus courte si les conditions sont réunies pour passer à la création d'un Etablissement de plein exercice qui ne serait plus expérimental.

En termes de calendrier, l'objectif est de contractualiser l'I-SITE Next avant la fin du mois, puisque c'est l'échéance qui a été donnée par l'Etat. Au-delà de cette date, l'Etablissement perdra l'I-SITE Next. L'association avec l'Ecole Centrale a vocation à entrer en vigueur dès l'année 2018. L'année 2019 permettra d'élaborer l'accord de consortium qui est la suite de la procédure pour les I-SITE, qui impliquera tous les fondateurs et les partenaires du projet et permettra également de travailler les statuts sur lesquels les conseils des différents établissements auront à se prononcer dans le courant de l'année 2019. L'objectif est de créer l'Université cible en début d'année 2020. Elle intégrera l'Ecole Centrale a priori en septembre 2020 et sera associée au CHU. Une autre étape importante en 2021 sera l'évaluation par le jury de l'I-SITE qui pourra alors décider soit d'une phase transitoire, soit d'une labellisation définitive de l'Université cible.

**M. GUEVEL** souligne qu'ils s'inscrivent face à une question déterminante : le modèle de l'Université de Nantes actuel est-il un modèle tenable, adapté pour relever les défis à venir? Qu'on le veuille ou non, l'Etablissement est en concurrence sur le territoire national et avec des universités étrangères. La décision à prendre est importante parce qu'elle perturbe, elle inquiète. Il s'agit d'envisager un modèle adapté à l'université telle qu'elle doit être dans un territoire extrêmement dynamique sur le plan économique, sur le plan universitaire et sur le plan de l'enseignement supérieur pour 10, 20, 30 ans et ne plus en changer ensuite de façon à rentrer dans une période plus stable. Il sera en effet dans l'avenir important de traverser une période de stabilité.

**LE PRESIDENT** souligne que dans le projet, il y a aussi une valeur extrêmement importante rappelée sans cesse, c'est la solidarité. En effet, pour que cette Université vive avec tous ces acteurs réunis, il faudra que ce principe soit systématiquement rappelé et prioritaire lorsqu'il s'agira d'arbitrer mais aussi d'élaborer des statuts qui permettront de faire vivre cet ensemble.

Ensuite, l'enjeu est la signature de ce contrat avec l'Etat pour obtenir un statut d'I-SITE dans le cadre de cette politique qui devient ancienne des PIA. Là aussi, cela peut être à débattre mais on s'aperçoit qu'à travers les gouvernements de droite ou de gauche, cette politique a été affirmée puis réaffirmée. On n'en sortira pas. Il est important d'appartenir à ce groupe des universités labellisées. L'enjeu est extrêmement fort. Ce positionnement sera valorisant et sera un marchepied pour capter des financements, au-delà des quelques millions d'euros qui sont le bénéfice direct. Le Directeur Général des Services a évoqué un bénéfice lié à l'obtention de ce statut d'environ 40 millions d'euros par an, évaluation qui certainement mérite d'être affinée.

**M. GUEVEL** pense que l'histoire, quand elle est un peu mouvementée, permet de sortir vers le haut. Le modèle est plus satisfaisant que le modèle qui a été présenté il y a quelques mois. Il est plus rassurant puisque le pôle Sciences et Technologie intègre l'Ecole Centrale en qualité d'EPSCP et il n'y a plus ce débat autour du statut particulier de ce pôle qui inquiétait, y compris au sein de la majorité.

L'association avec le CHU et l'IRT Jules Verne positionne l'Université cible sur ses deux jambes. Elle est déterminante puisque le projet Next porte sur santé du futur et industrie du futur. Cette association avec l'IRT est vraiment une évolution pertinente et assez visionnaire, et devrait avoir un intérêt majeur pour le pôle Sciences

et Technologie. Il y a également les deux organismes de recherche, l'INSERM, fondateur, mais aussi le repositionnement du CNRS qui est extrêmement favorable puisque les unités mixtes adossées au CNRS sont nombreuses dans l'Université. Tout ceci est particulièrement encourageant.

**Mme MORERE** souligne qu'en effet l'enjeu est de taille. Le calendrier est certes contraint mais il faut quand même noter que les deux groupes de travail qui étaient prévus initialement avant ce Conseil d'Administration exceptionnel ont été annulés pour que puissent être réaffirmés les grands principes de construction de l'Université cible et avoir le temps ensuite de stabiliser les instances, leur composition et la répartition des compétences. Il y a vraiment ce temps-là qui est pris par la Vice-Présidente à la réforme qui pilote ce projet.

Il est important de souligner que selon la décision qui sera prise, on rentre il leur semble au sein de la majorité dans une dynamique vertueuse. Les IDEX et les I-SITE permettent de susciter l'intérêt des collectivités, des entreprises du territoire et de générer aussi d'autres financements et d'autres soutiens possibles.

**LE PRESIDENT** indique qu'effectivement il y a un soutien fort des collectivités, la Région, la Métropole. Il rappelle qu'il y a 206 entreprises qui soutiennent le projet. Il y a eu un soutien très fort du tissu socio-économique, c'est la caractéristique de l'I-SITE.

**M. JAOUEN** précise, pour la partie sciences et techniques qu'il connaît un peu mieux, qu'ils apportent une adhésion claire à ce projet, notamment sur le rapprochement avec l'Ecole Centrale de Nantes, ce qui ne les empêche pas d'être vigilants. Il rappelle que cette Nouvelle Université ne doit pas être un millefeuille. Elle doit créer une réelle valeur ajoutée et apporter une simplification au quotidien. C'est très attendu par l'ensemble des personnels. Il reste du travail, tout n'est pas écrit, c'est plutôt rassurant. Le tempo n'est pas toujours optimal mais malgré tout il n'est pas possible de tout sécuriser. Cette séance du Conseil d'Administration est un rendez-vous extrêmement important pour l'Etablissement.

Force est de constater que depuis 8 ans, les investissements d'avenir ont globalement conduit à des concurrences extrêmement rudes entre les territoires et donc à un certain repli. On peut le regretter mais c'est ainsi. Pour ceux qui ont participé à des nombreux montages I-DEX, démonstrateurs, labex sur différents périmètres géographiques, il y a eu beaucoup de frustration. Certains collègues se sont un peu détachés de toute cette dynamique autour des investissements d'avenir. Il comprend pour certains le détachement, le découragement mais aujourd'hui **M. JAOUEN** pense qu'il y a vraiment une véritable éclaircie sur le territoire et l'Etablissement et qu'il faut vraiment y aller. Le projet est cohérent et ambitieux. Le chemin que l'Etablissement fait avec l'Ecole Centrale de Nantes, c'est aussi une longue histoire. Ce n'est pas simplement une question d'opportunité liée aux investissements d'avenir. Sur le plan de la recherche et de l'encadrement doctoral, en ce qui les concerne, cela fait environ 32 ans qu'ils travaillent avec l'Ecole Centrale. Il y a donc une logique sur le temps long. C'est le même Ministère de tutelle. Ils siègent dans les mêmes instances, les mêmes pôles de compétitivité. Aujourd'hui, il s'agit d'un vrai projet commun. Il y a un an et demi de cela, en décembre 2016, la majorité soutenait une feuille de route qui était imparfaite. Elle s'était exprimée sur un certain nombre de choses pour dire qu'il y avait beaucoup de sens à construire une nouvelle Université, une grande Université facteur d'ascension sociale, d'interdisciplinarité, favorisant les passerelles entre l'IUT, Polytech, la Faculté des sciences, l'Ecole Centrale.

La question de la solidarité entre les pôles est extrêmement importante. Il est important d'avoir des filières qui soient cohérentes à la fois sur Nantes et surtout sur les sites comme Saint Nazaire et la Roche-sur-Yon. Il est nécessaire d'avoir de la formation qui soit en adéquation avec la recherche qui est présente sur place. L'excellence, ça n'est pas uniquement les ingénieurs managers généralistes, c'est aussi les ingénieurs de spécialité, les technologues. Ce sont aussi les techniciens, les licences professionnelles, les jeunes qui sortent de Master, certains à un niveau très relevé. L'excellence est également là, il faut le rappeler. Il y a un an et demi, on parlait de reconfiguration du paysage universitaire. Nous y sommes. C'est donc un rendez-vous majeur pour l'Université.

Concernant la recherche, il voudrait se réjouir que cette nouvelle Université fasse partie à l'avenir des grandes universités de recherche, avec des appels à projets du PIA qui seront focalisés, beaucoup mieux financés. C'est un point extrêmement important pour le rayonnement international, pour l'attractivité.

**M. JAOUEN** recommande d'avoir un point de vigilance concernant un Etablissement important, l'Institut Mines Telecom Atlantique. Il a été évoqué à un moment donné l'idée d'un partenariat renforcé. Il rappelle que l'Institut Mines Telecom, c'est un partenaire historique. C'est une école prestigieuse. C'est un solide partenaire qui a toujours été loyal, qui a contribué à rendre le territoire attractif, à en faire une terre d'ingénierie où Université, écoles, IUT fonctionnent très bien ensemble. L'Université a monté un Master international avec cet Institut et ONIRIS. Il y a une dynamique. C'est donc un partenariat à considérer avec beaucoup d'attention et beaucoup d'égard.



Quant à ONIRIS, qui émerge également sur les volets santé et ingénierie, c'est également un bon partenaire, même s'ils sont dans une situation qui est sans doute moins simple.

**M. JAOUEN** a une recommandation sur la recherche collaborative et interdisciplinaire. La concurrence est assez rude, parfois féroce entre les territoires, avec les voisins, Brest, Rennes, Roscoff et Lorient. Pour affirmer mieux la position de l'Etablissement, il pense qu'il faut absolument mieux déployer les structures et les outils qui sont déjà en place sur le territoire, les grandes fédérations de recherche, l'Institut Mer et Littoral qu'il connaît le mieux, l'OSUNA qui a également une très belle place à se faire, notamment sur certaines des thématiques permettant de muscler l'ingénierie liée à l'océan, au littoral, en lien avec les thématiques de Next.

En conclusion, la trajectoire de ce projet est remarquable. Il salue la constance, l'engagement de l'équipe qui la porte. On peut saluer cette dynamique et l'implication de tous les collègues sur le terrain. Il voit un verre plutôt à moitié plein qu'ils vont continuer à alimenter. Cette structuration a écarté des risques qui ont été pointés il y a un an : éclatement de la NUN, absorption des Composantes, perte d'identité, intitulés peu adaptés. **M. JAOUEN** est donc rassuré. Des protections ont été mises en place avec notamment la procédure de nomination des directeurs de pôle et des directeurs adjoints de pôle. In fine, les directeurs de pôle ne pourront pas décider seuls, c'est important. Tout ceci sécurise en grande partie le projet et sa mécanique. Au global, il y aura plus de lisibilité à la fois en santé, en ingénierie, avec la possibilité de garder une dotation importante, peut-être à vie, et des effets induits pour l'ensemble de l'Etablissement. C'est un tournant. Il reste du travail. C'est un soutien très net que la majorité apporte aujourd'hui au Président et à son équipe.

**LE PRESIDENT** précise que la simplification est l'objectif. S'ils n'arrivent pas à simplifier, ils auront échoué. Les personnels administratifs, techniques, de bibliothèque ont un rôle majeur à jouer. Dans la délégation de compétences, le focus sera très fort sur ce sujet. La concurrence, elle est vécue sur le territoire lui-même sur des appels à projets nationaux ou européens. Il faut dans ce projet faire en sorte qu'il n'y ait plus de concurrence de territoire et que sur le site nantais tout le monde soit avec une stratégie complice. Là où c'est difficile, ce n'est pas lié aux établissements, ce n'est pas lié aux personnes, c'est lié aux tutelles. L'Ecole Centrale a la même tutelle que l'Université, le MESRI. C'est un élément facilitateur. Cependant, en France, il y a 7 ministères qui gèrent l'enseignement supérieur et la recherche. Si l'on prend l'IMTA, partenaire fidèle, loyal qui est un élément d'attractivité indéniable pour le territoire, la stratégie du Ministère de tutelle est de développer des constructions territoriales. L'IMT Atlantique a été créé et regroupe Brest, Nantes et Rennes. C'est la priorité de l'IMTA. Ce n'est pas Nantes la priorité. C'est la construction du nouvel Etablissement et c'est normal. Concernant l'ONIRIS, le Ministère de l'agriculture veut rapprocher très fortement les écoles vétérinaires et les écoles d'ingénierie dans le domaine. C'est une stratégie nationale qui va à l'encontre du développement de chaque site. C'est cette construction avec sept ministères qui ne s'entendent pas naturellement qui est difficile au plan local. C'est le problème des 7 tutelles. C'est un vrai problème franco-français qui ne pourra pas être gommé d'un revers de la main. Cette concurrence est importante.

L'effet de sillage se fait avec les fondateurs. Il se fait aussi avec les partenaires qui ont été cités, mais également avec les autres disciplines. Toutes les disciplines de l'Etablissement sont concernées. Lors des rencontres politiques à l'échelle des pôles, ce sujet a pu être abordé. Naturellement, ces sujets intéressent tout le monde. On n'imagine pas l'industrie du futur uniquement sur l'innovation technologique. Elle est également sociale, managériale, éthologique, numérique. C'est la même chose pour la santé. Tout le monde est concerné par ces sujets. L'effet de sillage est très important.

**M. TOSTIVINT** souhaite réaffirmer quelques points essentiels au nom des entreprises du territoire. Ils adhèrent totalement à ce projet. Il est pour eux extrêmement important parce que l'environnement de ces derniers mois a été compliqué pour les entreprises. Le projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes a été abandonné et ils sont dubitatifs sur la liaison TGV. Ils se posent des questions concernant le port. Selon eux, ce rendez-vous avec ce projet structurant et d'avenir, il ne faut pas le rater. Il est déterminant. Ils apportent donc tout leur soutien. 206 entreprises ont en effet signé un document important et engageant. Ils soutiennent ce projet parce que c'est un projet équilibré. C'est pour eux essentiel que Nantes prenne le lead sur ce projet I-SITE dans l'Ouest. Il est essentiel pour le territoire. Il est essentiel pour le grand ouest. C'est autour de cette dimension là qu'ils souhaitent apporter leur soutien. C'est un projet d'avenir. Il est rassurant pour les investisseurs et pour les entrepreneurs. Il est nécessaire aujourd'hui d'avoir des signaux rassurants. C'est important de savoir à 5, 10, 15, 20 ans où nous allons et dans quel territoire s'inscrivent les entreprises. Il est aussi fondamental pour eux, dans un environnement où il devient de plus en plus dur d'attirer les talents, d'attirer les compétences, d'attirer des futurs collaborateurs ou des futurs entrepreneurs, de leur proposer un environnement de recherche, un environnement où il y a déjà des synergies qui vont encore être renforcées. Ils sont particulièrement attachés à l'IRT Jules Verne. Les acteurs ont su inventer dans le territoire des modèles originaux. Il est proposé un nouveau modèle

qui va être vraiment en pointe et qui fera des jaloux sur l'ensemble du territoire. Pour conclure, ils soutiennent très fortement ce projet.

**LE PRESIDENT** remercie **M. TOSTIVINT**. C'est la caractéristique de l'I-SITE de sortir d'un prisme uniquement académique. C'est une Université ouverte par nature.

**Mme TONNERRE** souhaite dire un mot de la part des élus BIATSS sur ce projet. Effectivement, côté personnels administratifs et techniques, il y a beaucoup d'attente liée à ce projet de Nouvelle Université à Nantes et liée à l'I-site. Les collègues ont bien compris qu'il était important que l'Université se réforme. Au niveau de l'administration, on est plutôt dans la continuité parce que c'est déjà ce qui se passe depuis un certain nombre d'années. Les services se professionnalisent, travaillent de manière transverse, déjà un peu au niveau des pôles. On le voit avec les services financiers de proximité par exemple. Un grand nombre de collègues ne comprendrait que l'on n'aille pas de l'avant alors que le contexte universitaire évolue lui aussi. Il y a beaucoup d'interrogations sur l'organisation concrète, qui va faire quoi et à quel niveau. Les collègues sont très impatients de pouvoir commencer à mener ces chantiers opérationnels parce qu'ils vont enfin toucher du doigt ce qu'ils vont réellement construire ensemble. Il sera nécessaire de faire preuve de beaucoup de pédagogie pour que chacun trouve sa place et d'expliquer, réaffirmer que rien n'est bouclé. C'est presque un peu inconfortable de se dire que tout est à faire et que rien n'est acté. Ils n'ont pas trop l'habitude de travailler comme ça. **Mme TONNERRE** recommande de faire preuve de pédagogie et de bien exprimer la plus-value que peu avoir ce projet pour l'ensemble du personnel.

**LE PRESIDENT** remercie **Mme TONNERRE** et considère que c'est important de le souligner. Il a choisi la co-construction. Certains peuvent se dire que tout est décidé d'avance. C'est classique. La co-construction a un prix. C'est l'inquiétude parce qu'il n'y a pas de réponse aujourd'hui à un bon nombre de questions : qui va faire quoi ? Quel va être le N+1 ? Quel est la légitimité des instances ?

Il y a la constitution de cette Université à travailler, notamment la constitution des pôles, et puis il y a la manière dont elle va fonctionner, la physiologie de cette Université. Ces deux choses sont à travailler. Ce qui est présenté au cours de cette séance du Conseil d'Administration n'est pas une préemption de ce travail. Ces inquiétudes, ces intérêts, ces manifestations relatives au fait de vouloir participer sont des bonnes choses. Il y a dans les mois à venir un gros travail collectif à réaliser. On n'est peut-être pas habitués, on a l'habitude de réagir à quelque chose qui est décidé d'en haut.

**M. GRASSET** considère que la carte présentée est trop réduite car elle se limite à la métropole française. Il aurait été intéressant de montrer une carte au niveau de l'Europe pour bien illustrer à quel point les points qui soulignent l'existence d'une Université de rang mondial, de niveau équivalent à un I-DEX ou un I-SITE, sont extrêmement rares. Si on se met au niveau de l'Europe, le point vert qui va se trouver à l'ouest de la France va être d'autant plus isolé qu'en fait il est exceptionnel. En tant qu'administrateur, il sait pourquoi il va se positionner. Il pense comprendre l'événement qu'ils sont en train de vivre et l'importance d'avoir ce point-là à l'ouest de l'Europe. Voter pour une Université d'excellence qui va avoir des budgets supplémentaires pour être dans les classements de Shanghai, ça ne l'intéresse pas. Ça ne l'a jamais intéressé parce que ça n'est pas compliqué, il suffit de mettre en avant l'excellence tout court. Mettre en avant l'excellence tout court, c'est mettre en avant les forces communes et les budgets de l'Ecole Centrale, du CHU, de l'IFREMER, de l'Université de Nantes, s'acheter tous les Nobels que l'on veut, faire venir tous les european research ground que l'on veut et multiplier le nombre de publications par un facteur supérieur à 10. C'est une excellence extraordinairement sélective, qui met en avant des systèmes particulièrement exclusifs, certainement pas inclusifs, et qui de fait fait fonctionner des petites équipes, certes extraordinairement performantes au niveau mondial, mais qui n'ont aucune cohérence de site et aucune cohérence globale en termes de politique à long terme.

Pour sa part, **M. GRASSET** considère que le point essentiel sur lequel eux administrateurs devront se positionner aujourd'hui, ce n'est pas la trajectoire dans le détail au niveau des différents jalons, c'est plutôt la nécessité d'avoir ce point vert et la nécessité d'avoir non pas un mais trois critères qui ont été rappelés par **LE PRESIDENT** au début de son discours :

- la logique de globalité, au sens du décloisonnement des pratiques et des cultures qui paraît absolument essentiel, qui est aujourd'hui un modèle démontré d'efficacité absolue ;
- la logique d'excellence telle qu'elle a été rappelée, certainement pas pour mettre en avant les meilleurs mais pour que chacun donne le meilleur de lui-même ;
- la logique de modèle inclusif qui est absolument indispensable.

Ces trois mots clés, on ne les trouve pas dans beaucoup d'universités européennes ou mondiales. C'est là-dessus qu'il faut arriver à se positionner. C'est là-dessus qu'en tant qu'administrateur, il n'a absolument aucun

état d'âme à aller en faveur de ce nouveau modèle réellement révolutionnaire, réellement novateur et réellement visible au niveau mondial.

**Mme BOUSQUET** pense que ce projet permet aussi de renforcer les missions de l'Université, en particulier ses missions en tant qu'établissement culturel. Elle entend ce mot dans tous les acceptions qu'il peut avoir et elle rappelle que l'Université participe à la protection des savoirs et des connaissances établis selon des méthodes scientifiques, qu'elle permet de diffuser ces mêmes savoirs, la recherche, l'innovation et la culture qui en découlent et participe ainsi à la construction de la citoyenneté. C'est un élément qui est très important dans le monde qui se développe actuellement. Ce moteur qui est la coopération est essentiel dans cette construction et c'est ce qui est proposé aujourd'hui dans ce projet. C'est en particulier pour ça qu'elle le soutient.

**Mme TRICHET** apporte son témoignage pour la mise en route du pôle santé qui se fait très naturellement avec des liens qui étaient déjà forts et qui resteront forts avec le CHU, avec la pluridisciplinarité qui est accentuée avec technologie. La mise en place des groupes de travail a renforcé tout ce qui paraissait acquis. C'était des acquis sur lesquels ils risquaient de faire de l'immobilisme. La mise en place de ce projet a redynamisé l'interaction à l'intérieur du pôle santé, entre les trois UFR auxquels s'ajoutent désormais l'UFR STAPS. Il y a vraiment eu une mise en commun. Des limites de discussion ont été repoussées, même avec le CHU. Ils ont vraiment progressé et c'est un moyen de se mettre en route. Les gros enjeux sont louables. Tout le monde y adhère. Ce qui est souvent reproché, c'est d'avoir des grandes ambitions et de ne pas avoir les moyens financiers en adéquation. Pour une fois, on va nous apporter les moyens financiers. L'effort va être tenable parce que l'on va être soutenu. Les nouvelles perspectives sont plutôt enthousiasmantes et c'est une mise en œuvre qui va être supportée, pas seulement humainement, mais supportée aussi financièrement. C'est une différence par rapport à ce qui était demandé avant.

**Mme KERBART** indique que les élus de la liste Bouge ton Campus vont soutenir le projet de la Nouvelle Université à Nantes, en accord avec leur association. En effet, ils ont confiance en ce projet qui propose une architecture universitaire novatrice. Ils se félicitent de la présence du CHU, de l'IRT Jules Verne et de l'INSERM dans le projet d'Université cible. Ils saluent également la volonté d'inclusion et ils veilleront à la bonne intégration de chaque Composante dans les pôles et à la représentativité étudiante dans les nouveaux conseils. Dans ce contexte de refonte globale, ils souhaitent que cet élan permette aussi l'inclusion des filières médicales comme les sages-femmes, mais aussi paramédicales comme les infirmiers et d'autres encore. En effet, il leur paraît indispensable que ces étudiants bénéficient de l'ensemble des droits et services universitaires. Ils ont une culture commune et il est nécessaire de faire perdurer cette dynamique vertueuse d'intégration. Ils pensent aussi aux établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, ce qui fait sens dans le contexte de projet d'I-SITE de l'Université cible qui promeut la recherche et le rayonnement à l'international.

**LE PRESIDENT** répond que, partout en Europe et souvent dans le monde, le CHU est dans l'Université. Ils n'ont pas cette construction. Une convention qui date de 1958 est revue aujourd'hui. C'est quelque chose de très original, c'est le seul cas en France. Par ailleurs, c'est la seule Université dans laquelle l'INSERM est fondatrice. Pour un organisme national, c'est exceptionnel. Ces deux éléments font vraiment réfléchir. **LE PRESIDENT** a rencontré le pôle Humanités quelques jours auparavant et il y a eu un focus fort qui lui a beaucoup plu. Il a engagé le pôle à être moteur sur cette dynamique d'inclusion. Le pôle, par l'intermédiaire de **M. FRITSCH** son préfigurateur, a parlé d'une Université durable, inclusive et **LE PRESIDENT** a rajouté citoyenne. Compte tenu du profil de ce pôle, il y a besoin d'un moteur, tout le monde va y travailler mais le pôle s'est proposé, et **LE PRESIDENT** l'a soutenu, pour être moteur sur cette partie relative à l'inclusion dans un secteur où il y en a peut-être plus besoin encore qu'ailleurs.

Concernant l'intégration et le jeu avec les autres acteurs. Dans le schéma qui est présenté, on focalise finalement beaucoup sur l'Université et l'Ecole Centrale, la position de l'INSERM, la position du CHU. L'Etat, par ses différentes compositions, le MESRI, l'ANR, le Secrétariat Général pour l'Innovation, leur a demandé de se focaliser sur le travail des quatre fondateurs d'abord : comment est-ce que vous nous démontrez qu'une grande école intègre une Université ? C'est là-dessus qu'interviendra la contractualisation. Le travail doit se faire avec les partenaires qui ont été cités par **M. JAOUEN**. Il y a également l'INRA, l'IFSTAR et l'Institut de cancérologie de l'Ouest.

Il va y avoir un an pour avoir les signatures de consortium avec l'ensemble des 9, les 4 fondateurs et les 5 partenaires.

Il y a également la dynamique de site. Il y a des écoles qui demandent à être par exemple associées. **LE PRESIDENT** va se rendre la semaine prochaine au Conseil d'Administration de l'école des beaux-arts. Il pourrait en citer d'autres. Le travail concerne dans un premier temps les fondateurs et partenaires. L'extension aura lieu dans un second temps.

**M. CHENE** souligne que c'est effectivement un Conseil d'Administration extraordinaire parce que c'est l'aboutissement d'un long processus ou en tout cas une étape majeure de ce processus.

Il souligne l'engagement de l'équipe dans cette démarche extrêmement ambitieuse au niveau français mais également européen.

Il souligne l'intérêt du montage des pôles par la complémentarité. Le pôle Droit Economie Gestion et Sociologie va apporter du sens.

Des ateliers et des séances plénières ont été organisés pour que chacun puisse s'impliquer. Il y a 37 membres dans le groupe de travail gouvernance, 153 participants sur les ateliers dont 13 étudiants. C'est donc quelque chose de massif. On peut saluer la démarche qui a été une démarche pédagogique.

Sur l'intérêt du montage des pôles en complémentarité, là aussi il y a eu beaucoup de travaux de groupes. Il y a eu 232 participants aux groupes de travail thématiques, 256 participants aux ateliers. Ces chiffres importants montrent que l'espace était ouvert pour que chacun puisse s'exprimer, venir débattre des orientations, de l'importance de la stratégie et de l'importance politique de ces nouveaux montages.

Des projets stratégiques sur les pôles ont été rédigés.

**M. CHENE** souligne que l'on peut déjà saluer le vote du Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale qui est aussi un élément important qui porte un marqueur positif.

Les administrateurs ont une responsabilité majeure dans leur adhésion ou non à ce grand projet. Pour sa part, il a une grande fierté à accompagner ce mouvement-là. Il porte sa responsabilité et il pense que les administrateurs porteront longtemps la marque du choix proposé aujourd'hui.

**Mme SAMI** précise que concernant le décloisonnement et le fait de travailler ensemble, ils ont toujours été pour. Elle tient à le rappeler. Lors du premier Conseil d'Administration extraordinaire sur la Nouvelle Université à Nantes, ils ne connaissaient pas encore les contours mais il y avait déjà le décloisonnement qui était indiqué et le fait d'ouvrir l'Université dans le territoire. Ils sont pour l'ouverture, pour le travail ensemble. Cela a toujours été le cas et depuis le début. Pour autant, ils ne souhaitent pas que ça soit fait à n'importe quel prix. Ils ont toujours dit qu'ils étaient aussi attachés au principe démocratique et à la collégialité qui fondent finalement l'enseignement supérieur et la recherche. Ces principes-là sont importants.

Entre les beaux principes et puis la réalité, il faut regarder d'un peu plus près et voir ce que cela donne. Ils sont d'accord sur le fait que la décision qui sera prise lors de cette séance du Conseil d'Administration va décider de l'avenir de l'Université, des écoles, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les décennies à venir. Cependant, il y a déjà eu l'expérience de l'UBL où les mêmes mots ont dû être utilisés tout en sachant ce que c'est devenu. Pour ne pas revivre la mauvaise expérience de l'UBL, il leur semble très important qu'il y ait une adhésion massive des personnels à cette nouvelle Université à Nantes. Ils ont cru à la co-construction ou en tout cas ils ont essayé d'y croire. Ils ont participé aux groupes de travail dans les pôles. Ils ont participé au groupe de travail gouvernance et aux ateliers dans leurs pôles respectifs. Force est de constater qu'entre le joli terme co-construction et la réalité, il y a un monde.

Cela fait des mois qu'ils demandent qu'il y ait sur les points importants une consultation large des personnels. Ils l'ont demandé dans les groupes de travail, dans les instances. Ils ont souhaité avoir le point de vue des personnes qui les ont élus pour voter à leur place. Ils ont donc réalisé un peu en catastrophe une consultation des personnels sur les points qui leur semblaient importants. Il n'y a que 5 questions qui étaient relativement importantes. Ils l'ont diffusé un vendredi qui a précédé ce Conseil d'Administration. Ils ont relevé les conclusions qui sont partielles puisque la consultation est encore ouverte. La veille du Conseil d'Administration, il y avait 978 réponses. Les questions étaient tirées des documents.

Questions	Réponses obtenues
Etes-vous favorable au principe de cette expérimentation pour l'Université de Nantes ?	34,38 % oui, 34,38 % non, 27,99% ne se prononcent pas, 3% sans réponse
Etes-vous favorables à la nouvelle organisation politique du fonctionnement de l'Université ?	25,89% oui, 52,44% non, 21,40 % ne se prononcent pas, 0,26 % sans réponse
Etes-vous favorable à la composition des conseils telle qu'elle est proposée ?	25,71% oui, 53,88% non, 20,14 % ne se prononcent pas, 0,27% sans réponse
Etre-vous favorable au mode de désignation des directeurs de pôle pour les trois pôles Droit Economie Gestion Sociologie, Santé et Humanités ?	24,45% oui, 56,91 % non, 18,37% ne se prononcent pas, 0,28% sans réponse
Etes-vous favorable à ce que le Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes soit directeur du pôle ?	13,65% oui, 71,17% non, 15,18% ne se prononcent pas, 0% sans réponse
Au regard de l'ensemble de ces éléments, êtes-vous favorable à la mise en place de la nouvelle Université à Nantes ?	24,96 % oui, 54,56% non, 19,92% ne se prononcent pas, 0,56% sans réponse

Les composantes, sans aucune exception, sont représentées parmi les participants. Les BIATSS, les ITA, les enseignants, les doctorants, les chercheurs, les enseignants-chercheurs sont représentés.

Au regard de cette échantillon de 978 personnes qui ont répondu pour le moment, les réponses sont quasiment sans équivoque. Les personnels qu'ils représentent sont plutôt partagés sur l'idée d'aller dans l'expérimentation. Par contre, telle qu'elle se dessine, évidemment ils sont contre.

Ils sont très contents que le pôle Sciences et Technologie ne soit pas un EPSCP comme c'était prévu au départ. Elle tient à rappeler qu'ils étaient les seuls à voter contre le fait que ce pôle soit une filiale lorsque le Conseil d'Administration a dû voter sur la feuille de route.

**Mme SAMI** pense que c'est bien d'avoir l'avis de ces personnels qu'ils représentent avant de parler en leur nom. Ils voteront évidemment contre.

**LE PRESIDENT** souligne que peut-être que les réponses sont jugées sans ambiguïté, en revanche il considère que les questions ne sont pas sans ambiguïté. Quand un questionnaire s'appelle *La face cachée de la Nouvelle Université à Nantes*, on oriente tout de suite le questionnaire, qu'on le veuille ou non. Rien n'était caché. Les documents, c'est lui-même qui a pris la décision de les diffuser à l'ensemble de l'Etablissement.

Concernant le questionnaire qui a été réalisé l'an dernier, il rappelle que les résultats définitifs n'ont pas été communiqués. Il les attend toujours bien qu'ils aient été promis.

Sur les questions, bien sûr qu'il y a des modulations, Un certain nombre de questions correspondent à des éléments qui n'ont pas encore été précisés. Les inquiétudes et les questionnements sont le prix de la co-construction. Quand on parle de co-construction, il y en a toujours qui disent que c'est déjà écrit ou que ça va être un « bazar ». 500 personnes ont participé et vont continuer à participer. La question sur la gouvernance est à travailler. Toutes les questions constitutionnelles d'un nouveau modèle d'université sont à travailler. Il a un document indiquant tout ce qui reste à faire. La réponse à ces questions en fait partie. Il entend l'analyse qui n'est pas scientifique. Il les remercie d'avoir partagé ce questionnaire. Ces questions démontrent justement qu'il faut continuer à co-construire.

**M. GRASSET** ne peut pas entendre que le seul argument contre ce projet se base sur ce questionnaire. En mars 2017, les élus de la liste Ensemble ont fait un questionnaire. Ils ont enfreint les articles 3 et 4.2 de la Charte sur les modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales à l'Université de Nantes. Cela a été inscrit dans le compte-rendu du Conseil d'Administration. Il y avait un questionnement en particulier sur l'anonymat puisqu'ils s'étaient autorisés à créer une liste de retour pour les personnes qui n'avaient pas souhaité répondre, ce qui est clairement un problème. Ils s'étaient engagés, et c'est écrit dans le procès-verbal du Conseil d'Administration du mois d'avril, à restituer les résultats. Cela n'a jamais été fait.

Ils ont été sollicités pour un dialogue au mois d'avril afin d'échanger sur la manière dont pouvaient être questionnés les personnels. Ils ont refusé ce dialogue et ils reviennent maintenant avec un questionnaire particulièrement biaisé, un échantillonnage totalement faussé. Ils reviennent sur les mêmes arguments, en présentant des chiffres qui sont basés sur leur capacité à enfreindre la Charte qu'ils ont eux-mêmes signée. **M. GRASSET** considère ces chiffres non recevables et il ne considère pas utile de les débattre au sein du Conseil d'Administration alors que celui-ci débat du projet d'avenir sur plusieurs décennies. Il ajoute que n'importe quel sondage

est fiable que dans la mesure où l'échantillonnage est lui-même fiable. Il demande qu'on lui démontre par quelque manière que ce soit que l'échantillonnage est valable. Les élus de la liste Ensemble ne réunissent pas plus de 30 personnes à leur assemblée générale. Il considère que cet échantillonnage n'est absolument pas représentatif de la population de l'Établissement et il estime donc qu'il n'y a pas à débattre sur les chiffres annoncés.

**Mme HOUEL** rappelle le soutien appuyé que la Région apporte à ce projet qui lui paraît tout à fait novateur et qui, comme le rappelait **M. GRASSET**, permet de positionner l'Université de Nantes sur la carte de France et plus largement sur la carte européenne. C'est un projet qui permet de se projeter dans l'avenir à plusieurs niveaux. Il permet de se projeter dans un temps long comme le rappelait **M. JAOUEN**, qui permet de se projeter dans l'avenir tout d'abord pour les étudiants puisque ce sont eux qui sont au cœur du projet, avec une très grande palette de formations qui va sortir renforcée de ce rapprochement, en particulier avec l'École Centrale de Nantes. Un certain nombre de passerelles va pouvoir se mettre en place. Ce projet est également positif pour les personnels, les enseignants-chercheurs, les chercheurs. Ce projet apporte du sens, une nouvelle dynamique et permet de projeter l'Université dans ce qui s'écrit aujourd'hui au 21<sup>ème</sup> siècle. La recherche, avec des laboratoires qui sont déjà communs, ne pourra que sortir renforcer. Il s'agit d'une Université jeune comme le rappelle souvent **LE PRÉSIDENT**. C'est à la fois une difficulté et un atout. C'est une difficulté puisque l'Université est partie avec du retard, mais un atout par le dynamisme qui existe et qui se concrétise aujourd'hui avec cette réussite sur l'I-SITE. C'est un projet positif pour les étudiants, pour les personnels, pour la recherche et pour l'environnement économique. **M. TOSTIVINT** le rappelait, les entreprises ont besoin d'avoir un écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche fort, pour avoir des personnels qualifiés dans leur entreprise et pour pouvoir aussi profiter de toute la recherche qui se fait sur le territoire. C'est la raison pour laquelle la Région soutient ce projet de manière générale et plus particulièrement sur le plan financier avec un peu plus de 10 millions d'euros. **Mme HOUEL** salue l'engagement de tous ceux qui ont porté le projet. Ça n'a pas toujours été facile mais c'est normal dans un projet de cette ampleur. Elle a été frappée par la capacité aussi bien de l'Université que de l'École Centrale de réussir à discuter malgré les obstacles naturels et tout à fait normaux qui se posent dans ce type de projet mais par-dessus lesquels les acteurs ont su échanger de manière dépassionnée, avec pour objectif le développement de l'Université, de l'enseignement supérieur sur le territoire. Pour toutes ces raisons, elle souhaite réitérer le soutien de la Région à ce projet.

**LE PRÉSIDENT** la remercie pour ce soutien.

**Mme OBLE** indique qu'il y a un certain nombre de points qui ont été abordés et sur lesquels elle est d'accord. La région des Pays de la Loire est dynamique. Il y a un écosystème qui fonctionne. Il est nécessaire d'anticiper sur les enjeux et les besoins. Les modèles basés sur la concurrence vont à l'échec et ne répondent pas nécessairement aux besoins des sociétés et des citoyens. Cette Université cible l'interpelle sur trois points.

Sur la recherche et la formation, elle redemande quel sera l'impact de la Nouvelle Université sur l'offre de formation et sur le financement de la recherche portant sur les thématiques autres que celles de la santé et de l'industrie du futur. Elle rappelle que les besoins en formation et le développement des connaissances doivent être les moteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour répondre à l'ensemble des besoins du monde socioéconomique, et notamment des besoins de la société. Le plus gros recruteur de la région, c'est le Rectorat. Il y a un manque incroyable d'enseignants pour les collèges et lycées. Pourtant, le métier d'enseignant ne fait pas partie de la liste des métiers en tension.

Sur les modalités de recrutement des personnels, elle souligne qu'il est noté dans le projet Next une augmentation de l'activité des contractuels.

**Mme OBLE** est membre du Conseil d'Administration. Les questions de recherche, d'enseignement supérieur sont des questions qui l'intéressent et pourtant elle trouve que l'environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche est très complexe. Elle ne voit pas dans le modèle proposé une simplification. Selon elle, on s'y perd entre Next, NUN, Labex et Equipex. Dans la convention entre l'École Centrale de Nantes et l'Université de Nantes, on parle d'école universitaire de recherche. Quelle imbrication avec les pôles ? Quel sera le statut de ces écoles universitaires de recherche ? L'IRT Jules Verne intègre comme associé l'Université cible. Elle trouve cela très compliqué. Elle se pose la question de la place des personnels dans cette gouvernance.

Dans la convention entre l'École Centrale de Nantes et l'Université, il est évoqué la recherche de talent, ce qui sous-entend qu'aujourd'hui être professionnel ne suffit plus, il faut avoir du ou des talents. Il faut définir ce que c'est que le talent. On parle également d'enseignants et de chercheurs de haut niveau. Elle ne sait pas ce que c'est qu'un enseignant ou un chercheur de bas niveau. On parle d'étudiants de qualité, là non plus elle ne sait pas ce que c'est qu'un étudiant qui n'est pas de qualité. **Mme OBLE** met en garde sur le fait construite une société où il y aura des citoyens de première zone et des citoyens de seconde zone.

**LE PRESIDENT** souligne que lors du congrès qui a réuni plus de 300 personnes sur ce sujet, **Mme OBLE** a demandé : « quid de ce qui est en dehors de l'industrie et de la santé du futur ? ». Il répond la même chose. Par essence, ces deux sujets sont interdisciplinaires. Il a deux pages de propositions de laboratoires issus de Droit, de Management, de Psychologie, de Sociologie, de Linguistique etc.

Ces deux sujets sont interdisciplinaires entre eux. Le CHU a rencontré l'IRT la semaine précédant ce Conseil d'Administration et il y a des sujets tout à fait convergents. Il pense par exemple à la robotique chirurgicale.

Dans la partie uniquement recherche, il y a 80 % des fonds qui sont sur ces sujets, dans lesquels tout le monde peut s'y retrouver, et 20% pour l'émergence. Dans cette émergence, il y a des sujets qui sont des sujets de sillage, des sujets pour lesquels on va parier pour 10 ans. Chacun peut avoir l'opportunité de s'y retrouver. C'est important parce que sinon il n'y a pas unité de l'Etablissement, il n'y a pas engagement de l'ensemble de l'Etablissement et ils n'arriveront pas à profiter du fait que depuis 1962, dans le même Etablissement, il y a tous les points de vue, toutes les disciplines, tous les modes de pensée.

Lorsqu'ils ont voulu travailler davantage avec l'IRT Jules Verne sur le fait d'avoir les deux piliers, santé du futur, industrie du futur, il leur a été dit qu'en France ils étaient les seuls à aller aussi loin dans le fait de simplifier le jeu entre des outils des investissements d'avenir. L'I-SITE et l'IRT sont deux outils des investissements d'avenir. Comment est-ce qu'ils peuvent travailler plus intelligemment ensemble ? Il conçoit qu'il y a beaucoup d'acronymes, d'organisations. S'il prend la santé, il y a les Labex, les Equipex, les instituts hospitalo-universitaires, les recherches hospitalo-universitaires. C'est extrêmement complexe. L'objet de cette construction, c'est justement d'arriver à simplifier et à travailler ensemble et de ne pas être en concurrence. L'idée maîtresse, c'est de travailler en amont avec l'ensemble des partenaires concernés pour définir une stratégie commune. C'est ça la simplification. Après, il y a la simplification pour l'Etablissement dans une démarche de déconcentration, de subsidiarité, afin de rapprocher la décision de l'action, afin que la responsabilité se fasse au niveau polaire et qu'il y ait les moyens de l'assumer et la légitimité. Il s'agit de raccourcir les circuits et de donner plus de légitimité à l'action. Il faut que chacun s'y retrouve. Il y a un mouvement de central, qu'il appelle transversal, vers le pôle, des composantes vers le pôle, de manière à ce que la décision soit prise qu'une seule fois, au lieu de trois fois comme aujourd'hui Cette simplification est indispensable.

**M. POUZAIN** souligne qu'il est quelqu'un de passionné dans tout ce qu'il fait. Il croit à l'Université de Nantes. Il lui doit beaucoup. Sa fin de carrière approche. Il mesure le chemin qu'elle a parcouru depuis qu'il est rentré en 1982. L'Université et ses composantes ont su évoluer, c'est incontestable. Les élus Ensemble sont toujours intervenus pour dire que l'Université était un acteur socioéconomique important sur le territoire. Il souligne que l'intervention de la représentante de la Région a bien recalé le positionnement de l'Université dans le territoire. C'est un élément très important. Il est par ailleurs responsable d'une structure d'éducation populaire et il est employeur. Il connaît toutes les contraintes liées au bouclage de budget, aux questions de statut, d'équilibre entre les recettes et les dépenses etc. Il connaît un certain nombre de choses. Sur l'idée, le regroupement de l'enseignement supérieur public sur Nantes et la grande région, ils étaient bien évidemment pour. Ce qui leur pose question, c'est la mécanique. Le projet qui est présenté est un problème de mécanique. C'est l'engrainement de tous les composants les uns avec les autres qui leur pose problème.

Il voudrait répondre de manière assez vive à **M. GRASSET**. Il n'a aucune leçon à donner à qui que ce soit, mais ils n'en ont aucune à recevoir. Ils ont des moyens limités. Ils ont un travail. Ils n'ont aucune décharge. Ils font leur travail avec leurs petits bras et avec les collègues syndiqués ou pas qui les ont aidés pour construire ce questionnaire. Le questionnaire est un élément comme un autre qui est versé au dossier. Ils travaillent les dossiers. Il ne veut en aucun cas être instrumentalisé, ni être trainé plus bas que terre.

Concernant le projet, ils ont voté contre une fois, ils ont boycotté le dernier comité technique. Ils représentent l'ensemble des organisations syndicales avec tout l'éventail. Cela doit poser question à l'équipe présidentielle. Ils portent une légitimité tirée du personnel à côté de la légitimité du Président tirée des élections. On ne peut pas la balayer comme ça. Ils sont pour le dynamisme économique. Ils sont pour l'ouverture, le travail en commun mais on ne peut pas balayer leurs arguments. Il y a de l'inquiétude. Dans le service public comme dans les entreprises privées, les modes de management tendent à se rapprocher et on tend à avoir des questions de burnout exactement comme dans les entreprises privées. Il y a de la précarité avec les contractuels et le projet du gouvernement actuel est de favoriser la contractualisation dans le service public. C'est bien évidemment un projet qui les inquiète. Les financements qui vont être sous-tendus sur les projets qui ne sont pas des projets récurrents portés par Next vont favoriser les emplois précaires. Il suffit de regarder la structure des emplois évoluée au fur et à mesure des bilans sociaux de l'Université. Ce n'est pas une accusation du **PRESIDENT**. C'est un mode de fonctionnement qui correspond à un mode de fonctionnement global au niveau de la société

et cela génère des inquiétudes. Il faut écouter les inquiétudes des personnels. Il y a des collègues qui les ont contactés suite à la publication du questionnaire pour leur dire qu'ils ne répondent jamais aux questionnaires mais qu'ils allaient répondre à celui-ci parce qu'ils sentent une perte d'humain dans le fonctionnement. Il faut l'écouter.

Le mode de fonctionnement du CHSCT actuellement leur pose des questions. Sur le fonctionnement des organes, il y a une problématique. **LE PRESIDENT** a des injonctions qui viennent probablement du Ministère et peut-être en interne pour « foncer », mais il faut regarder autour le fonctionnement au niveau des personnels, l'adhésion des personnels. **M. POUZAIN** ne dit pas que le projet n'a pas d'intérêts. Ce qui leur pose problème, c'est la mécanique. Ils vont voter contre parce que pour eux c'est un point d'alerte et un point de vigilance. Il est extrêmement respectueux de l'ensemble des collègues qui sont élus, qui ont des responsabilités. Il vit très mal l'intervention de **M. GRASSET**. Les relations, même s'ils ne sont pas d'accord, doivent être cordiales. Ils n'ont aucune leçon à recevoir.

**LE PRESIDENT** note que pour sa part depuis le début de ce conseil, il a utilisé trois fois le mot inquiétude. Il a lui-même posé ce sujet. Il a parlé d'inquiétude des personnels vis-à-vis de la co-construction, ce qui est normal dans un tel projet. Ce serait anormal qu'on leur dise que c'est formidable et qu'il faut y aller. **LE PRESIDENT** est inquiet qu'ils aient cosigné une publication du syndicat Sud qui demande la démission de toute l'équipe présidentielle. Il aimerait qu'ils se positionnent là-dessus.

**M. POUZAIN** précise qu'ils ne demandent pas la démission du Président. C'est très clair, il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté.

**LE PRESIDENT** souligne que ce n'est pas clair. Dès lors qu'ils signent avec un syndicat qui demande sa démission, il s'interroge et il serait très curieux de ne pas s'interroger dans ces conditions. Il leur demande de communiquer sur le fait qu'ils sont opposés à cette posture du syndicat qui demande sa démission.

Sur le fonctionnement du CHSCT, ce n'est pas le sujet véritablement. C'est une démarche de co-construction. La secrétaire générale du CHSCT doit co-construire les ordres du jour et les préparer.

**Mme DRONNEAU** partage l'intervention de **M. POUZAIN**. Elle est aussi un peu en colère par rapport à l'intervention de **M. GRASSET**. En aucun cas, on peut leur faire le procès de limiter leur manière de penser juste au sondage. Ils ont le ressenti de l'inquiétude de leurs collègues et ils voulaient savoir si effectivement c'était partagé. Elle rappelle que l'UNSA éducation a voté contre dans toutes les instances où le syndicat est représenté. C'est parce qu'ils ont de réelles inquiétudes même s'ils partagent sur le fond les principes de cette construction qui les intéresse vraiment, par rapport au personnel, par rapport à ce qui se passe actuellement sur la manière de gérer le personnel qui est parfois vraiment en contradiction avec les discours. De fait, cela ne les amène pas faire confiance, à donner un blanc-seing. Ils sont témoins en tant qu'élus de certaines choses qu'ils ne peuvent pas cautionner. Ils auront l'occasion d'en reparler dans les instances. Ils ont exprimé de fortes inquiétudes sur cette construction parce que cela va impacter énormément l'organisation de cette Université. Le bilan de tout ce qui s'est passé n'a pas été fait et elle n'est pas certaine que les agents soient si impatients que cela de voir les choses changer de manière profonde. Effectivement, ils ont besoin d'efficacité dans leur quotidien, de sens dans leur travail. Il est nécessaire de s'interroger sur la manière de travailler ensemble dans cette Université. Pour le moment, elle n'est pas convaincue que la méthodologie soit dans l'intérêt des personnels et des usagers. Elle n'oublie pas les étudiants. L'UNSA éducation continuera à voter contre parce qu'ils ont de fortes réserves par rapport à ce qui se passe.

**LE PRESIDENT** répond qu'ils sont plus que fondés à se faire l'écho des inquiétudes. C'est leur rôle. Il l'entend. Il y a eu des inflexions, il y a eu un travail qui n'a pas obéré les chances de pouvoir co-construire. Qu'ils y croient ou non, la co-construction se fera. Ceux qui veulent y participer y participeront. Ceux qui ne veulent pas y participer n'y participeront pas. C'est le principe même. Il veut éviter de jouer sur des peurs. L'inquiétude est légitime. La peur peut être utilisée. Il fait vraiment la différence entre les deux.

Sur la nécessaire cordialité qui a été rappelée, il partage ce point de vue, mais selon lui, certains modes d'expression, certaines tribunes, certains mails ne sont pas du tout dans le domaine de la cordialité.

**Mme DRONNEAU** précise qu'ils ne demandent pas sa démission. Sur le fond, **LE PRESIDENT** a argumenté sur le fait que ça garantirait des financements pour l'Université. Elle n'est pas convaincue que le Ministère de tutelle garantira ces fonds, vu ce qui se passe depuis presque 8 ans. Cette démarche est imposée. Ce n'est pas un choix en réalité. C'est peut-être à cause de cela, de la même manière que pour le passage aux RCE, qu'ils sont vraiment inquiets, qu'ils ne peuvent pas soutenir ce mode de fonctionnement. Sur le fond, ce qu'il faut dénoncer, c'est le mode de financement de l'enseignement supérieur qui amène à se retrouver dans cette position-là actuellement.



**LE PRESIDENT** répond que rien n'est imposé. Ils auraient pu décider de ne pas candidater une quatrième fois pour le label IDEX, I-SITE. La co-construction n'est pas imposée. Il a choisi politiquement pour l'Etablissement de proposer cette construction. Il y a des sites qui n'ont pas candidaté. Des universités ne se sont pas positionnées, telles que les universités de Poitiers, du Mans. C'est e qui fait la différence entre ce qui est présenté et l'application d'une loi justement. L'application de la loi, c'est la même chose pour tout le monde. Là, c'est quelque chose qui est sui generis, qui est tout à fait adapté.

**M. BROCHARD** souscrit à ce qu'ont dit **M. POUZAINT** et **Mme DRONNEAU**. Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'ils ont participé à un questionnaire qu'ils signent les revendications de Sud éducation.

Concernant le pôle Sciences et Technologie dont il fait partie, ils n'ont pas attendu d'avoir fait le questionnaire pour s'inquiéter et pour faire remonter les inquiétudes, que ce soit au Comité technique ou au Conseil de gestion. Il pense que la lettre qu'ont écrite les Directeurs de département de Sciences et Technologie, qui ne sont pas partisans, est quelque chose d'exceptionnel. Il n'a jamais vu encore de lettre de ce type. L'inquiétude est forte. Il pense que **LE PRESIDENT** peut l'entendre. L'inquiétude est particulièrement forte sur la gouvernance de ce fameux pôle Sciences et Technologie. S'il avait été imposé un directeur d'une école extérieure aux autres pôles, l'inquiétude serait aussi forte que celle qui est exprimée actuellement au niveau de Sciences et Technologie. Ce qui alerte également, c'est la durée de l'expérimentation, même si elle sera probablement plus courte. 7 ans avec un Directeur non élu par les Composantes du pôle, cela lui paraît très inquiétant. Au niveau de la position du SNPTES, ils l'ont déjà exprimé en comité technique et dans les autres instances. Ils voteront contre. Ils ne sont pas contre l'idée. Comme les autres collègues, ils sont tout à fait favorables à l'idée de construire une nouvelle Université, mais le timing, les inquiétudes aujourd'hui qu'expriment les personnels, cette gouvernance qui leur est imposée en tout cas pour un des pôles, posent énormément question. Ce sont les raisons pour lesquelles ils voteront contre.

**LE PRESIDENT** remercie pour cette explication. Il précise qu'il s'est engagé à faire ce qu'il a déjà fait, c'est-à-dire aller département par département à plusieurs, faire de la pédagogie, donner des explications et écouter comme il sait le faire ce qui se passe au cœur de l'Etablissement.

**M. GUEVEL** a entendu que l'écoute était questionnée ou remise en question. Il appartient à plusieurs instances. La parole des élus, notamment des représentants syndicaux, est libre, sans limite et parfois domine largement les débats. Selon lui, on peut difficilement entendre que l'écoute n'est pas attentive à l'Université de Nantes. Il observe aussi que la co-construction, c'est un principe porté et effectif. Il observe que le conseil des directeurs de Composante, que la conférence des directeurs d'unité de recherche ont été très régulièrement mobilisés sur le sujet. Des débats ont eu lieu dans ces instances qui sont des instances représentatives dans le sens où ce sont des élus des Composantes ou des laboratoires qui siègent dans ces instances. Leur positionnement en tant qu'élu est important puisqu'ils ont mandat. **M. GUEVEL** a participé au groupe de travail gouvernance dans lequel il a beaucoup entendu d'expressions de tout ordre et de personnes issues tous les corps de métier. C'était extrêmement ouvert.

**M. POUZAINT** a dit qu'il s'agissait d'un problème de mécanique. Or, ils sont là pour prendre une décision politique et éminemment politique. Il s'agit de dire, dans plusieurs décennies, dans quel modèle ils ont envie de travailler tous et toutes, au service des étudiants et au service de leurs deux missions principales de service public. La mécanique viendra après pour ceux qui appartiennent au groupe de travail gouvernance. **Mme MORERE** l'a évoqué, ils ont perçu un peu de flottement ces dernières semaines. En effet, il y a une volonté de respecter ce temps-là des instances qui délibèrent et qui doivent se positionner avant de reprendre sur des aspects à la fois politique et technique des discussions pour arriver à un ou des modèles d'organisation politique et administrative des différents pôles dans cette nouvelle Université.

Beaucoup de personnels espèrent une période de stabilité et la mise en œuvre d'un dispositif qui ne bougera plus. Le changement préoccupe, interroge, questionne ou inquiète, notamment ceux qui sont d'ailleurs un peu plus en retrait.

**M. GUEVEL** indique dans sa Composante qu'il n'est pas inquiet. Ils doivent faire face à deux choses à l'UFR STAPS :

- l'intégration au pôle santé ;
- se lancer collectivement dans le projet de Nouvelle Université.

Pour autant, il entend que certains personnels ne sont pas rassurés ce stade. Il le comprend. C'est souvent en raison d'une certaine méconnaissance qui est tout à fait normal. **M. GUEVEL** a choisi d'être pendant 5 ans en

responsabilité dans une Composante. Il a choisi aussi de se présenter au Conseil d'Administration. Il est donc au fait du dossier. C'est tout à fait normal que certains collègues autour de lui n'aient pas le même intérêt pour ces débats, pour ces réflexions, pour cette construction. Il faut le respecter.

Selon lui, on peut aussi regarder assez positivement ce sondage. A la première question : êtes-vous favorable à cette expérimentation conduite par l'Université ? 1/3 des participants disent oui, 1/3 disent non et 1/3 ne se prononcent pas. Les participants disent donc que c'est à elle, l'instance, de prendre une décision car il n'y a pas de position claire qui s'affiche. Les autres questions ne sont pas aussi pertinentes à ce stade. Dans les mois qui viennent, ils vont construire ensemble. Il faut qu'ils soient présents tous autour de la table, y compris les étudiants, pour construire ensemble. Il affirme, comme il a pu le faire dans d'autres instances, qu'il faut être convaincu que rien n'est encore décidé définitivement. On observe, et cela a été dit dans le groupe de travail gouvernance, qu'il y a eu une évolution ces derniers mois du positionnement mais aussi de la façon de se projeter vers ce modèle de la part de l'équipe présidentielle. Tout cela est notable, il le perçoit et cela accrédite le fait que rien n'était décidé à l'avance et que rien n'est encore décidé à ce stade, si ce n'est sur les deux points qui sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

**Mme BERNAULT** indique qu'il n'est évidemment pas question de remettre en cause l'engagement de la minorité et le travail qui est réalisé. Cependant, l'inquiétude qui a été exprimée, ils ne la découvrent pas. Ils la connaissent depuis le début. Elle l'a entendue dans les ateliers, dans les quatre pôles, à la Présidence. Cette inquiétude existe et il faut l'entendre, elle est d'accord. Elle pense qu'au fur et à mesure de l'avancement dans la co-construction, ils pourront apporter des réponses. L'objectif, c'est évidemment progressivement de mettre fin à cette inquiétude qui est liée au processus de co-construction.

Sur la co-construction, elle rappelle simplement que par rapport aux points qui apparaissent dans le document de contractualisation, tous les sujets ont été discutés au sein du groupe de travail gouvernance. La seule dérogation concerne la direction du pôle Sciences et Technologie. D'ailleurs, des éléments de cette discussion ont été pris en compte et ont alimenté leur travail ensuite dans les discussions avec l'Ecole Centrale, avec le CHU, avec l'INSERM.

Beaucoup de travail reste à mener. Sur la composition précise des instances, sur la répartition des compétences, tout est à écrire. C'est un chantier considérable.

Dans la seconde phase de co-construction qui va démarrer à l'automne, il s'agit de construire les modèles de cette nouvelle Université sur le plan de la formation, de la recherche, social, international, économique. Là aussi, les enjeux sont considérables. Là aussi, tout est à écrire. Le fonctionnement institutionnel des pôles sera lui aussi un chantier à part entière mené dans les pôles dans le cadre des grands principes qui vont être définis sur la base des travaux conduits au sein du groupe de travail gouvernance.

Ils ont entendu aussi ce besoin et cette demande qui a été formulée, notamment au sein du groupe de travail gouvernance, sur certaines spécificités des pôles et cette nécessité de laisser une certaine marge de liberté aux pôles dans la manière de s'organiser, tout en préservant le bon fonctionnement de l'Etablissement.

Par ailleurs, il y a aussi tous les chantiers opérationnels qui vont être menés, qui sont eux aussi considérables, sans doute inédits à l'échelle d'un établissement comme l'Université et qui montrent effectivement l'ampleur de la tâche qui les attend encore. Tout n'est pas écrit aujourd'hui, loin de là.

Concernant le sondage, celui-ci a été mené sur une base dont la représentativité interroge. A son sens, elle ne voit pas comment on peut fonder une décision et un vote sur ce type de sondage. Elle voudrait simplement affirmer le rôle de tous les membres du Conseil d'Administration, notamment des représentants des personnels et des étudiants qui ont été élus pour représenter respectivement le personnel et les étudiants et dont la légitimité ne peut pas être contestée.

**M. CHENE** indique que le fait d'être des représentants au Conseil d'Administration ne les empêche pas d'être des collègues et d'avoir à ce titre les oreilles bien ouvertes et le souhait de discuter.

Initialement, il y avait un souci sur le pôle Sciences et Technologie, qui en tant qu'EPSCP aurait pu être une brique qui pouvait être enlevée du dispositif global. Tout cela a été gommé. Il reste maintenant effectivement un point dur avec la direction du pôle sur cette phase transitoire. C'est quelque chose qui tout de même encadré par un principe de gouvernance globale de nomination par **LE PRESIDENT**.

Il est important d'aller sur le terrain, en faisant preuve de respect et de sérénité. Quand on reçoit des mails qui demandent la démission du Président et qui font le lien vers un sondage intitulé *la face cachée de la Nouvelle Université à Nantes*, on peut se poser la question des réponses et de ce qui peut réellement sortir de ce sondage. Les documents étaient libres d'accès pour tout le monde. Il soutient **M. GRASSET**, il y a dans ce sondage des biais qui peuvent être au moins soulignés.

**M. CHENE** rappelle la force des décisions qu'ils ont à prendre au cours de cette séance. Il pense réellement que leurs enfants les regardent aujourd'hui dans les décisions qu'ils ont à prendre. Il abonde dans le sens qui lui semble être le sens de l'histoire.

**Mme BARON** ne comprend pas pourquoi l'octroi de financement de l'I-SITE doit obligatoirement nécessiter un changement de fonctionnement des établissements. Elle partage ce que dit **Mme DRONNEAU**. Elle ne voit pas autour d'elle des gens qui ont envie encore de se réorganiser. Ils ont besoin de sérénité pour travailler et n'ont pas besoin de se poser des questions sur la réorganisation. Depuis quelque temps, des gestions RH deviennent violentes. Une nouvelle réorganisation, cela fait craindre légitimement que ce type de violence se développe.

Concernant l'enquête auprès des personnels, elle ne voit pas en quoi c'est biaisé dans la mesure où les questions qu'ils ont posées sont des extraits des documents qui étaient en ligne, notamment pour les collègues qui ne les ont pas lus. Ils ont mis le focus sur quelques points qui leur semblaient importants. Même les directeurs de département ont demandé une consultation

**LE PRESIDENT** a parlé dans la Nouvelle Université de solidarité entre tous les pôles. **Mme BARON** demande pourquoi devenir solidaire d'un établissement qui est en grande difficulté financière.

**LE PRESIDENT** répond qu'effectivement la Cour des comptes a mis le doigt sur le fait que l'Ecole Centrale de Nantes était en très grande difficulté financière. Le montage qui est proposé, avec le fait de conserver la personnalité morale, va rassurer puisqu'il n'y a pas de porosité budgétaire, ni dans un sens ni dans l'autre. L'Université ne comblera pas le déficit de l'Ecole Centrale ou inversement. Il y a des pôles qui ont une propension à développer plus de ressources propres que d'autres. Il y aura un exercice de solidarité entre les pôles de manière à garantir l'unité.

Enfin, pour l'I-SITE, ce n'est pas un sujet de recherche, c'est un sujet de mise en avant des forces dans tous les domaines. Il rappelle que pour la pédagogie, cela intéresse tout le monde. Le Centre de Développement Pédagogique se focalise sur tous les moyens. C'est également un encouragement à décloisonner entre les différents acteurs, principalement l'Université et les organismes de recherche, les grandes écoles.

Concernant le sondage, il pense que ce n'est pas le sujet mais il n'est ni aveugle ni sourd, il entend l'Etablissement, il entend les inquiétudes et il s'engage à y travailler.

**M. GRASSET**, s'il a heurté à titre personnel **M. POUZAIN** et **Mme DRONNEAU**, s'en excuse. Son propos n'était évidemment pas à titre personnel. Il considère **M. POUZAIN** comme quelqu'un d'absolument exemplaire. En toute humilité, il a beaucoup appris de lui en arrivant dans ce Conseil d'Administration. Très clairement, ça n'est absolument pas son propos. Il espère que la majorité des personnes présentes l'a bien compris. Pour autant, il réitère ce qu'il a dit. Il ne peut pas admettre que l'on utilise un tel sondage pour remettre en question et pour donner une explication de vote sur le sujet traité compte tenu des enjeux. Il ne peut pas non plus admettre que l'on fasse un déni complet de l'ensemble des efforts qui ont été faits par toutes les personnes, en particulier l'équipe présidentielle, pour faire un maximum de dialogue, tous les deux mois auprès de la conférence des directeurs d'unité de recherche, auprès des directeurs de Composante, sur le terrain autant que faire se peut. Bien sûr, c'est toujours perfectible, bien sûr on peut toujours faire mieux, mais il n'est pas possible de mettre cela de côté en disant que rien n'a été fait. On ne peut pas se baser sur une argumentation qui se limite à un sondage qui a été fait il y a seulement quelques jours avec des questions discutables. Il s'excuse encore une fois si à titre personnel il a heurté certaines personnes mais il ne retire rien sur son engagement vis-à-vis des propos qu'il a tenu sur ce sondage.

**Mme SAMI** revient sur les critiques récurrentes sur le questionnaire. Elle tient à dire qu'ils n'avaient aucune envie de faire ce questionnaire. Elle est enseignante-chercheuse. Elle a participé à un certain nombre de groupes de travail, aux ateliers. Ils ont demandé que ce questionnaire soit fait. Ils ne sont pas des spécialistes du questionnaire. Cela dit, elle aimerait qu'on lui prouve pourquoi les questions qu'ils ont posées sont biaisées. L'équipe politique avait l'opportunité de le faire et de choisir les questions.

**Mme SAMI** tient à dire, en ce qui concerne le vote demandé, qu'ils essayent de rendre compte de l'avis de leurs mandants. Ils ne sont pas hors sol et ils ne pensent pas détenir la vérité. C'est la raison pour laquelle ils essayent de savoir autour d'eux ce que les personnes pensent des points qu'ils doivent voter.

Ils ont fait partie des groupes de travail. Effectivement, il y a un certain nombre de points qui sont peut être mis dans la trajectoire mais elle demande quels points. Elle ne va pas revenir sur les discussions du groupe de travail gouvernance, mais elle rappelle qu'il y a un certain nombre de critiques qui ont été faites. Le fait que toutes les propositions soient données sans aucune indication sur le nombre de personnes qui proposaient telle ou telle proposition est problématique. Ils continueront à travailler et ils essayeront d'influer. Elle n'a jamais dit qu'il n'y avait pas d'écoute. Elle n'a jamais dit qu'on les empêchait de parler. Ils ne détiennent pas la vérité. Ils ont

surement souvent tort comme tout le monde, mais ils ont quelques fois raison. Cela mériterait que leurs propositions soient au moins discutées.

**LE PRESIDENT** répond qu'il n'a aucun problème dès lors que chacun est dans son rôle. Chacun a sa méthode. Ils ont des mandats. **LE PRESIDENT** est élu, il peut le comprendre de la même manière. **LE PRESIDENT** propose une co-construction. C'est une autre méthode. Il veut écouter l'Etablissement. Il pense d'ailleurs qu'ils ont écouté et prend l'exemple de la personnalité morale des pôles. C'est donc bien l'illustration que la minorité joue un rôle dans cette instance.

**Mme BOUSQUET** souligne que tous les membres du Conseil d'Administration sont très concernés par les questions sociales. C'est cela aussi la culture universitaire. Personnellement, elle est très étonnée d'avoir les résultats du sondage le jour même du Conseil d'Administration. Elle n'a pas pu prendre note de tout. En tant que membre de la majorité, elle soutient fortement le travail de **Mme LE FICHANT**, Vice-Présidente Ressources Humaines et Dialogue Social, qui fait un travail formidable.

**M. LUPI** aimerait revenir sur les inquiétudes qu'il y a pu avoir dans le pôle Sciences et Technologie. Effectivement, en échangeant avec les collègues sur le terrain, il constate qu'il y a des inquiétudes. Il a entendu que certains trouvaient que la phase expérimentale était longue. Lui aussi. S'il est là aujourd'hui, c'est qu'il a envie que les choses changent. Il pense qu'ils ont été aussi entendus et écoutés. Pour lui, ce qui serait réellement un échec, c'est de ne pas arriver à la simplification. C'est vraiment ce vers quoi il faut tendre. Il pense qu'ils attendent tous que les choses changent. Dans l'état actuel, c'est parfois plus vivable pour les collègues. Ils ont beaucoup de charges, beaucoup de travail. Ils attendent tous un changement et l'inquiétude vient aussi de là. Il a la sensation que l'équipe présidentielle est à l'écoute.

**Mme MORERE** pense que sur cette idée de co-construction il y a un élément de stabilité important dans la philosophie même de la façon dont est mené le projet université cible. Cette co-construction est récurrente et elle permet de faire face aux changements qui ont eu lieu de tout temps mais auxquels ils n'ont pas forcément été associés de la même façon. C'est peut-être ça aussi qui suscite de nouvelles interrogations, de nouvelles manières de travailler ensemble. Elle croit que c'est vraiment un élément de récurrence et un élément de stabilité du projet. Dans le schéma, il y a des pointillés entre la phase de transition et l'Université à atteindre. C'est vraiment un point important à rappeler aussi à tous les personnels qui s'investissent sur ce projet-là. C'est le sens de tous les groupes de travail. Elle croit que c'est le sens aussi de ce que porte et de ce que représente la majorité. Ils sont sensibles et très vigilants sur cette idée de ne pas avoir une machine NUN qui broie l'humain. Bien au contraire, ils entendent toutes ces réserves. Elle croit que c'est en effet pour évoquer, comme l'a rappelé **M. GUEVEL**, un projet politique qu'ils sont réunis et que ce qu'il faut peut-être rappeler, c'est que certes il y a l'enjeu de l'I-SITE, mais il y a aussi toutes les thématiques européennes sur lesquelles ils vont pouvoir être vigilants et qui vont venir en complément de l'industrie de futur, de la santé du futur. Bien au contraire, l'idée n'est pas de se focaliser sur ces deux axes mais de trouver aussi d'autres axes de développement qui vont permettre de répondre avec les collectivités à des enjeux de formation aussi pour les étudiants, de meilleur classement. Elle ne pense pas forcément aux classements tels que le Times Higher Education, mais à des classements plus pertinents, de type Leiden, qui sont moins commerciaux et plus visibles et attractifs pour l'Université.

**M. POUZAIN** indique qu'ils ont bien senti la complexité du projet et du contexte. Ils sont toujours intervenus pour expliquer que l'Université de Nantes n'était pas hors sol, qu'elle était dans un contexte, dans un territoire. Il est particulièrement important d'être en phase avec tous les acteurs socioéconomiques. Ce n'est pas un gros mot. Il faut faire avec la diversité des acteurs socioéconomiques. Il y a notamment des entreprises, des associations. Il faut être en phase avec l'ensemble du tissu socioéconomique sur les trois axes, recherche, formation, innovation. Fondamentalement, quand les PIA ont été lancés par le gouvernement de M. SARKOZY, dès le départ ils ont pensé et ils ont constaté sur la durée, même s'il y a eu des ersatz qui ont ensuite été des PIA 3, que c'est la recherche qui structure l'ensemble du fonctionnement.

Il est nécessaire d'avoir les trois pieds à l'équilibre : la recherche, la formation, l'innovation. L'UBL par exemple faillit dans ses missions parce qu'il n'y a pas de résultats sur l'accueil des étudiants et l'innovation. Ils sont extrêmement sensibles au contexte qui est complexe. Les vérités d'hier ne sont pas celles d'aujourd'hui. L'Europe est en train de se structurer sur le refus des migrants. Initialement, ils étaient pour le projet, parce qu'il était contre le morcellement. C'était pour pouvoir avoir une structure horizontale collaborative.

La startup nation, prônée par le Président de la République, c'est se passer de tous les corps intermédiaires. Or, il ne faut pas que dans le fonctionnement, dans les contraintes, les contingences, les délais, les plannings, **LE PRESIDENT** fasse une croix sur tous les corps intermédiaires. Ils font partie des corps intermédiaires, ils ne sont pas les seuls. **LE PRESIDENT** et tous les responsables doivent en tenir compte. Le principal reproche que

l'on peut faire au gouvernement actuel, c'est que dans toutes ses mesures depuis un an, il s'assoit sur les corps intermédiaires. Ce qu'ils ne voudraient pas, c'est que l'Université soit sur le même modèle.

Les richesses augmentent, mais la précarité augmente aussi et même dans l'Etablissement. Au niveau de l'IUT, les collègues qui sont contractuels, sur des contrats courts, sont en augmentation, que ça soit pour la recherche, pour la bibliothèque, maintenant pour l'enseignement. A l'IUT, ils ont expérimenté les contractuels pour l'enseignement depuis deux ans. La mécanique est en route. Il ne faut pas oublier les collègues qui sont catégorie C avec 1 200 euros net par mois. Ils sont concernés par les réformes de la NUN, ils vont voir arriver la réforme et leur cadre de travail va évoluer. Dans la mesure où tout le monde fonce, à un moment donné il y a des choses qui vont passer à l'as. Maintenant, le management dans les entreprises ou dans les grandes structures publiques tend vers le même modèle. Tout le monde est sorti du même moule.

**LE PRESIDENT** aimerait que le marquage de cette Université soit le modèle social, mais pour cela il faut le travailler ensemble. Il ne va pas l'imposer, il veut qu'il soit construit ensemble. Pour le faire, il faut être deux. La porte est ouverte. Les discussions vont continuer.

**Mme TRICHET** souligne qu'il y a quelques années, à ce même Conseil d'Administration, elle avait entendu des inquiétudes des étudiants qui étaient inquiets par rapport à la fermeture des grandes écoles, par rapport à l'entrée d'étudiants de l'Université dans les grandes écoles. C'était un relationnel qui était unidirectionnel. L'Université était ouverte aux étudiants des grandes écoles pour faire un Master et pas inversement. Dans ce projet, elle retrouve un équilibre entre ce relationnel avec une grande école. Elle est assez fière de voir que finalement les Masters universitaires sont mimés et enviés par ces grandes écoles et que les termes diplôme d'ingénieur, diplôme de Master deviennent équivalents avec leurs particularités d'innovation, de créativité dans un sens, de rigueur dans l'autre. Ils vont s'enrichir les uns les autres. En tant qu'enseignante, parent ou ancienne étudiante, elle regarde le terrain qui était proposé il y a 20 ans et elle se dit qu'enfin va être offert autre chose aux futurs étudiants. Ils vont pouvoir faire le choix d'évoluer un moment à l'Université, un moment dans une grande école. Pour elle, c'est du concret. Elle est contente d'y participer. Elle est contente de voir ces passerelles devenir institutionnalisées. Elle remercie **Mme M. OBLE** pour son intervention. Sa parole est indispensable pour réajuster à chaque fois des points qui peuvent être oubliés.

L'ESPE est en dehors de cette construction de pôle et pourtant, avec la loi ORE, l'enseignement secondaire est impliqué pour aider les lycéens à prévoir leur avenir d'étudiant. Ils ont bien vu l'implication importante et le rôle important que peuvent avoir ces établissements secondaires. C'est bien de pouvoir réimpliquer ces personnes et de ne pas les laisser de côté malgré les difficultés. Il y a encore du travail à faire et c'est vraiment important d'avoir la parole de chacun, pour ensuite pouvoir progresser.

**Mme OBLE** apprécie le compliment. Cela fait plusieurs fois qu'ils débattent sur la NUN et elle va livrer son ressenti. Quand on parle d'un nouveau modèle d'Université, cela ça sous-entend que l'on sait où l'on va et que le modèle a déjà été défini. Dans le même temps, ils n'arrêtent pas de parler de co-construction, ce qui sous-entend que ce n'est pas si clair que ça. Il leur est demandé d'adhérer au projet. C'est ce gap qu'elle trouve inquiétant parce qu'elle a le sentiment qu'on leur demande de signer un chèque en blanc. C'est ce qui l'inquiète.

Elle rejoint ce qu'a dit **M. POUZAIN** et elle est la première qui peut le constater, il y a eu une augmentation de la précarité. Il y a de plus en plus de personnes qui alternent des contrats courts et une inscription comme demandeur d'emploi. La catégorie A des demandeurs d'emploi, c'est-à-dire les personnes qui recherchent un CDI, est en baisse. La catégorie B, c'est à dire l'alternance entre contrats et inscription, ne cesse d'augmenter. Il y a donc une augmentation de la précarité. Il y a aussi, et elle est la première à le constater, un nombre plus important d'exclus.

Elle aimerait savoir pourquoi l>IDEX de Toulouse est stoppé.

**LE PRESIDENT** fait le même constat qu'elle. Il espère modestement, il peut se tromper comme tout le monde, que ce principe de décloisonnement soit aussi un principe d'équité ou de justice sociale. C'est ce qui le motive au plus profond. Cela a motivé tous ses engagements. Il n'est pas porteur d'un modèle, il est porteur d'une vision, c'est ce qu'on demande à un chef d'établissement.

Concernant l'I-SITE de Toulouse, les moyens ont été retirés car ce qui a été promis n'a pas été réalisé.

**M. GUEVEL** considère que finalement le débat n'a pas été très nourri sur la problématique de la direction du pôle Sciences et Technologie. Que ce soit lors du groupe de travail gouvernance ou lors du conseil des Directeurs de Composante, il a questionné les Directeurs des Composantes directement concernés par cette question. Aucun ne lui a répondu en lui affirmant son opposition ferme à cette direction et à cet accord politique. Personne en responsabilité aujourd'hui parmi les Composantes impliquées ne s'oppose à ce qui est en effet

quelque chose qui interroge et interroge aussi évidemment les membres de la majorité mais qui est un accord politique nécessaire pour que ce projet se poursuive.

Il salue les efforts permanents et constants du Président sur ce projet qui est soutenu par toute son équipe. Il inclut les services, les Vice-Présidents et le cabinet. Il y a depuis le 1<sup>er</sup> mandat une réelle volonté de projeter l'Université vers un avenir et un devenir avec la nécessité systématique de défendre l'Etablissement ou en tout cas de le préserver et surtout de le positionner dans un environnement européen voire mondial comme un acteur majeur du point de vue de l'enseignement supérieur, de son organisation, et bien évidemment de le positionner sur son territoire.

**M. GUEVEL** a perçu deux choix visionnaires récemment, que ce soit le projet dans lequel l'Etablissement est engagé mais aussi lorsque **LE PRESIDENT** a recruté **Mme BERNAULT** pour l'affecter à cette mission. Il a entendu dire qu'elle a accepté sans hésitation. Il voulait la remercier au nom de toute la majorité pour le travail exceptionnel qu'elle a fait. Il y a des problématiques juridiques, c'est donc évidemment la personne adaptée, mais elle a aussi des qualités humaines indéniables. Elle est à l'écoute, bienveillante avec parfois une pointe de fermeté qu'il faut lui reconnaître et qui est indispensable. **M. GUEVEL** a le sentiment, pour avoir été dans certains groupes de travail et essayé d'être à l'écoute de ce cheminement, qu'elle n'a pas compté son temps, mais surtout qu'elle a fait face à des moments difficiles de résistance, d'incompréhension. Sur la durée, elle n'a jamais faibli. Elle est restée ferme sur cet engagement et c'est vraiment très sincèrement que la majorité la remercie.

**LE PRESIDENT** propose de passer au vote. Il remercie pour le soutien à l'équipe qui est une équipe formidable, dévouée, compétente, engagée. Il conclut sur le fait que chacun dans ses fonctions a fait part et c'est bien légitime des inquiétudes du terrain, des questionnements. Il n'a aucun problème avec cela, c'est bien normal. Il essaiera d'y répondre comme il l'a fait auprès des Directeurs de département de l'UFR de Sciences et techniques.

Dans certaines instances, il a l'impression que collectivement ils n'arrivent pas, c'est peut-être un thermomètre des établissements, à se réjouir suffisamment. Certes, il y a des difficultés. Ce n'est pas propre à l'Université, c'est propre à la société. On voit de plus en plus de violence, de précarité, peut-être d'injustice, mais il faut y travailler. Les réactions sont souvent modestes par rapport aux succès. Le Conseil d'Administration n'est pas là pour entériner le fait que l'Etablissement a une quatrième fois échoué, pour entériner le fait qu'il n'aura pas les moyens qui sont promis. Son travail, c'est de porter une vision et c'est aussi d'aller chercher des moyens, notamment auprès de l'Etat pour répondre à toutes les interrogations. Il le fait en continu depuis 2012. Ce sont les moyens des grands plans d'investissement aujourd'hui. Il a choisi d'aller les chercher. Il y a également les moyens au niveau européen. Il peut témoigner que quand il se rend à l'international et qu'il parle Initiative d'excellence pour Nantes, ses interlocuteurs savent où est Nantes parce que c'est quelque chose qui est connu, reconnu. Les allemands ont commencé avant eux. C'est un label qui est reconnu. Etre attractif, c'est aussi avoir les moyens humains avec les meilleurs, ceux qui donnent leur meilleur, et aussi les moyens des partenaires, collectivités, entreprises qui vont permettre de développer les missions de service public de l'Etablissement. C'est ce à quoi il croit.

**LE PRESIDENT** indique que **M. CARBONI** a donné procuration à **M. POUZANT**, **M. AFFILE** à **Mme LESTIEN**, **Mme FLEURY-BAHI** à **M. GRASSET**, **M. GENON** à **Mme MORERE** à **Mme JOLLIET** à **M. GUEVEL**, **M. OLERON** à **M. LABOUX**, **Mme ARTEAUD** à **Mme SAMI** et **Mme HOUEL** à **Mme BERNAULT**.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 26 voix pour et 9 voix contre la trajectoire vers l'Université cible et le schéma d'organisation.**

**Le Conseil d'Administration Approuve avec 26 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions la convention d'association avec l'Ecole Centrale de Nantes.**

**LE PRESIDENT** remercie l'ensemble des administrateurs pour ces débats. Ce n'est qu'une étape. D'ici un an, le Conseil d'Administration devra approuver des statuts.

**LE PRESIDENT** lève la séance à 10h00.

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**  
**Olivier LABOUX**





UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2018**

**PV N°404**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE  
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 29 JUIIN 2018**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1<sup>er</sup> Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier GRASSET, Vice-président Recherche et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 21 MEMBRES**

ADOU Caroline	Etu. T	UFR Sciences et Techniques
AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
ARTEAUD Nolwenn	Etu. T	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
BEDOUT Nolwenn	Etu. T	UFR STAPS
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
BUTROT Hortense	Etu. S	UFR Odontologie
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
COLOMBY Hugo	Etu. S	UFR Psychologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
FLEURY-BAHI Ghozlane	A	UFR Psychologie
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
HAROUET BRANCHEREAU Sidonie	Etu. S	UFR Sciences et Techniques
HUGEDE Etienne	Etu. S	UFR Odontologie
KERBART Julie	Etu. T	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
POUPLIN Méline	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
RAMPILLON Agathe	Etu. S	UFR Droit et Sciences Politiques
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

**AVAIENT DONNE PROCURATION : 10 MEMBRES**

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères



CARBONI Pierre Etrangères	A	Faculté des Langues et Cultures
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

#### ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 4 MEMBRES

OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	21	10	1	3

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noel	Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires financières
BERTRAND Emmanuelle	Cellule d'Aide au Pilotage
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BOUTIN Johanna	Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
DE CHARRETTE Catherine	Directrice de la Fondation
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
EUDELIN Vincent	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
GAUTHIER Chantal	Doyen de l'UFR Sciences et des Techniques
HUCHET-du-GUERMEUR S.	Directrice du Patrimoine immobilier et de la logistique
KEROUANTON J. Louis	Vice-président Patrimoine immobilier
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social
LEVEQUE Stéphane	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale Adjointe des Services / Plan – Investissement – ressources matérielles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail
WENDLING Gwendolina	Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire

## ORDRE DU JOUR

1. Informations générales
2. Présentation de la Fondation de l'Université de Nantes
3. Approbation du rapport annuel d'activité 2017

### **PARTENARIATS**

4. Présentation de la convention d'objectifs et de moyens 2017-2020 avec la Région des Pays-de-la-Loire
5. Présentation de la convention Campus Nantes avec Nantes Métropole et la Ville de Nantes

### **AFFAIRES BUDGETAIRES**

6. Approbation du budget rectificatif de l'exercice 2018 (*après examen par la CPCA*)
7. Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019 (*après examen par la CPCA*)

### **RESSOURCES HUMAINES**

8. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) - actualisation pour la rentrée 2018 (*après avis du CTE*)
9. Approbation de la modification du dispositif de versement de l'indemnité de départ volontaire et bilan depuis 2014 (*après avis du CTE*)
10. Approbation de la modification des modalités de prise en compte des congés de maladie ordinaire dans les services d'enseignement (*après avis du CTE*)
11. Présentation des conditions d'affectation sur un emploi impliquant un accès à une zone à régime restrictif

### **HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT AU TRAVAIL**

12. Présentation du « rapport annuel de santé sécurité et conditions de travail » (RSSCT) 2017 et du « programme annuel de prévention » (PAP) 2018 (*après avis du CHSCT*)

### **FORMATION ET VIE ETUDIANTE**

13. Approbation du renouvellement de l'accréditation Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur (*après avis de la CFVU*)
14. Approbation du principe de répartition des droits universitaires pour l'année 2018/2019
15. Approbation de la modification des modalités de dispense de paiement des droits universitaires

### **IMMOBILIER**

16. Approbation du rapport d'expertise du réaménagement de la bibliothèque LLSHS
17. Approbation du rapport d'expertise pour la construction d'un bâtiment pour le département Informatique de l'IUT de Nantes sur le site de la Lombarderie
18. Approbation du projet de réaménagement du 6<sup>ème</sup> étage et des 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> partiels de l'IRS UN
19. Approbation du projet de réaménagement du 3<sup>ème</sup> étage de la Faculté de Médecine pour l'Unité Mixte de Recherche 1238

### **AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

20. Elections professionnelles 2018 :
  - 20.0. Approbation des modalités d'organisation de l'élection au Comité Technique d'Etablissement et de l'élection à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (*après avis du CTE*)
  - 20.1. Approbation de la prorogation de la durée du mandat des membres de la CPE (*après avis du CTE*)
  - 20.2. Approbation de la modification des statuts de l'Université de Nantes
21. Election d'un représentant étudiant du Conseil d'Administration au Conseil de service du Service Universitaire des Langues
22. Projet de la Nouvelle Université à Nantes : désignation d'un administrateur étudiant membre du groupe de travail "Gouvernance"

### **AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES**

23. Approbation de tarifs (*après examen par la CPCA*)
24. Rendu-compte de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur

## 25. Questions diverses

**LE PRESIDENT** ouvre la séance à 8h00.

### **POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AVRIL 2018**

**LE PRESIDENT** demande s'il y a des remarques, des demandes de modifications.

**M. BEDOUT** n'a remarqué aucune anomalie concernant les propos rapportés dans le procès-verbal. Toutefois, il y a quelques erreurs sur la forme. Il y a écrit à la page 5 : « Monsieur BEDOUT indique qu'elle est en deuxième année de STAPS et qu'elle est élue sur la liste Bouge ton Campus ». Page 32, il est écrit « M. BEDOUD » et non « M. BEDOUT ».

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 31 voix pour le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 avril 2018, tel qu'annexé.**

### **POINT 2. PRESENTATION DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE NANTES**

**Mme DE CHARRETTE** indique que la Fondation de l'Université de Nantes a été créée en 2011. C'est une fondation partenariale, avec un statut juridique propre. De 2011 à 2015, il s'agissait des premiers pas de cette Fondation qui a été relancée en 2015. Depuis septembre 2015, a été réalisé un certain nombre d'étapes juridique, technique, financière, fiscale pour aboutir aux statuts qui ont été votés il y a quelques mois.

Il faut noter l'arrivée de Nantes Métropole comme fondateur de la Fondation. **M. AFFILE** fait partie du Conseil d'Administration. **Mme DE CHARRETTE** remercie Nantes Métropole qui a accordé 300 000 € de dotation au capital, ce qui permet à la Fondation de se mettre en mouvement et d'augmenter sa capacité à développer la stratégie. La capacité à abriter d'autres fondations a été formalisée, ce qui est un outil extrêmement important.

**Mme DE CHARRETTE** rappelle que la Fondation a 7 missions. La vocation première est de soutenir le développement de l'Université, d'être au service de l'Université et d'accompagner sa transformation, de mettre en lumière et de participer à l'attractivité de l'Université tout en lui donnant des moyens nouveaux. Les missions de la Fondation sont les suivantes :

- soutenir et promouvoir l'innovation et la recherche. Cela se traduit par des projets de recherche, d'innovation, des financements de thèse de doctorat ;
- soutenir le développement des partenariats en France mais aussi à l'international. C'est un axe qui n'a pas tout à fait été développé encore ;
- contribuer à la formation des étudiants puisque l'Université et sa Fondation sont là pour travailler aujourd'hui pour demain. Il s'agit donc de se doter des moyens qui vont permettre aux étudiants de bien apprendre et d'être fiers de leur Université.
- valoriser les diplômes issus de l'Université. Il y a un capital qui pourrait être exploité un peu plus.
- contribuer à la valorisation scientifique, culturelle et immobilière de l'Université.
- porter le savoir et la connaissance comme un bien commun. La Fondation est un acteur de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de porter le savoir, la connaissance et d'assurer la diffusion de ces savoirs.

Depuis fin 2015, la Fondation a commencé à préparer la campagne *HUMANISME 2.UN* qui a pour objectif de mettre le numérique au service de l'humain. C'est une campagne qui s'appuie sur 5 thématiques : citoyens connectés, usine du futur, savoir partagé, santé du futur, Smart City. Ces 5 thématiques permettent d'accueillir des projets multiples et l'ensemble des disciplines des différentes Facultés. L'objectif fixé est de 7 millions d'euros à fin 2020. Cet objectif est aujourd'hui en très bonne voie puisque la Fondation a encaissé 4 000 000 €, ce qui permet de soutenir 32 projets. Cela se traduit par 290 dons. Pour pouvoir collecter cet argent et mettre en avant tous les projets soutenus par la Fondation, 150 rencontres externes de partenaires sur le territoire ont été organisées. Au-delà de ces 4 millions d'euros, la Fondation a 1 million d'euros de promesses de dons et 750 000 € de promesses en nature. La Fondation vient d'avoir un accord pour recevoir un équipement pour l'école de chirurgie qui est un des projets que la Fondation porte avec le CHU. Les sommes perçues atteignent donc 5 750 000 €, 2 ans avant la fin de campagne.

**Mme de CHARETTTE** est plutôt satisfaite de ces premiers résultats. Il y a aujourd'hui environ 220 mécènes engagés, des particuliers et majoritairement des entreprises. Le choix est fait de s'engager plutôt sur du mécénat d'entreprise dans un premier temps avant d'aller chercher des philanthropes, quelques grands donateurs pour aider à ressourcer l'Université sur des champs qui ne sont pas des champs de type projet.

Concernant les perspectives de la Fondation, l'objectif est d'accueillir un ou deux nouveaux fondateurs pour augmenter la capacité à développer cette stratégie la plus ambitieuse possible.

Il s'agit également de :

- transformer les grands projets en construction qui sont aux portes de la signature ;
- constituer un comité d'ambassadeurs, c'est-à-dire un réseau autour d'influenceurs pour collecter auprès de quelques grands donateurs, quelques grands philanthropes ;
- lancer une nouvelle collecte en fin d'année ou au début de l'année prochaine sur le thème du patrimoine de l'Université (immobilier et culturel), avec un objectif de 5 000 000 € pour pouvoir apporter des moyens à certains projets immobiliers ou de construction.

Le slogan est le suivant : « Une Université qui progresse profite à tous ». La Fondation a vraiment cette prétention de remettre la philanthropie au cœur du sujet. Les universités aujourd'hui se mobilisent beaucoup sur ce sujet-là. L'Université de la Sorbonne a lancé une grande campagne de collecte de 100 millions d'euros. Sans être trop ambitieuse, l'Université de Nantes a le droit de se fixer des objectifs.

**M. BRUNAT** remercie **Mme DE CHARETTE** et son équipe, notamment pour sa gentillesse d'accueil, son écoute, notamment sur les projets de soutien à la formation et à la réussite des étudiants en situation de handicap. Un projet a été lancé et commence à porter ses fruits. Il espère qu'il y en aura d'autres. Cela valorise cette activité d'accueil, d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

**M. GRASSET** partage le sentiment de **M. BRUNAT** sur l'engagement que **Mme DE CHARETTE** démontre. Depuis 2 ans, on sent qu'il y a un essor considérable. On commence à parler de cette Fondation et il y a des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

**M. GRASSET** apporte par ailleurs un témoignage qui lui semble important sur la vocation des fondations et l'importance d'en avoir une au sein de l'Université. Il y a quelques missions de la Fondation qui lui parlent particulièrement. Il s'agit du soutien et de la promotion de l'innovation et de la recherche, du développement de partenariats, des actions qui favorisent le lien entreprises-Université. On voit sortir beaucoup d'initiatives des laboratoires qui sont difficilement soutenables par les appels à projets standards et par la politique standard de l'Etablissement, non pas parce qu'ils ne sont pas bons, mais parce qu'ils sont un peu hors normes, qu'ils ne rentrent pas dans le cadre habituel. La Fondation est un outil indispensable pour mettre en avant ce type de projets que **M. GRASSET** estime importants. Depuis deux ans, il sent qu'il y a cette capacité à les faire évoluer. Il oriente ces projets vers la Fondation. L'Université de la Sorbonne fait un pari sur l'avenir qui paraît particulièrement ambitieux pour la France. Ça ne l'est pas dans d'autres pays où le mécénat est quelque chose de standard, où les outils de la fondation sont très largement exploités. Il est essentiel de travailler à changer la culture sur le sujet parce que c'est un outil indispensable pour le rayonnement de l'Etablissement. Il demande à **Mme de CHARRETTE** si elle peut en quelques mots expliquer concrètement les 32 projets actifs.

**Mme de CHARRETTE** répond que l'on peut raisonner en termes de modalité pour que ce soit plus simple. Chaque don compte. Il y a des particuliers qui donnent 10 € par mois. L'engagement est d'assurer aux donateurs que la Fondation fait bien ce qui lui est demandé de faire avec l'argent donné.

Les chaires sont très en vogue en France. Une chaire, c'est un engagement pluriannuel qui permet d'aller collecter de l'argent. La chaire maritime, montée avec **M. TROUILLET** de l'IGARUN, est en cours de signature. Au cours de la semaine suivant ce Conseil d'Administration, un premier engagement d'un million d'euros sera signé. Cela va permettre de doter ce projet qui concerne l'impact de l'activité maritime en mer d'une équipe dédiée et de financer des ingénieurs, des doctorants, des post-doctorants. Cette chaire va permettre de prendre un sujet de recherche, de le confronter à un besoin d'un territoire, d'industriels. En accord avec les mécènes, il s'agit d'éclairer une question scientifique très en amont. On est sur du précompétitif, on n'est pas du tout sur un mode de prestation. Il ne s'agit pas de vendre une prestation de recherche. On est vraiment très en amont pour éclairer un sujet de recherche.

Netflix a accordé pour la deuxième fois un mécénat pour soutenir le financement d'un post doctorant qui travaille sur un sujet avec un chercheur du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N). C'est un sujet sur la rapidité des images. Google vient aussi d'accorder un don de 40 000 € pour la chaire sur les ressources éducatives libres.

La Fondation n'est pas un outil de plus pour aller chercher du projet ou chercher à vendre du projet. La Fondation est là pour mettre en lumière les pépites, évidemment en lien avec ce qui est important pour les laboratoires et les Composantes.

**M. AFFILE** témoigne du fait que lorsque **Mme DE CHARRETTE** est venue les voir pour solliciter l'entrée de Nantes Métropole comme membre fondateur de la Fondation de l'Université, il n'y a pas eu beaucoup de discussions, de réticences. Ils ont considéré qu'en étant membre du Conseil d'Administration de l'Université, il était logique aussi d'accompagner un outil permettant de financer des actions entre les marges. Il a été convenu également d'essayer d'utiliser le réseau métropolitain pour trouver aussi matière à enrichir le nombre et la qualité des ambassadeurs de l'Université, notamment en essayant de trouver des personnalités à la fois du monde économique, ce qui répond à l'objectif de rapprocher l'Université de l'entreprise, et du monde des arts, du spectacle et de la communication. **M. AFFILE** s'y emploie et les choses avancent.

**LE PRESIDENT** précise que ce comité des ambassadeurs est présidé par **M. AYRAULT** qui a accepté ce rôle.

**M. CHENE** considère que c'est vraiment un outil très intéressant, notamment pour les missions qui consistent à soutenir la promotion, l'innovation et la recherche, et à favoriser le lien entreprises-Université, plus globalement le lien avec les acteurs du monde socio-économique autour de l'Université. Les entreprises donnent de l'argent pour un objectif précis. Cela veut dire qu'elles ont confiance, c'est donc très intéressant. Il demande s'il y a des retours d'information sur le rayonnement de l'Université via la Fondation notamment.

**Mme de CHARRETTE** espère bien sûr que la Fondation participe au rayonnement de l'Université. Calculer un impact, c'est assez complexe. La Fondation est en train de recueillir un don de KPMG pour mesurer l'impact de l'attractivité des fondations. Elle sera peut-être en mesure de répondre plus concrètement une fois ce travail réalisé.

**Mme SAMI** considère qu'il manquait dans les documents, même si maintenant elle en sait un peu plus, des exemples concrets sur les différentes missions pour les éclairer un peu plus sur les réalisations de la Fondation.

Dans les nouveaux statuts, il y a désormais la capacité à abriter d'autres fondations. Elle demande s'il y a actuellement d'autres fondations qui sont abritées au sein de la Fondation de l'Université de Nantes.

Elle aimerait savoir comment se situe la Fondation par rapport aux autres fondations, notamment les fondations des écoles. Elle demande si la Fondation de l'Université arrive vraiment à concurrencer les écoles. L'Université a des atouts, mais peut-être aussi quelques faiblesses par rapport aux écoles.

**Mme DE CHARRETTE** répond qu'elle n'a pas voulu lister tous les projets. Elle invite les administrateurs à aller voir le détail sur le site interne.

Sur la question de la capacité à abriter, c'est une garantie sur l'avenir. La Fondation a cette capacité, peut-être qu'elle l'utilisera, peut-être qu'elle aura des sollicitations.

En France, il y a 4 000 fondations qui couvrent un marché de 8 milliards d'euros. Sur ce marché, il faut comparer ce qui est comparable. HEC, l'ESSEC, les Mines etc. sont sur ce marché depuis les années 80 et ont investi énormément dans ces fondations en termes de capital pour aller collecter auprès des anciens élèves. Aujourd'hui, la Sorbonne a collecté 50 millions d'euros uniquement auprès des 350 000 anciens qui sont sur des territoires étrangers. La Sorbonne a investi depuis 4 ans pratiquement 1 € pour en collecter 2.

**LE PRESIDENT** souligne que la Fondation est un vecteur de communication et de partage avec les partenaires au sens très large de ce que veut porter l'Université. A chaque fois, l'objectif est d'avoir des projets qui ont du sens, de la valeur. Les fondations universitaires ne peuvent marcher qu'avec le soutien des collectivités. Il remercie beaucoup Nantes Métropole d'avoir accepté d'être membre fondateur.

Il remercie **Mme de CHARRETTE** et son équipe pour ce travail professionnel, rigoureux.

### **POINT 3. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017**

**M. BERNOUSSI** rappelle qu'ils ont pris la décision politique il y a environ trois ans de passer d'un simple rapport financier à un rapport annuel d'activités qui est beaucoup plus riche et qui reflète à la fois les aspects financier mais aussi l'activité réelle dans différents domaines. Ce rapport est très instructif. Il rend hommage à tous les collègues qui sont impliqués dans l'Université. Il est notamment évoqué dans ce rapport l'impression 3D qui est la première réalisation importante au sein de la cité et la réussite de Next.

**Mme FLEURY-BAHI** salue ce bilan qui fait état de très belles avancées, de très belles réussites pour l'année 2017 en termes de recherche, de formation, de développement international, de qualité de vie au travail. Tout ceci marque l'engagement de l'Etablissement dans une dynamique très positive qui a contribué à l'obtention de Next. Cette dynamique a été mise à profit également dans la coconstruction de l'Université cible.

**M. BRUNAT** rejoint **Mme FLEURY-BAHI** sur la qualité du document. Il pense que l'on peut être fier en tant qu'agent de l'Université de la richesse de tous ces domaines et de l'innovation au service des étudiants mais aussi au service du territoire. C'est extrêmement important de le valoriser encore plus et que tout le monde en soit conscient. Chacun a sa place dans l'Université.

**Mme OBLE** est navrée mais elle n'a pas eu le temps de lire une partie importante des documents. Elle ne participera donc pas aux votes. En revanche, elle a lu le rapport annuel. Dans ce rapport, il y a des choses qui sont vraiment intéressantes. On voit que l'Université s'ouvre à l'extérieur. Il y a beaucoup d'initiatives. En revanche, elle n'a pas vu dans le document des questionnements ou de la prospective. Elle considère que ça manque. Elle rapproche ce rapport d'un autre document qu'elle a reçu en même temps, qui s'appelle Strater Diagnostic Pays de la Loire. Dans ce document, il est noté par exemple qu'il y a une poursuite d'études de l'enseignement supérieur en Pays-de-la-Loire qui est inférieure au niveau national, notamment à l'Université. Il y a un potentiel scientifique qui doit être développé. L'Université a déjà du mal à accepter l'ensemble des jeunes qui vont arriver parce qu'il y a eu un manque d'anticipation, notamment du baby-boom des années 2000. **Mme OBLE** se demande comment accompagner les jeunes dans l'enseignement supérieur et la recherche pour répondre demain aux besoins socioéconomiques et notamment à l'augmentation de la technicité des métiers.

Il est également évoqué dans ce document le niveau faible de dépenses en R et D. Dans la région, l'industrie est plutôt manufacturière avec des risques de délocalisation. Le rapport se demande comment pourront être développés des sites de conception et de recherche sur les Pays de Loire. **Mme OBLE** se demande comment l'Université pourrait aussi accompagner cette implantation de sites de conception.

Dans ce document, il est beaucoup évoqué la coopération Bretagne - Pays-de-la-Loire. **Mme OBLE** demande ce que devient cette coopération avec la question de l'UBL.

Il y a une faible proportion de doctorants en Pays-de-la-Loire en comparaison de la moyenne nationale. Selon elle, les docteurs sont une des clés sur les questions ayant trait aux enjeux de demain. C'est une question centrale.

**LE PRESIDENT** répond que c'est un bilan, donc par nature il s'agit de se retourner en arrière. Concernant le taux d'enseignement supérieur, il faut voir la globalité, il faut voir les proportions. Il y a une part de privé qui n'est pas forcément répertoriée aujourd'hui. Le CNOUS par exemple ne sait pas combien il y a d'établissements d'enseignement supérieur en France. Il y a également la part des BTS.

Sur la R et D et les risques de délocalisation, ils y travaillent. Il prend deux exemples :

- la Fondation qui focalise beaucoup sur les PME ;
- le travail avec l'IRT Jules Verne avec cette année particulièrement un focus PME.

**LE PRESIDENT** pense aux PME parce que la délocalisation est plus difficile mais un travail est réalisé aussi au niveau des grands groupes. L'objectif est vraiment de garder in situ le label, après Paris, de troisième région industrielle.

Concernant la coopération Bretagne-Pays-de-la-Loire, un travail est réalisé actuellement sur une évolution de la COMUE UBL qui aura peut-être un autre statut, mais qui gardera la coopération interrégionale entre les établissements, qui coordonnera, de manière à ne pas avoir de séparation entre ces deux régions qui n'ont pas fusionné. Il s'agit du terrain de jeu naturel aujourd'hui comme en 2014, année où a été créée l'UBL.

**M. GADOLLET** n'approuvera pas le rapport. En effet, au détriment de la langue française, le rapport est presque entièrement rédigé en écriture inclusive. C'est assez cocasse puisque cela prouve que même avec la meilleure volonté, cette novlangue est extrêmement fastidieuse. L'écriture inclusive porte atteinte au principe de neutralité du service public. C'est un appareil idéologique au service de la théorie du genre. Il invite l'Université

à suivre les recommandations de la circulaire ministérielle du 22 novembre 2007 et à ne plus faire usage de cette écriture.

**Mme TRICHET** remercie les services pour la rédaction de ce rapport annuel qui est vraiment un outil de connaissance de l'Université qui s'améliore d'année en année et qui inclut des remarques apportées. Les abréviations sont bien expliquées, surtout pour pouvoir s'appropriier les chapitres financiers. Désormais, il y a petits onglets qui facilitent la lecture. Elle est très contente que l'écriture inclusive ait été utilisée pour rédiger ce document. Elle aimerait que n'entrent pas au Panthéon que les grands hommes.

**M. POUZAINT** souligne que l'on voit bien au travers du rapport qui est présenté la richesse et le bouillonnement de l'Université. Il souhaite porter un focus particulier sur les ressources humaines. Pour lui, ce n'est pas un détail. Une des ressources fondamentales de l'Université, ce sont ses personnels. Il n'est pas fait mention de l'augmentation des contractuels au sein de l'Université. C'est un point qui lui paraît très important, d'autant plus qu'au niveau du gouvernement, un accent particulier est mis pour favoriser l'emploi des contractuels sur des périodes courtes. Cela va développer au bout du compte la précarisation. Il faut avoir le courage de regarder la réalité en face. Des collègues salariés de l'Université sont déjà dans des situations précaires. Lors de la fête des personnels de l'IUT, il a eu l'occasion de discuter avec un certain nombre de collègues qui sont responsables de service et qui ont pu lui transmettre leur questionnement. Au mois de septembre, leurs équipes vont être renouvelées parce que des collègues qui étaient sur des tâches techniques, de catégorie C, arrivent au bout des deux ans de contrat. Cela signifie qu'il va y avoir des collègues qui probablement vont arriver au mois de septembre et qu'il va falloir former. Il y a des choses qui marchent. Il y a un dynamisme qu'il faut souligner, mais il y a aussi des difficultés. Cela coûte peut-être « un pognon de dingue » de payer des collègues sur des CDI au lieu de CDD renouvelables, mais il pense que c'est de la responsabilité de l'Etablissement de se préoccuper des conditions de travail des collègues. C'est un point qui à son avis fera l'objet de développements lors des prochains Conseils d'Administration, puisque la politique gouvernementale et la question du budget vont poser un certain nombre de questions.

**LE PRESIDENT** remercie **M. POUZAINT** de souligner le dynamisme incontestable de l'Etablissement. Il aimerait attirer l'attention sur le fait que la communication se fait souvent sur les contractuels. Les chiffres seront présentés au moment du débat d'orientation budgétaire. Il y a les CDD et les CDI. L'effort de l'Etablissement pour la CDisation est sans commune mesure avec ce que l'on peut voir par ailleurs. Il y a peu d'établissements qui ont fait ces efforts.

**M. BIAIS** ne partage pas le diagnostic et il pense qu'il sera nécessaire de présenter au Conseil d'Administration un bilan précis sur le sujet de la répartition entre les titulaires et les contractuels. Toutes les données colligées montrent au contraire qu'en 2017 et 2018, l'emploi titulaire des personnels administratifs et techniques a progressé dans l'Etablissement, de même que le nombre de CDI. Un des effets de la nouvelle Charte de gestion des personnels contractuels de l'Etablissement est justement d'accélérer la titularisation des agents ou le passage en CDI. Quand on dit que l'emploi contractuel augmente, il faut faire attention à ce que l'on dit puisque les chiffres qui seront présentés montrent le contraire. Sur le budget de l'Etablissement, l'emploi titulaire et le nombre de CDI a progressé en 2017 comme en 2018.

L'Etablissement et il faut s'en féliciter a une réelle dynamique sur le développement de ses ressources propres. Il est vrai que sur ces ressources propres, l'Etablissement emploie des personnels contractuels, mais cela a toujours été fait. Il n'est pas possible de CDIser tout le monde ou de titulariser parce qu'il y a une précarité des ressources. Il faut bien distinguer les sources de financement. Sur le budget de l'Etablissement, il y a une réelle progression de l'emploi titulaire et du nombre de CDI. Sur les ressources propres, l'Etablissement fait l'effort, contrairement aux organismes de recherche ou au CHU, de passer des collègues en CDI.

**M. BROCHARD** remercie pour ce document qui est très bien fait. Il revient sur les pages 92 et 93 qui présentent les évolutions en termes de budget au niveau des fournitures générales, des dépenses de service pour l'enseignement et de la recherche. Il serait intéressant de faire un focus sur les grosses variations. Il y a par exemple 60% d'augmentation en termes d'achat de mobilier de bureau, de salles de réunion. A contrario, les dépenses transports, entrepôt, marchandises baissent de 68 %. Il y a une augmentation des dépenses pour sciences de la terre, géophysique, astrophysique de 84,7%. Il serait intéressant de savoir pourquoi il y a ces augmentations et ces diminutions.

**LE PRESIDENT** pense que l'on peut faire la corrélation avec l'ouverture de nouveaux bâtiments et l'anticipation de ces nouveaux bâtiments. Le LS2N a été ouvert. Il y a peut-être un reliquat de l'IRS2 également et l'anticipation de la réhabilitation de la planétologie.

**M. LUPI** pense que cette augmentation est due aux nouveaux locaux de planétologie au sein du Département de Physique.

**Mme SAMI** partage ce qu'a dit **M. POUZAINT**. Elle entend bien ce que dit **M. BIAIS** sur le fait qu'il y a un certain nombre de titularisations et de CDIations. Suite à la loi Sauvadet, l'Université de Nantes fait partie des établissements qui ont CDIés. Ils étaient très contents et ils l'ont déjà dit. Le problème qui se pose, c'est qu'il y a de plus en plus de projets qui ne sont pas financés par des financements pérennes et des financements sur masse salariale Etat. Il y a donc de plus en plus de CDD qui sont effectivement des précaires. Ce sont des personnels qui sont sur ressources propres. Les ressources n'étant pas pérennes, ils ne peuvent pas être pérennisés alors qu'ils sont parfois sur des missions pérennes. L'aide de l'Etat n'étant pas suffisante, on va de plus en plus vers des financements sur ressources propres. Cela pourrait vouloir dire a priori que l'on va aller vers une précarisation de plus en plus importante.

**Mme SAMI** n'a pas eu le temps de lire ce document en détail ni un certain nombre d'autres documents. Elle tire son chapeau aux administrateurs qui ont réussi à lire en peu de temps tous les documents. Elle est contente d'avoir ce bilan et elle pense qu'elle apprendra un certain nombre de choses en plus de ce qu'elle sait déjà sur l'Université de Nantes en le lisant complètement.

**LE PRESIDENT** souligne qu'entre 2014 et aujourd'hui, l'Université a augmenté de 140% les contrats collaboratifs, c'est-à-dire Université-entreprise. Il s'agit de ressources propres. C'est une augmentation peu comparable avec ce que l'on peut voir ailleurs. Il y a donc une augmentation du nombre de contractuels qui sont des contractuels CDD pour une grande part sur ces ressources propres et des contractuels CDI parce que c'est la décision politique de l'Etablissement. Il y a également une augmentation des titulaires.

**Mme KERBART** s'associe aux précédentes remarques qui ont été faites sur ce document, mise à part celle sur l'écriture inclusive. Elle est au contraire très fière que l'Etablissement ait cette réflexion et cette ouverture. Le document est très bien fait. Elle a entendu qu'il avait été diffusé aux professionnels. Elle trouve que ce serait intéressant qu'il soit aussi diffusé aux étudiants. En le lisant, elle a appris beaucoup de choses sur l'Université, découvert des projets qu'elle ne connaissait pas. Beaucoup de projets incluent les étudiants, ce dont elle se félicite. Il faut réfléchir à un mode de diffusion aux étudiants. Cela renforcerait le sentiment d'appartenance.

**M. POUZAINT** rejoint le propos de sa collègue. Cette fin d'année est difficile avec tout ce qu'il y a à boucler. Il est difficile d'être au point sur toutes les questions qui sont présentées au Conseil d'Administration. Il revient sur la question des personnes en situation précaire. Il convient d'évoquer aussi les collègues qui sont en intérim, qui travaillent sur des appels d'offres, notamment sur le nettoyage des locaux. On peut constater sur dix ans à l'IUT la dégradation des conditions de travail de ces personnels. Ces personnels travaillent dans des sociétés qui ont remporté les marchés, comme ONET. Les conditions de travail sont difficiles. Il n'y a pas de suivi médical pour ces personnes-là dans la durée. Ce sont des personnes qui vont subir des troubles musculo squelettiques au bout de 20 ans de carrière. Il ne dit pas que tout est noir. Il faut être vigilant. L'Université, ce n'est pas quelque chose qui est suspendue en dehors de son contexte. Toutes les entreprises sont liées maintenant à une sous-traitance. Si les entreprises du CAC 40 font d'énormes bénéfices, un certain nombre d'entreprises sous-traitantes sont dans des conditions difficiles et ont des conditions de travail difficiles pour leur personnel. Il faut en être conscient. Il faut regarder autour de soi.

**Mme TRICHET** trouve, concernant la CDIation de certains ingénieurs, que le système avec Capacités qui a mis en place des équipes d'ingénieurs missionnés pour soutenir des projets, est une façon très intelligente pour l'Université de Nantes de conserver des compétences en interne alors que les personnes avaient démontré ces compétences souvent sur des contrats courts. C'est une belle possibilité de préserver ces compétences en interne.

**LE PRESIDENT** remercie **Mme TRICHET** de le rappeler. Effectivement, il y a un peu plus de 70 ETP à Capacités et cela augmente d'année en année.

**M. GRASSET** n'est pas compétent sur la question des CDI et des CDD, mais il trouve la discussion pertinente et importante. Il y a des avis et il y a des faits. Il encourage à ce que dans le bilan 2018, il y ait vraiment une rubrique dédiée à ce sujet. Pour ce qui concerne les laboratoires, c'est un sujet majeur. C'est aussi le cas dans les formations.

**M. GRASSET** se félicite de l'évolution du document présenté qui est vraiment formidable. Il se demande si un jour il pourra être intitulé uniquement « Rapport annuel » puisque le bilan financier fait partie du bilan de l'ensemble de l'Etablissement. Ce sera peut-être une évolution logique.



En ce qui concerne la diffusion, ils ont eu le document papier très tard mais il lui semble que toutes les personnes ont eu l'annonce de la diffusion sur l'intranet le 11 juin. Cela leur a donc laissé un peu de temps pour regarder le document.

**LE PRESIDENT** indique que l'année passée, sur la masse salariale Etat, les CDD sont passés de 17% à 15 % et que les titulaires CDI représentent 85 % de cette masse salariale Etat. L'information sur ces chiffres sera renforcée.

**LE PRESIDENT** indique que **Mme BARON** a donné procuration à **Mme SAMI**, **Mme BOUSQUET** à **M. LUPI**, **M. CARBONI** à **M. POUZAIN**, **Mme HOUEL** à **Mme MORERE**, **Mme JOLLIET** à **Mme BERNAULT**, **Mme LESTIEN** à **M. AFFILE**, **M. OLERON** à **M. CHENE**, **Mme TONNERRE** à **M. BRUNAT**, **M. TOSTIVINT** à **Mme TRICHET** et **M. GUEVEL** à **Mme FLEURY-BAHI**.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour, 6 voix contre et 1 personne qui ne prend pas part au vote le rapport annuel d'activités 2017, tel qu'annexé.**

**LE PRESIDENT** remercie **Monsieur GENON** puisque c'est son dernier Conseil d'Administration. Il le remercie pour son extrême fidélité.

**M. GENON** remercie lui aussi le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes de l'avoir accueilli depuis deux ans. C'est une expérience très intéressante qui lui a permis de mieux comprendre comment fonctionne l'Université. L'Université pour les lycées est un partenaire puisque l'orientation est au cœur de leurs préoccupations. Mieux comprendre le fonctionnement de l'Université, tisser des liens, créer des partenariats, c'est à son sens quelque chose de clé.

**M. CHENE** trouve extrêmement important qu'il y ait une diffusion de ce rapport également vers les lycéens pour que la vision des lycéens qui s'orientent aujourd'hui vers l'enseignement supérieur change et change positivement pour l'Université.

**M. GENON**, en parcourant ce rapport, s'est dit que ce serait effectivement très intéressant qu'ils puissent l'avoir dans leur Centre de Documentation et d'Information, afin que leurs élèves et étudiants puissent en prendre connaissance et se renseigner sur leurs futurs espaces d'accueil.

#### **POINT 5. PRESENTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2020 AVEC LA REGION DES PAYS-DE-LA-LOIRE**

#### **POINT 6. PRESENTATION DE LA CONVENTION CAMPUS NANTES AVEC NANTES METROPOLE ET LA VILLE DE NANTES**

**M. BERNOUSSI** souhaite aborder les points 5 et 6 en même temps car il faut les voir en lien.

La convention d'objectifs 2017-2020 avec la Région Pays-de-la-Loire est une convention qui a été négociée récemment et qui porte sur 3 ans. Il y a une baisse environ de 10 % de dotation. Cette convention qui a été négociée entre les axes stratégiques de la Région et les axes stratégiques de l'Université porte sur 3 axes de financement qui sont renforcés.

Le premier axe porte sur l'accompagnement de la réussite des jeunes. Cela rejoint exactement l'intervention de **M. GENON**. Il s'agit notamment de la relation Université-lycée (semaine Université-lycée, aide à l'orientation). Cela rentre à la fois dans les compétences de la Région mais aussi de l'Université. Cet axe concerne aussi le tutorat d'accompagnement, mais aussi le déploiement de dispositifs pour les primo entrants, tel que le dispositif Réussite conduit en Sciences et qui va être généralisé dans d'autres Composantes. Il y a également ce qui contribue à la réussite des étudiants : équipement WI-FI, data center, infrastructures, câblage.

Le deuxième axe porte sur la préparation des compétences de demain et sur l'insertion professionnelle. Il y a toutes les actions au sein du SUIO sur l'insertion professionnelle, le Career Center. Il y a également la création de tiers lieux. Il s'agit d'un ensemble de salles connectées et interconnectées entre elles qui permet de développer la pédagogie universitaire. Dans un premier temps, une quinzaine de tiers lieux sera mise en place à l'Université.

Le troisième axe est un axe fort de la Région mais aussi de l'Université de Nantes et des trois universités ligériennes. Il s'agit d'accompagner le développement de la validation des acquis.

Sur l'international, un seul axe a été retenu. Il s'agit du guichet unique des étudiants étrangers qui sera soutenu à hauteur de 104 000 € par an.

Concernant la convention avec Nantes Métropole, le soutien augmente de 51,6 %. Le choix de la Métropole est de soutenir Next durant les trois années à hauteur de 2,4 millions d'euros, c'est-à-dire en moyenne 800 000 € par an. C'est quelque chose qui se rajoute à ce qu'il y avait avant.

Il y a quatre grands axes de financement. Le premier axe, c'est Next : 2,4 millions d'euros sur les trois ans avec un soutien fort à la fois à la recherche, à l'innovation mais aussi à l'appui au pilotage de l'initiative et au développement de plateformes. Cet axe concerne Next mais aussi tous les projets interdisciplinaires : l'appel à projet interdisciplinaire lancé par la DRPI pour favoriser l'interdisciplinarité au sein de l'Université, le dispositif d'innovation FIL Innov' avec les ingénieurs filières.

Le deuxième axe concerne la transition numérique, à la fois au niveau des usages pédagogiques (équipement de salle, multimédia etc.) et au niveau des services rendus aux étudiants avec différentes applications numériques. Il s'agit de mettre le numérique au service de la recherche et d'aménager des espaces d'innovation.

Le troisième axe concerne la réussite étudiante. Il se concrétise notamment par un financement immobilier avec par exemple l'aménagement de STAPS. Il y a aussi toute une série d'actions qui concernent l'insertion professionnelle, notamment les forums emplois, NoctamBU avec les tuteurs, l'évaluation des enseignements par les étudiants, l'entreprenariat étudiant et le soutien aux actions culturelles et sociales des étudiants.

Le dernier axe concerne l'attractivité et la notoriété de la Métropole à travers son Université : soutien à l'attractivité internationale, soutien aux colloques et aux journées scientifiques, visibilité bâimentaire et coopération académique.

**Mme BERNAULT** indique qu'au nom de la majorité U2020, elle tient à souligner l'importance du soutien de la Région et de la Métropole qui sont des partenaires incontournables de l'Université de Nantes. Ce soutien va permettre à la fois de développer des actions existantes et puis d'amorcer aussi des projets nouveaux. Elle remercie la Métropole et la Région pour leur soutien clair au projet Next et donc à la Nouvelle Université à Nantes, ce qui doit être salué puisque un projet de cette ampleur ne peut être conçu que comme un projet de site.

**Mme ARTEAUD** demande pourquoi il y a une baisse de 10% de la part des dotations de la Région. Elle déplore cette baisse. Elle demande s'il y a un lien avec l'installation de l'Université Catholique de l'Ouest à Nantes. Elle demande si cette dotation a été redistribuée dans les universités privées.

Par ailleurs, elle a compris beaucoup de choses en lisant ce document qui lui a permis de mieux comprendre comment sont répartis les moyens.

**M. BERNOUSSI** répond que la baisse de 10% a été appliquée à toutes les universités ligériennes. La baisse du budget de la Région a été répercutée sur tous les domaines.

**LE PRESIDENT** précise que ce n'est pas l'Université Catholique de l'Ouest mais l'Institut Catholique de l'Ouest.

**Mme OBLE** n'évoque que la convention Région-Université parce qu'elle n'a pas eu le temps de lire les documents. Il y a un grand absent dans cette convention, c'est la formation continue. Elle rappelle que la Région a la compétence de la formation continue. Le financement de la formation continue à l'Université aurait pu être abordé dans cette convention.

Concernant le défi démographique sans précédent, il y a certainement eu un manque d'anticipation de la Région et peut-être des pouvoirs politiques sur notamment le baby-boom des années 2000. Actuellement, il y a un certain nombre de collégiens de troisième qui n'ont pas d'affectation dans les lycées pour la rentrée prochaine. D'ores et déjà, ils ont été informés qu'ils n'obtiendront pas forcément leur choix d'orientation. Cela interpelle parce que cette difficulté va se retrouver également au niveau de l'enseignement supérieur et la recherche dans les années à venir. Elle se demande comment on peut parler d'améliorer l'orientation si, pour des raisons de place ou de manque d'anticipation, on n'oriente pas les jeunes selon leur choix ou selon leur projet professionnel. C'est une question qui revient régulièrement, mais qui est à sons sens centrale.

Il est question de préparer les compétences de demain. C'est très bien. **Mme OBLE** rappelle que les universités ont pour mission de former les citoyens de demain pour répondre aux besoins de la société. Il peut s'agir des penseurs, des médecins, des chercheurs, des enseignants, des dirigeants de demain, mais il ne s'agit pas seulement de formations pour répondre aux besoins économiques.

**LE PRESIDENT** est d'accord sur le dernier point. Concernant la question de l'anticipation, il indique qu'il y a eu 9 ouvertures de collèges et lycées en Loire-Atlantique depuis 2009. Il y en a eu 7 en Vendée. Il pense qu'il y a anticipation au niveau des collèges et lycées. Il y a eu 4 000 bacheliers en plus sur l'académie l'année dernière.

**M. GENON** indique qu'il est toujours difficile pour lui d'avoir une vision macro. En ce qui concerne l'affectation des élèves de troisième dans les lycées, globalement les choses se passent plutôt bien. Beaucoup d'établissements ont été ouverts sur Nantes. Il semblerait que le choc démographique commence à s'atténuer un petit peu, au regard des informations qui ont été communiquées par le Recteur. Le vrai enjeu porte sur l'orientation post-bac. Il salue l'outil brick qui apparaît dans le rapport. Ils l'ont expérimenté au lycée Carcouët. Il va être diffusé cette année sur l'ensemble des établissements et c'est véritablement quelque chose d'extrêmement intéressant. Au-delà de la problématique de place, il y a surtout une grosse difficulté à faire connaître l'ensemble des formations existantes à l'Université, y compris les IUT. Il salue à ce niveau-là tout outil mis à disposition des lycées pour favoriser l'utilisation de l'orientation au sens large.

**Mme DURAND** confirme les propos sur les prévisions d'affectation. A l'éducation nationale, ils travaillent sur des outils de prévision et ils connaissent les élèves depuis la maternelle jusqu'au lycée. Cela permet donc d'anticiper. Il y a une croissance démographique que l'Université subie actuellement. Il y a aujourd'hui une baisse dans la plupart des départements en primaire que l'Université vivra dans quelques années. Ce qui est difficile en termes de prévision, c'est cette transition entre le second degré et l'enseignement supérieur. Ils n'ont pas d'outils de prévision qui permettent de définir des trajectoires et faire des ouvertures en conséquence. L'exercice est difficile car l'offre est sur tout le territoire régional mais aussi national. Il est difficile de prédire de l'orientation vers les filières. Ils échangent avec la Région, avec les universités sur les projections d'effectifs. Concernant l'outil brick, elle remercie Université d'être venue le présenter en conseil pédagogique devant l'ensemble des corps d'inspection au Rectorat. Il y a une vive attente vis-à-vis de cet outil.

**M. AFFILE** revient sur la diapositive qui mentionnait les grandes priorités de la convention Campus Nantes. On retrouve en fait beaucoup d'enjeux qui sont liés, qui concernent le projet Next et qui ont été abordés lors de la présentation de l'activité de la Fondation de l'Université. Il y a une cohérence d'ensemble dans l'engagement métropolitain. Cet engagement a lieu dans les instances puisque en dehors de ce Conseil d'Administration de l'Université de Nantes, **M. AFFILE** participe également au Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale de Nantes. Il essaie de tenir le même discours cohérent dans les différentes instances pour qu'il n'y ait pas d'écart d'interprétation des uns et des autres. Le fait d'avoir réussi à obtenir un vote assez clair sur l'I-site est particulièrement intéressant.

La Métropole est contrainte pour son budget de fonctionnement à une progression de 1,2% de la part de l'État. 51,6%, c'est beaucoup plus que 1,2%. Cela signifie que cet engagement supplémentaire qu'ils mettent au service de l'Université et de l'ensemble des projets portés par l'Université nécessitera de leur part sans doute de reconfigurer de façon un peu différente un certain nombre d'autres soutiens. Il y a à la fois un soutien dans les déclarations, dans les postures publiques et dans les choix budgétaires. Il regrette juste que toutes les institutions locales et régionales n'aient pas fait le même choix.

**LE PRESIDENT** remercie **M. AFFILE** parce qu'avoir la Métropole dans les instances de l'Université, échanger presque tous les jours entre les cabinets, les services est quelque chose de tout à fait tout exemplaire. Cela pourrait paraître presque naturel, mais ça ne l'est pas. La Métropole a doublé en 2014 son soutien à l'ESR. Désormais, il y a 800 000 € de plus tous les ans pour l'I-site. Il n'y a pas beaucoup de sites qui sont dans cette situation avec une vraie complicité entre la ville et son université, entre l'université et sa ville. Il n'y a pas de grande métropole sans grande université, il n'y a pas de grande université sans grande métropole. C'est une vraie prise de conscience. C'est quelque chose de fort. Il remercie la Métropole pour ce soutien.

**M. POUZAIN** considère que le soutien des collectivités est effectivement financier, mais il est d'abord un soutien politique. C'est ça qui est important parce que lorsque l'on va négocier pour des dossiers au niveau national, il faut y aller groupé. Ce soutien politique des collectivités est très important. Certes la Région a fait un effort qui pourrait être supérieur mais cela étant dit, ce qu'il faut noter, c'est le soutien politique à l'Etablissement. C'est cela qui va avoir des effets sur le long terme. Il pense que les responsables politiques régionaux ont bien compris que l'Université est un élément clé de l'écosystème de la formation, de l'innovation, de l'emploi sur le long terme.

Concernant les effectifs, l'agglomération nantaise et la grande région sont en progression. Il va falloir anticiper. L'équipe précédente au niveau de la Région avait mis en place un grand plan sur la création de lycées. Il faut vérifier que l'équipe actuelle va continuer cet effort qui est absolument indispensable pour pouvoir diplômer suffisamment de lycéens dans de bonnes conditions, ce qui garantira la pérennité sur le recrutement des universités. Il ne faut oublier la CARENE qui a toujours fait un effort au-dessus de la moyenne pour soutenir l'Université.

**LE PRESIDENT** remercie **M. POUZAIN** pour cette intervention parce que l'université est un acteur des politiques publiques. La complicité est politique et au plus haut niveau. On le voit aujourd'hui dans les développements, les soutiens notamment à l'I-site nantais.

**M. BEDOUT** souligne que dans la convention avec la Région des Pays-de-la-Loire, il est précisé que des acomptes peuvent être versés en cours d'année et notamment pour l'année 1, donc 2017-2018. Dans la mesure où cette année touche à sa fin, il souhaite savoir pourquoi la convention n'est présentée que maintenant.

**M. BERNOUSSI** répond qu'il y a eu un certain nombre de négociations au préalable.

**LE PRESIDENT** précise que les conventions ne sont pas toujours prêtes au mois de décembre pour commencer en janvier. Il faut du temps, il faut négocier, il faut se battre sur tout. Au final, il pense qu'il s'agit d'un bon contrat dont il est satisfait.

**M. BERNOUSSI** souligne qu'il y avait le souhait tout à fait compréhensible de la Région de travailler avec les trois universités ligériennes et que celles-ci portent un certain nombre de projets communs.

**Mme TRICHET** apporte un témoignage sur la communication entre la formation supérieure et la formation secondaire. Il y a des initiatives qui se font très précocement, dès le collège, et qui ont montré des résultats assez impressionnants. Au collège à Nozay, le chef d'établissement il y a environ 5-6 ans a détecté un pourcentage extrêmement faible (10%) de demande pour les filières générales dans son établissement. Il a instauré une journée pour la science dans son établissement en faisant venir des chercheurs sur différentes thématiques. Pendant une heure, les chercheurs s'adressent à une classe et ils vulgarisent leur histoire. Il s'agit de partager des histoires scientifiques, de montrer ce que l'on peut faire comme métier après tel niveau d'études à l'Université. Il y a un résultat concret. Désormais, il y a presque à 20 % de demande d'orientation dans des filières générales.

**Mme SAMI** salue l'augmentation de 51 % de la subvention de Nantes Métropole. Elle regrette que la Région n'en fasse pas de même, peut-être pas à ce niveau-là. Elle trouve assez affligeant que l'Université doive se battre avec la Région pour pouvoir avoir des moyens pour fonctionner, sachant que les universités donnent du rayonnement à la Région aussi.

A propos de l'augmentation des fonds pour Next, elle n'a rien contre à partir du moment où elle espère que ce ne sont pas des fonds qui vont manquer aux autres axes de recherche qui n'émergent pas dans Next. Il y a quatre axes de financement qui sont renouvelés, le soutien à l'innovation (Next), la transition numérique, l'amélioration de la vie des étudiants, l'augmentation de l'attractivité. C'est très bien sauf qu'au niveau de la recherche et même des formations, il y a d'autres axes qui n'apparaissent pas forcément dans Next et dans les axes principaux de la Région.

**LE PRESIDENT** répond que ce sont des fonds en plus ciblés sur Next, avec ce que cela recoupe de spécialisation et d'effet de sillage sur l'ensemble.

Il reprecise ses propos. Il n'y a pas de bataille avec les uns les autres. Il faut argumenter, par exemple sur le poids des sciences humaines et sociales. Les choses commencent à être comprises, appréhendées, partagées. La Région et la Métropole sont un vrai soutien. Leur aide représente 3 % du budget de l'Etablissement et 40% des investissements. Sans ce soutien des collectivités, la dynamique de l'Etablissement n'est pas du tout la même. Il trouve que l'on peut se féliciter du rendement du soutien des collectivités.

**Mme MORERE** indique que la majorité U2020 souligne que le soutien accordé par la Région, Nantes métropole et la Ville de Nantes est plus qu'un soutien financier. C'est aussi un soutien politique audacieux qui va accompagner l'Université dans toute la dynamique de transition et de transformation de l'ESR qui est engagée. Dans la convention, il y a des mots très forts : sens commun, convergence des enjeux. C'est un document important.

**LE PRESIDENT** précise que cela s'inscrit aussi dans la démarche Campus Nantes avec une réunion le 5 juillet prochain sur le sujet.

**Mme ADOUD** tient à saluer l'initiative de diffusion et de soutien des parcours d'accompagnement, type réussite. Cela a bien marché à la Faculté des Sciences. Elle espère que les deux parcours qui ont été créés à la place du parcours réussite en Sciences seront aussi soutenus que l'ancien parcours.

**M. JAOUEN** remercie les collègues **M. POUZAIN** et **M. BERNOUSSI** d'avoir mentionné l'importance à la fois de la CARENE et de la Roche-sur-Yon agglomération comme partenaires de l'Université dans tous ces dossiers.

#### **POINT 6. APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2018 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)**

**M. BARBU** indique que sur le plan réglementaire, le premier acte est de reporter les crédits. La comptabilité de trésorerie montre essentiellement les variations opérées par les dépenses et les recettes sur la trésorerie. Dans ce cadre-là, il convient de demander au Recteur l'autorisation de reporter sur 2018 les crédits qui n'ont pas été dépensés en 2017. Ce sont des montants assez importants.

Le deuxième acte concerne l'ensemble des opérations dont ils ont eu connaissance depuis l'élaboration du budget initial en décembre. Pour exemple, en janvier, les notifications de l'État ont été envoyées. Pour une plus grande sincérité du budget, il convient d'adopter un ou deux budgets rectificatifs.

La situation au début de l'année était celle-ci : un budget initial avec un résultat prévisionnel neutre de 0 et une capacité d'autofinancement faible de 3,2 millions d'euros pour un prélèvement prévu sur le fonds de roulement, ce qui n'est pas très favorable. C'est une année où il faut faire extrêmement attention.

Le budget rectificatif montre une baisse des dépenses de 5 millions d'euros. C'est surtout sur le volet immobilier investissement que ce décalage est important. Ce sont des décalages essentiellement dans le temps.

Il y a des produits en plus venant de l'Etat qui correspondent essentiellement à des ajustements : 1,3 million d'euros (ajustement sur le PPCR 200 000 €, variation du point d'indice suite à la réforme en 2017...). Le montant principal concerne le Glissement Vieillesse Technicité. Le versement de l'Etat est de 1 560 000 €. L'Université avait prévu au budget 1 000 000 €. Il s'agit donc d'abonder le budget initial de 560 000 € selon la notification de l'État.

Il y a également d'autres recettes qui sont de bon aloi, sur ressources propres principalement. Tout l'Etablissement fait remonter de nouveaux projets, des contrats de formation continue, des prélèvements sur contrat de recherche. Tout cela est très positif.

Il y a une petite variation sur la masse salariale Etat en contrepartie des nouvelles recettes et sur les dépenses très naturellement faites en contrepartie des recettes sur ressources propres.

Un des éléments principaux du budget rectificatif concerne les décalages dans le temps sur des gros projets immobiliers : quartier de la création, nouveau Tertre... Il s'agit d'un ajustement comptable.

La prévision budgétaire n'est guère plus enthousiasmante pour la fin de l'année. La prévision de résultat est toujours de 0 avec un prélèvement sur le fonds de roulement de 2,1 millions d'euros. Il y a toujours des discussions autour de la couverture de la CSG par l'Etat. L'enjeu porte sur 1 000 000 €. L'Université aura probablement les trois quarts de cette somme. Il y a également le remboursement des frais occasionnés par les mouvements étudiants. Là encore, l'Université est dans l'attente d'une réponse de l'État. Le fonds de roulement serait de 17,5 millions d'euros, en baisse avec seulement 10 millions d'euros mobilisables, le reste correspondant à des fonds fléchés. Le fonds de roulement reste assez fragile. La capacité d'autofinancement n'est pas à la hauteur de ce que l'Etablissement devrait dégager pour remplacer les matériels en fin de vie.

Le solde budgétaire correspond à la variation de trésorerie et n'a rien à voir avec un résultat borné aux deux limites de l'année 2018. Simplement, c'est le signe sans doute que des fonds reçus sur des projets immobiliers l'année précédente seront décaissés cette année.

La masse salariale est toujours importante puisque selon les ratios, celle-ci représente de 75% à plus de 80% des dépenses.

Le déficit se creuse encore pour atteindre 5,1 millions d'euros. Il faut absolument contraindre ce déficit. Il est dû à l'augmentation des emplois. La progression de la consommation de masse salariale se poursuit parce que l'Etablissement subit en année pleine les conséquences d'une augmentation de l'emploi.

La gestion financière de l'Etablissement est une gestion qui va au-delà du budget annuel. Les opérations pluriannuelles représentent 230 millions d'euros, dont 12 millions de contrat de recherche.

Jusqu'à 2017, les résultats d'exploitation étaient positifs. Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, les comptes ont été certifiés sans réserve. C'est un gros progrès de l'Etablissement qui montre que le travail est fait sur le plan financier. Concernant les prévisions 2018, le résultat est pour le moment nul. L'Etablissement pourrait avoir des ressources complémentaires provenant de la couverture de la CSG et de la compensation du coût des mouvements étudiants. Pour l'instant, il faut faire très attention et maîtriser la masse salariale qui est l'élément dominant de la dépense budgétaire. L'Etablissement reste clairement sous doté. Il faut toujours répéter que le dialogue avec l'Etat est nécessaire. Il faut réaffirmer que les moyens ne prennent pas en compte la dynamique de l'Etablissement et de la progression sur tous les plans de l'Etablissement.

**M. POUZAINT** remercie **M. BARBU** pour cette présentation très claire qui montre la trajectoire de l'Université en terme financier.

Quand on regarde sur plus de dix ans la trajectoire, il y a incontestablement des points positifs et l'Université a su accompagner et a su se mettre en ordre de marche pour répondre au défi du territoire en terme socio-économique. Ils ont confiance en l'Etablissement et en l'équipe qui gère même s'ils ont des critiques.

Il y a cependant de l'inquiétude puisque l'Etablissement a vécu un plan de retour à l'équilibre il y a plus de 4 ans et les chiffres posent un certain nombre de questions. Dans la mesure où plus de 80% des dépenses de l'Université concernent les dépenses liées aux emplois, on peut s'attendre à un tour de vis supplémentaire.

S'il regarde du point de vue de sa Composante, ils ont développé très fortement les ressources propres puisqu'elles représentent pratiquement 75 % du budget de fonctionnement, grâce à la mobilisation des BIATSS et des enseignants pour pouvoir répondre aux défis du territoire : l'apprentissage, le contrat de professionnalisation, l'alternance.

**M. POUZAINT** tient à rappeler l'inquiétude de plus en plus forte par rapport aux projets gouvernementaux qui sont flous, avec le risque que les financements de la formation continue baissent. Au niveau de l'Etablissement et notamment au niveau de l'IUT de Nantes, il y a un taux d'heures complémentaires des enseignants qui est pratiquement honteux.

Le deuxième plan de retour à l'équilibre n'aura peut-être pas ce nom-là. L'équipe politique n'est pas la seule responsable bien évidemment. Les élus de la liste Ensemble ne pourront pas voter pour le budget rectificatif parce qu'ils doivent alerter par rapport à la situation. Ils ont confiance dans les capacités des acteurs à relever les défis mais sont inquiets par rapport au volet financier.

**LE PRESIDENT** remercie pour cette confiance. L'inquiétude est partagée. Il faut être extrêmement vigilant. Il n'y aura pas de deuxième plan de retour à l'équilibre mais il convient de maîtriser le budget. **LE PRESIDENT** a souhaité faire attention dès le début d'année à chaque dépense, de manière à ne pas se retrouver en fin d'année avec un coup de frein brutal, en raison d'un manque d'anticipation. Il partage les inquiétudes sur la réforme de la formation professionnelle et d'une manière générale sur tout ce qui est aujourd'hui en débat et qui peut mettre en péril l'équilibre de l'Etablissement.

**M. GRASSET** souligne que le budget rectificatif est très clairement approuvé par la majorité qui a confiance en la capacité des acteurs à maîtriser ce budget mais l'inquiétude est partagée. **M. BARBU** démontre à chaque fois la maîtrise du sujet par lui et par l'ensemble des services. Il y a cette transparence qui est indispensable au Conseil d'Administration pour comprendre cette évolution sur plusieurs années. Les inquiétudes sont très clairement partagées malheureusement.

Pour **M. GRASSET**, ce qui est crucial, c'est la sous dotation de l'Etablissement. Cela ternit l'image de l'Etablissement devant les laboratoires avec qui il partage au jour le jour. Des universités qui n'ont pas cette maîtrise et qui n'ont pas du tout cette transparence peuvent se permettre de donner à leurs laboratoires par exemple des dotations de thèse, des dotations de budget nettement plus enthousiasmantes et ambitieuses qui donnent l'impression qu'elles sont beaucoup plus sympathiques sur l'ensemble des sujets. C'est tout simplement une injustice notoire, connue, que l'Etablissement n'arrive pas à faire évoluer au plan national. C'est dra-

matique et inadmissible que l'Etablissement doive, pour des raisons qui se justifient, avoir des politiques extrêmement dures en raison de cette sous dotation chronique. Ce n'est évidemment pas bon pour le dynamisme.

**Mme DRONNEAU** rejoint ces deux interventions. Les acteurs essaient d'être à la maîtrise collectivement au niveau budgétaire. Depuis que **LE PRESIDENT** est arrivé, l'équipe a montré par sa politique cette ambition de maîtriser le budget. Malgré ces difficultés, il y a de véritables ambitions pour l'Université. Elle le salue. C'est important et intéressant de voir dans ce contexte qu'il y a encore des ambitions dans cette Université et que l'on souhaite beaucoup plus pour cette Université. Encore une fois, il faut faire passer ce message au Ministère de tutelle que ce n'est pas possible de continuer comme ça, même s'il faut reconnaître que Next est un geste fort. Un soutien pérenne à l'Université, notamment sur la masse salariale, est nécessaire. Elle va voter contre le budget rectificatif mais pas contre l'équipe, contre la politique ministérielle.

**LE PRESIDENT** comprend parfaitement les interventions. Il n'a de cesse depuis 2012 de les faire remonter. Il y a des progrès, des éléments qui sont annualisés qui ne sont pas dans le socle de la dotation, des dotations. C'est valable pour les trois universités de l'académie qui sont injustement en infériorité par rapport à ce que l'on peut voir par ailleurs. Maintenant que tous les chiffres sont accessibles sur le site du Ministère, on peut constater que l'Université de Nantes a 653 € de moins par étudiant que la moyenne des universités comparables, pluridisciplinaires avec Santé. Il y a des injustices qui sont aujourd'hui intolérables. D'un côté, l'Etablissement se développe d'une manière incroyable et de l'autre côté, il y a structurellement ce déficit qu'il faut absolument lever et qui freine un peu ce développement.

**Mme SAMI** est totalement d'accord avec tout ce qui a été dit. Elle partage les termes de scandaleux, d'intolérable. Effectivement, depuis 2012, l'équipe et toute l'Université ont fait des efforts, ont montré le sérieux, la rigueur. Rien n'y a fait sur le soutien du Ministère à l'Université de Nantes. Elle se demande si c'est vraiment la bonne méthode. Malgré la rigueur et les efforts, il n'y a aucun effet au niveau du Ministère. Il faut peut-être réfléchir à d'autres moyens, par exemple une pétition globale de tous les étudiants et de tous les personnels de l'Université de Nantes envoyée au Ministère.

**LE PRESIDENT** précise qu'ils ont eu des aides ponctuelles, mais il convient d'avoir un financement structurel en corrigeant ce déficit historique reconnu par la tutelle. Est-ce qu'il faut continuer à faire vraiment très attention ou faut-il laisser dériver les choses de manière à envoyer un signal très fort ? C'est une décision politique. Chacun doit être dans sa fonction, dans son rôle pour avoir une convergence et faire bouger les choses.

**LE PRESIDENT** indique que **M. AFFILE** lui a donné procuration.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour, 7 voix contre et 1 personne qui ne prend pas part au vote le budget rectificatif 2018, tel qu'annexé.**

#### **POINT 7. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2019 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)**

**M. BARBU** indique que ce débat correspond au point de départ de l'élaboration du budget 2019. Il porte sur les grands axes politiques, les grands axes stratégiques de l'année qui auront des incidents sur le budget.

Le débat d'orientation budgétaire est réglementaire et donnera lieu à la lettre de cadrage du Président qui sera transmise aux autorités de tutelle ensuite.

Le plan de retour à l'équilibre a donné de l'oxygène, a permis à l'Etablissement de mieux se porter. Lorsque ça va mieux, il y a un équilibre interne à trouver entre le fait de renforcer des réserves pour parer tout incident qu'il pourrait y avoir dans l'avenir et le fait de reconstituer une capacité d'investissement. Quand ça se tend à nouveau, il convient de maîtriser les budgets, de faire attention aux dépenses. C'est une politique transparente. On ne parle pas de retour à l'équilibre budgétaire, on parle simplement de régulation en fonction de la santé financière annuelle de l'Etablissement.

Malgré une situation tendue, il est important de signaler que l'emploi a progressé de 2015 à 2017. Contrairement à beaucoup d'établissements, l'Université a joué le jeu de la loi Sauvadet avec 100 agents titularisés dans la période 2013-2017. Le nombre de contractuels CDIés sur 4 ans est de 81. L'ensemble des autres universités et des organismes de recherche n'a APS forcément joué le jeu.

La subvention pour charges de service public est inférieure au besoin de l'Etablissement. Elle n'a jamais compensé la hausse des effectifs étudiants et accompagné l'activité, en particulier l'activité de recherche qui neces-

site de nouveaux mètres carrés, la mise en fonctionnement de nouveaux bâtiments. Le modèle SYMPA n'est plus appliqué depuis plusieurs années. On se dirige vers un dialogue de gestion avec la tutelle. Tout reste à consolider en l'état actuel des choses.

L'accroissement des crédits non récurrents par appels projets est une réalité mais cela nécessite des moyens internes, des équipes en mode projet pour répondre à ces projets. L'Etablissement ne doit pas passer à côté.

2018 était plutôt une bonne année sur le plan des compensations de l'État (PPCR, CSG, GVT). L'Etablissement a eu un bon accompagnement de l'État mais il y a des interrogations quant à l'accompagnement futur. Les discussions sont en cours sur le fait de socler la couverture du GVT sur 2018.

Concernant les droits d'inscription des étudiants, la réglementation n'est pas stabilisée. L'impact serait financièrement neutre mais des questions de posent, en particulier sur la possibilité d'inscrire les étudiants au sport à l'Université.

En matière de formation professionnelle, de contrat d'apprentissage, il y a de nouvelles règles et les impacts sont toujours très difficiles à prévoir sur une année, en particulier sur l'année 2019.

Il y a des bonnes nouvelles sur les ressources dédiées à l'appel à projet I-SITE Next qui est fléché sur la recherche, mais qui va donner une bouffée d'oxygène à l'Etablissement, en particulier si les collectivités et les entreprises accompagnent le projet. C'est une chance pour la région, il faut en être certain.

Concernant les ressources propres, les axes de progression sont d'une part certains, d'autre part affirmés pour les années suivantes. Les projets de recherche collaborative se développent. L'Etablissement progresse énormément sur le plan des ressources propres. 150 % de contrats industriels en plus en 3 ans, c'est un résultat indiscutable. 21,6 millions d'euros de contrats globaux ont été signés en 2017 avec une très belle progression d'année en année.

L'évolution de la Direction d'Appui à la Formation Continue est questionnée afin qu'elle soit plus compétitive, qu'elle soit en capacité de répondre très rapidement aux demandes des industriels en matière de formation courte. C'est un point qui sera au débat en 2019.

La présence de la filiale Capacités doit être affirmée sur l'ensemble des domaines de la recherche et au cœur des clusters du territoire. Cette filiale est le prolongement de l'action des laboratoires de recherche pour ce qui n'est pas dans leur mission, sur les savoirs de demain et la recherche fondamentale. L'objectif est d'augmenter le chiffre d'affaires de 15%. Il a progressé de 65% en 2017.

En matière de mécénat, l'objectif est de 20% de dons et apports des mécènes en plus en 2019. Ces pourcentages de progression sont importants, ils sont souhaités par **LE PRESIDENT**.

L'an prochain, la progression des ressources propres sera quantifiée dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec l'ensemble des Composantes et des services.

L'accompagnement des Composantes est très fort de la part des services centraux. Il y a la Direction d'Appui à la Formation Continue mais aussi le Service Partenariat Innovation Entrepreneuriat. Il se poursuivra tout au long de l'année 2019. Il est affirmé la nécessité d'avoir un prélèvement sur les ressources propres (12 %) pour rémunérer la contribution des services avec un objectif cible qui fera l'objet de discussions dans le cadre d'un groupe de travail en fin d'année 2018 et en 2019.

Sur le reste des ressources, il y a beaucoup d'incertitudes. Il faut donc que l'Etablissement maîtrise l'ensemble des dépenses pour garantir un équilibre budgétaire.

Le projet I-SITE Next est extrêmement important et a été débattu en Conseil d'Administration exceptionnel.

Il convient d'inciter les enseignants-chercheurs à valoriser la recherche. Cela passe par la valorisation de cette action dans la carrière des enseignants-chercheurs, mais aussi par le biais de primes, en particulier au dépôt de brevet.

Les liens avec la filiale doivent être consolidés et il faut faire des efforts pour faire émerger les start-ups. C'est l'entrepreneuriat étudiant, mais aussi l'entrepreneuriat porté par les enseignants-chercheurs. Il y a un projet qui est en cours d'élaboration dans le cadre de Next pour faire émerger les start-ups issues des Dip-Tech des laboratoires. Il convient aussi de promouvoir le développement de laboratoires communs avec des grandes entre-



prises du territoire qui souhaitent s'associer à l'Université. Ce sont là encore des ressources supplémentaires mises à disposition des chercheurs.

Pour le budget de la recherche, le souhait est d'avoir de la souplesse. Il est octroyé pour 4 ans avec une possibilité de reporter des crédits sur 4 ans. Les priorités concernent le rééquilibrage des dotations récurrentes des laboratoires et l'augmentation sur trois ans des contrats doctoraux. C'était voulu par le Président, en accord avec le Vice-Président Recherche. Ce sera 15 contrats avec un coût de 450 000 € et ce sera mis en œuvre à partir de cette année pour 3 ans.

Sur la formation et la vie étudiante, il s'agit d'accompagner la loi orientation et réussite des étudiants. Il est nécessaire de négocier plus de moyens pour accompagner cette loi et pour soutenir les équipes pédagogiques. Par ailleurs, c'est la deuxième année de déploiement de la nouvelle offre de formation avec une augmentation du potentiel d'enseignants et en contrepartie à chaque fois un calibrage de l'enveloppe de charges d'enseignement qui devra être de 7 millions d'euros pour l'année 2019. Parallèlement à cette enveloppe, il y a sur l'autofinancement de l'Etablissement de l'appui à l'ensemble des équipes pédagogiques, via le financement d'équipements pédagogiques mais aussi avec le soutien au Centre de Développement Pédagogique.

Sur la NUN, à la fin de l'année 2018 et en 2019, il y aura un travail sur la répartition des compétences et un accompagnement des pôles pour les guider vers de vrais projets stratégiques.

L'enjeu essentiel reste le pilotage de la masse salariale avec un objectif en 2019 qui est de conserver le niveau d'emplois consommé en 2017 pour réduire le déficit sur la masse salariale Etat. C'est un travail qui se fait actuellement dans la révision des effectifs. Une attention particulière sera portée sur la maîtrise de la masse salariale dans le cas de cette révision des effectifs.

Un axe très important en 2019 concerne le développement du patrimoine immobilier. Il y aura un accompagnement de nouveaux usages en particulier dans le domaine de la pédagogie avec la création des tiers lieux. Ce projet est accompagné par la Région des Pays de la Loire. Les tiers-lieu seront dédiés à la transition pédagogique. Ils seront interreliés et seront largement ouverts aux personnels et aux étudiants pour tenir compte de ces nouveaux usages. Il y a un projet pour repenser la logistique, pour l'adapter aux usages des personnels en particulier. Il convient par ailleurs de mieux maîtriser les contrats de nettoyage des locaux et d'optimiser les circuits du courrier.

Le deuxième axe extrêmement important concerne la réflexion qui s'est engagée sur la dévolution du patrimoine immobilier. Actuellement, les services de l'Université travaillent en mode projet sur ce dossier de la dévolution pour d'abord s'assurer que l'Etablissement pourra réhabiliter les bâtiments qui sont les plus dégradés. La volonté affirmée est de devenir un acteur de la valorisation du patrimoine sur le territoire métropolitain.

L'appel à projet sur les sociétés universitaire de recherche est interrogé et permettrait d'obtenir des financements spécifiques.

En matière de projets concernant la transition énergétique, il est absolument indispensable d'anticiper les évolutions réglementaires, en particulier la taxe carbone auquel l'Etablissement sera soumis. Il faut l'anticiper en pensant très vite à se concentrer sur les bâtiments qui sont les plus énergivores. Cela passe par l'intracring, c'est-à-dire investir beaucoup sur un Etablissement pour le rénover et pour obtenir de nouveaux moyens générés par l'économie sur les fluides, mais aussi par l'ensemble des projets tel que le projet facteur 4.

La transition du numérique passe par deux axes : renforcer les infrastructures, le câblage réseau. Le deuxième axe porte sur la nécessité de faire évoluer le système d'information pour avoir un système d'information globale, des modules qui soient interreliés et très efficaces, au service de l'Etablissement, au service d'une meilleure efficacité, en particulier l'inscription en ligne, l'administration des tiers-lieux. Il s'agit de projets qui s'assoient sur une meilleure efficacité du système d'information.

La qualité de vie au travail est toujours une préoccupation de l'Etablissement. Cela passe par la mise en œuvre de la Charte du télétravail, la revalorisation des salaires des personnels de catégorie C à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

En matière de démarche qualité, il y a le travail réalisé sur le label européen HRS4R et la poursuite de la mise en œuvre du référentiel enseignant, enseignant-chercheur pour la prise en compte de l'investissement des personnels dans tous les pans de leur métier.

En matière de handicap, la volonté est de recruter des personnels enseignants aussi. L'Etablissement a toujours une amende qui est évaluée à 450 000 € pour 2018. Il faut poursuivre à la fois l'information, la sensibilisation et l'action en faisant en sorte que tous les postes soient accessibles au personnel en situation de handicap.

La création d'espaces de convivialité se poursuivra au bénéfice des personnels pour pouvoir se restaurer en particulier sur les lieux de travail.

Les fonctions support doivent s'adapter. Une expérimentation est conduite avec des services déconcentrés dans le domaine des RH et de l'appui à la recherche. Là encore, il y a une participation à l'effort collectif sur les services. Pour l'instant, en l'état actuel des connaissances, une réserve de précaution sera maintenue à 20% sur l'ensemble des services centraux et communs de l'Etablissement. De la même façon, une réflexion a lieu sur la mutualisation des moyens concernant le Service Commun de la Documentation avec les bibliothèques de section. Il convient de rationaliser les achats documentaires pour ajuster le fonctionnement de ce grand service.

En conclusion, d'une part, la dotation de l'Etat est toujours insuffisante, toujours en discussion. Elle ne prend toujours pas assez en compte le dynamisme de l'Université de Nantes. D'autre part, il y a ces grands projets qui montrent le dynamisme. Ils n'ont jamais été aussi structurants : la NUN qui est en construction, le projet d'I-SITE Next qui est lancé, la dévolution et la valorisation du patrimoine immobilier. Le dialogue avec l'Etat doit toujours s'affirmer pour demander fermement un accompagnement financier significatif et surtout durable.

**M. POUZAINT** remercie **M. BARBU** pour cette présentation qui fait suite à la présentation du budget modificatif. Il y a 35 000 étudiants, il manque 600 € par étudiant. Cela correspond à plus de 20 millions d'euros. Sur un budget de 320 millions d'euros, c'est 7 % du budget. On voit bien l'impasse dans laquelle est l'Université, compte tenu du non-respect par l'Etat d'engagements et d'absence d'égalité sur l'ensemble du territoire. C'est aussi le résultat de jeux politico-médiatiques au niveau parisien. Un certain nombre d'universités parisiennes sont dotées beaucoup plus largement. Elles sont au-dessus de la moyenne et largement. Ça ne concerne pas les universités de la Seine-Saint-Denis. Cela concerne surtout les universités exclusivement parisiennes et quelques universités du sud de la France. Le contexte est extrêmement difficile, sachant que 85 % des dépenses concernent des charges qui sont liées aux personnels de l'Université. **M. POUZAINT** ne voit pas comment la maîtrise ne va pas passer par des gels de poste supplémentaires.

**M. POUZAINT** a noté qu'il y avait une renégociation d'un certain nombre de contrats de sous-traitance, notamment dans le nettoyage mais pas seulement. La négociation de contrats avec les sous-traitants va dégrader les conditions de travail des salariés qui sont dans les entreprises de sous-traitance. On peut le constater avec les personnels d'ONET. Les gestionnaires de l'Université de Nantes ne sont pas responsables de l'imputation des crédits au niveau des universités. Cependant, les élus Ensemble ne peuvent pas voter cette orientation budgétaire parce même si il y a des potentialités au sein de l'Université, ils doivent en tant que représentant des personnels absolument tirer la sonnette d'alarme. Ils doivent prendre leurs responsabilités.

Ils sont un certain nombre à être convaincus que la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie permettent de faire avancer la formation initiale. Il n'y a pas de séparation entre les deux, c'est un continuum. Ils sont inquiets sur les projets portés par le gouvernement actuellement qui sont flous. Dans certaines Composantes, c'est une part significative du budget.

Pour toutes ces raisons-là, les élus de la liste Ensemble vont mettre un carton rouge, non pas à l'équipe qui est à la manœuvre, mais en raison de l'incurie des responsables politiques.

**Mme TRICHET** veut particulièrement saluer différents points intégrés dans cette programmation budgétaire. La consolidation du lien avec la filiale Capacités est vraiment une clé. Concernent le rééquilibrage des dotations récurrentes des laboratoires, c'est courageux de s'appliquer cette règle en interne de rééquilibrage qui est en phase avec ce qui est demandé à la tutelle ministérielle, c'est-à-dire le rééquilibrage des dotations. Bien sûr, il y a des résistances, ce n'est pas facile. L'équipe a eu le courage de rectifier et d'aller vers des dotations plus justes qui s'appuient sur des vrais critères.

**Mme TRICHET** salue l'engagement vis-à-vis des contrats doctoraux avec cette augmentation qui est importante et qui se ressent au quotidien. Actuellement, les étudiants passent les concours de l'école doctorale. Cette augmentation est une information qui a circulé. C'est aussi appuyé sur un rééquilibrage juste par rapport au nombre d'HDR dans les différentes écoles doctorales. C'est vraiment ressenti comme un élément de progression très positif et encourageant pour les différents étudiants et les enseignants également qui sont engagés auprès d'eux.

Concernant les primes pour charges administratives pour la reconnaissance notamment de l'engagement des collègues en faveur de l'égalité hommes-femmes et du handicap, elle salue cette proposition. Ce sont des fonctions qui demandent beaucoup d'énergie. Ce n'est pas toujours visible. Il y a déjà des résultats au regard des décisions qui sont prises pour l'intégration des personnes en situation de handicap. Ça se sent au quotidien. Elle serait très fière si l'Université arrivait à recruter des enseignants-chercheurs avec ce statut de personne handicapée. Ça serait une avancée novatrice, qu'il faut continuer de soutenir.

Concernant l'égalité femmes-hommes, une conférence va avoir lieu à l'automne 2018 sur la place de la femme dans la recherche. Il y a maintenant des bilans qui obligent à genrer, par exemple en matière de salaires, afin de bien mettre en évidence les disparités entre les hommes et les femmes. Ces analyses genrées ont été initialisées par des équipes suédoises dans les années 1996-1998. Elles avaient montré qu'il fallait trois fois plus de publications à une femme pour arriver à la même promotion qu'un homme. Elle ne sait pas où on en est actuellement mais elle voudrait souligner que l'Inserm s'est engagé l'année dernière dans cette voie. Les postes de directeur de recherche qui étaient ouverts ont été partagés en deux, autant pour des hommes que pour des femmes. Pour une fois, les femmes et les hommes n'ont pas été mis en concurrence. Les femmes sont en concurrence entre elles, les hommes entre eux. Ils ont reconnu que les femmes qui étaient arrivées à ce niveau pour pouvoir postuler l'avaient fait dans un contexte stéréotypé de la recherche qui n'était pas en leur faveur. C'est important de protéger également ces recrutements de femme. On peut peut-être s'en inspirer pour l'avenir.

**LE PRESIDENT** en profite pour remercier la chargée de mission **Mme KUNTZ** pour son travail.

**Mme LE FICHANT** précise que le colloque évoqué s'intitule **Sexe et genre en recherche**. Il aura lieu le 29 novembre.

**Mme OBLE** demande s'il est possible d'avoir des informations sur l'appel à projet PIA 3 et sur ce que sont les sociétés universitaires de recherche. Elle reprend l'inquiétude de **M. POUZAIN** sur la réforme de la formation professionnelle, notamment sur la question de l'apprentissage. L'apprentissage va passer de la compétence régionale à la compétence des branches. Ça sera un financement par contrat. Elle se demande comment les centres de formation vont pouvoir investir par exemple sur du matériel si effectivement on est que sur du financement par contrat. Par exemple, pour le CAP pâtisserie, il y a trois branches professionnelles. Il y a la branche professionnelle grandes surfaces, la branche professionnelle industrie agroalimentaire et la branche professionnelle artisanale. Cela pose des questions qui n'ont pas été vraiment anticipées. Il y a des inégalités parce que les branches professionnelles n'ont pas les mêmes moyens.

**LE PRESIDENT** rappelle qu'il a les mêmes inquiétudes que **M. POUZAIN**. Le PIA 3 est intégré au sein du grand plan d'investissement. A l'intérieur, il y a beaucoup de sujets. Il y a notamment les sociétés universitaires de recherche. Au mois de novembre, l'Assemblée nationale a levé le domaine de spécialisation des universités. Désormais, elles peuvent se focaliser sur d'autres éléments que leurs missions premières, par exemple la valorisation du patrimoine. Dans ces sociétés universitaires de recherche, il peut y avoir un focus sur la formation continue ou sur la gestion du patrimoine. Le document est accessible sur Internet. Il s'agit d'une structure publique en l'occurrence l'Université avec participation privée, avec un AMI sur 4 ans. L'idée, c'est de ne pas faire de choix aujourd'hui, d'étudier en fonction de l'état de santé de l'Etablissement, de son profil notamment patrimonial, toutes les possibilités. **LE PRESIDENT** a demandé à instruire toutes les possibilités : statu quo, dévolution, dévolution partielle, société universitaire de recherche. Si on ne fait rien, l'Etablissement va dans le mur. On ne sait plus, à Nantes et ailleurs, entretenir les bâtiments. La variable d'ajustement, c'est d'abord le patrimoine, l'entretien. Nous sommes à 4 € du mètre carré aujourd'hui à Nantes. Il faudrait pour vraiment l'entretenir 14 €. C'est un vrai enjeu. Il y a aussi la taxe carbone pour laquelle il faut s'interroger sur le financement. C'est un très gros enjeu.

**Mme SAMI** demande s'il est possible d'avoir une présentation de toutes les possibilités et d'en débattre au Conseil d'Administration, même au-delà du Conseil d'Administration, avant qu'il n'y ait un choix et qu'ils soient obligés de dire oui ou non. Il serait intéressant qu'ils puissent voir les différentes solutions et pointer les points positifs et négatifs.

Elle voulait saluer l'intervention de **Mme TRICHET**. A chaque fois qu'elle s'exprime, ça l'intéresse.

Elle a des craintes lorsqu'elle entend parler d'un nouveau modèle de dialogue de gestion avec le Ministère et que parallèlement elle entend dire qu'il va y avoir probablement un accroissement des crédits non récurrents sur projet. Elle trouve cela très inquiétant, pas seulement pour l'Université de Nantes, mais pour les universités d'une manière générale. En matière de recherche, il y a des choses qui sont très positives mais c'est très chronophage et c'est centré sur un certain nombre de projets. La dotation structurelle des laboratoires a diminué

d'une manière générale. Pour la formation, si on accroît les crédits non récurrents sur projet, ces crédits seront pris sur les dotations récurrentes. Il y a vraiment de quoi s'inquiéter. Cela fait 6 ans qu'elle est au Conseil d'Administration et qu'elle voit la façon dont ça se passe. Elle n'a pas l'impression qu'en général, quand il y a un changement de fonctionnement et de modèle, on aille vers des financements qui soient plus élevés pour l'Université d'une manière générale.

**LE PRESIDENT** répond que ce nouveau dialogue est un point positif. Si ça peut permettre de bouger les curseurs entre établissements pour avoir plus de justice, ça vaut le coup de s'y intéresser. Pour autant, il est nécessaire d'avoir beaucoup de vigilance là-dessus. La CPU est très claire là-dessus.

Concernant la dévolution du patrimoine, bien sûr ce sera présenté au Conseil d'Administration. C'est pour cette raison que c'est inscrit dans le débat d'orientation budgétaire 2019. Aucune décision ne se fera sans le Conseil d'Administration bien entendu. Il y a des éléments qu'ils n'ont pas encore. Il y aura un vote du Conseil d'Administration. A priori, on sera sur quelque chose de protéiforme. Sur le facteur 4, il y a encore beaucoup d'éléments qui ne sont pas du tout stabilisés, qui dépendent de lois, qui dépendent de positions européennes. Ce débat aura lieu lors d'un Conseil d'Administration classique ou lors d'un Conseil d'Administration extraordinaire, vu l'importance de l'enjeu.

**Mme SAMI** demande à ce qu'il y ait des discussions et des débats avant que les décisions ne soient prises, afin qu'ils n'aient pas à avoir dire oui ou non, mais qu'ils puissent en débattre en amont afin qu'il y ait vraiment un échange d'idées.

**LE PRESIDENT** souligne qu'au sujet de la dotation récurrente de l'Etablissement, la dotation pour charges de service public, il y a peut-être un levier pour aider l'Etat à aider l'Etablissement. L'accompagnement d'une décision qui sera prise après échanges et vote sera peut-être un moyen de corriger une injustice

Il remercie **M. BARBU** et les services.

#### **POINT 9. APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) - ACTUALISATION POUR LA RENTREE 2018 (APRES AVIS DU CTE)**

**Mme LE FICHANT** indique que l'actualisation de cette liste conduit à une augmentation de 55 points du contingent 2018-2019, ce qui fait une dotation totale de 4 315 points NBI. Depuis la mise en œuvre des responsabilités et compétences élargies des universités, 1 140 points supplémentaires ont été attribués. La dotation initiale était de 3 175 points. Cette actualisation de la NBI a été travaillée en commission primes. Le Comité Technique d'Etablissement s'est abstenu.

**M. BROCHARD** souligne qu'il sera intéressant d'étudier notamment les NBI pour les assistants de prévention qui pourraient permettre ainsi de rééquilibrer la différence entre le nombre de NBI administratives et le nombre de NBI techniques.

**Mme LE FICHANT** souligne que ce sont des missions de plus en plus sollicitées et très importantes pour l'Etablissement.

**Mme DRONNEAU** indique que l'UNSA éducation s'est abstenu en CTE parce qu'ils ont constaté qu'il y a une iniquité de traitement parmi les collègues BIATSS par rapport au positionnement de leur supérieur hiérarchique. Il y a des services où il y aurait des demandes à faire qui ne sont pas faites, ou des valorisations à faire qui ne sont pas faites.

Ils ont conscience de l'iniquité entre les NBI techniques et les NBI administratives parce qu'il y a eu un très gros effort de fait sur la partie administrative depuis des années à l'Université, peut-être au détriment des NBI techniques.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 24 voix pour, 8 abstentions et 1 personne qui ne prend pas part au vote l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire pour la rentrée 2018, telle qu'annexée.**

**POINT 10. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU DISPOSITIF DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE ET BILAN DEPUIS 2014 (APRES AVIS DU CTE)**

**Mme LE FICHANT** indique qu'il s'agit de la modification du dispositif de versement de l'indemnité de départ volontaire (IDV) afin de s'aligner sur la nouvelle circulaire du 27 janvier 2017 qui prévoit un changement de base de calcul qui ne prendra plus en compte le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence. Par ailleurs, la détermination du plafond s'effectue sur la base de deux fourchettes liées à l'ancienneté de l'agent : - 10 ans, + 10 ans d'ancienneté. Auparavant, bien avant 2006, il existait une autre modalité de versement de cette IDV en fonction du projet de l'agent. Désormais, n'existent plus que les projets de création ou de reprise d'une entreprise. En un peu plus de 6 années d'existence, il y a eu 2 exemples de création d'entreprises complètement différentes des métiers effectués à l'Université (confection de vêtements ou de bijoux artisanaux par exemple).

Un agent peut également bénéficier du versement de l'IDV s'il est concerné par une suppression ou restructuration de poste dans le cadre d'une opération de réorganisation du service prévue par un acte ministériel. Jusqu'ici, cette disposition n'a jamais été applicable à l'Université de Nantes.

**Mme SAMI** trouve complètement injuste que dans le cadre d'une restructuration où l'agent n'a pas le choix et a moins de 10 ans d'ancienneté, le montant minimum soit de 0.

**Mme LE FICHANT** répond que l'Etablissement se conserve la faculté de moduler les montants au regard du contexte économique et social et/ou budgétaire. Il y a ce pouvoir d'appréciation qui est conservé par l'Etablissement.

**Mme SAMI** demande s'ils peuvent avoir une précision des montants versés.

**Mme LE FICHANT** ne peut pas répondre dans la mesure où les deux cas qui ont été cités datent de quelques années. Il y a seulement 4 cas depuis 2011.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 26 voix pour, 6 abstentions et 1 personne qui ne prend pas part au vote, la modification du dispositif de versement de l'indemnité de départ volontaire, tel qu'annexe.**

**POINT 11. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES MODALITES DE PRISE EN COMPTE DES CONGES DE MALADIE ORDINAIRE DANS LES SERVICES D'ENSEIGNEMENT (APRES AVIS DU CTE)**

**Mme LE FICHANT** souligne la volonté de simplifier. Depuis le 28 septembre 2012, un procédé existait à l'Université. Il s'agissait d'un calcul forfaitaire qui consistait à réduire pour chaque semaine d'absence d'un enseignant, enseignant-chercheur un forfait correspondant à son service annuel attendu divisé par 35 semaines d'enseignement. Une réflexion a été engagée parce qu'il y avait de nombreuses remontées des représentants syndicaux. Le procédé adopté en 2012 était complexe à expliciter. Désormais, ce sera un décompte journalier qui sera égal au service statutaire annuel divisé par 35 semaines puis par 5. Lorsqu'un enseignant ou enseignant chercheur est absent, il aura droit pour 1 jour d'absence à ce que soit défalqué 1h09 (192 heures / 35 / 5 = 1h09) pour les enseignants-chercheurs et le double pour les enseignants qui ont un service d'enseignement qui est doublé. C'est un calcul qui a le mérite d'être plus clair, plus simple et qui tient compte du délai de carence.

**LE PRESIDENT** souligne que c'est plus simple et plus juste. Il y a eu un vote favorable à l'unanimité du CTE.

**LE PRESIDENT** indique que **M. GENON** a donné procuration à **M. GRASSET**.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote la méthode de calcul proportionnelle et le calcul suivant pour les congés de maladie ordinaire des personnels enseignants.**

- l'unité de mesure forfaitaire est la journée ;
- le service statutaire journalier est donc égal au service statutaire annuel divisé par 35 semaines, puis par 5.

**Les périodes de fermeture de la composante sont déduites de la réduction de service. Les bornes de l'année universitaire sont fixées du 1 septembre au 30 juin.**

**LE PRESIDENT** remercie **M. LEVEQUE** pour ce travail.

## **POINT 12. PRESENTATION DES CONDITIONS D'AFFECTATION SUR UN EMPLOI IMPLIQUANT UN ACCES A UNE ZONE A REGIME RESTRICTIF**

**M. LEVEQUE** indique qu'il s'agit d'un nouveau dispositif suivi par la DHSET qui concerne la mise en place de zones particulières dites zones à régime restrictif pour lesquelles l'entrée est conditionnée parce qu'elles sont considérées par l'Etablissement comme présentant un risque. Ces risques sont définis par les textes. L'Etablissement doit prendre des mesures de façon à ce qu'en matière de recrutement il y ait un dispositif de sécurisation. C'est une nouveauté statutaire pour les enseignants-chercheurs. Il est dorénavant inscrit dans le décret statutaire que nul ne peut être nommé ni affecté dans un emploi d'enseignant-chercheur impliquant l'accès à une ZRR s'il n'a pas été préalablement autorisé à y accéder. L'Etablissement n'a pas délégation pour l'autoriser. Les demandes remontent jusqu'au Ministère et au Haut fonctionnaire de défense. Le code pénal prévoit que toute personne, pour une formation ou une activité de recherche, doit aussi avoir cette accréditation pour pouvoir y effectuer un travail. A SUBATECH par exemple, les visiteurs ou les étudiants font l'objet d'une procédure spécifique.

**Mme LE FICHANT** ajoute que ce sera signalé directement sur les fiches de poste lors du recrutement d'enseignants-chercheurs, de chercheurs lorsque le laboratoire en question est concerné par cette ZRR. Cela suppose un peu plus de temps ensuite pour l'installation définitive de l'enseignant parce qu'il faudra qu'une enquête soit opérée sur cette personne pour l'installer définitivement.

**M. LEVEQUE** présente la liste actuelle des ZRR qui sont identifiées. Il y en aura peut-être d'autres à venir. Certaines sont en cours d'étude en santé. La procédure est très simple. Il faut bien identifier les acteurs et bien s'assurer que toutes les dispositions ont été prises pour avoir les accréditations. Chaque personne recrutée complètera un formulaire spécifique qui sera ensuite transmis au Ministère. Le CNRS a délégation de la part du Ministère pour pouvoir accréditer. Les premiers dossiers envoyés par l'Etablissement au Ministère concernent les enseignants-chercheurs et les ATER qui ont été recrutés pour la rentrée 2018. Une réponse a été apportée pour la plupart des enseignants-chercheurs, pas encore pour les ATER. Il ne pourra y avoir aucune validation de recrutement et installation physique sans accréditation. Pour les titulaires, qu'ils soient BIATSS ou enseignants-chercheurs, l'Etablissement va avoir le temps d'avoir ces accréditations. Ce sera plus compliqué pour les post-doctorants, les doctorants contractuels, les administratifs contractuels. Les délais de recrutement sont parfois très courts.

**M. GRASSET** souligne que la préoccupation majeure concerne la formation par la recherche. Il y a un vrai souci dès qu'un laboratoire est déclaré ZRR pour accueillir des personnes qui viennent simplement pour un stage par exemple. La majorité des personnes qui font de la recherche sont aussi des enseignants et ils ont besoin de conseiller et d'avoir des entretiens avec les étudiants. C'est une véritable contrainte dure à vivre. **M. GRASSET** respecte totalement la nécessité de mettre des ZRR sur certains laboratoires. Cependant, ils ont du mal à comprendre pourquoi un laboratoire est classé en ZRR. Quand on connaît les contraintes que cela impose, c'est toujours un peu délicat. **M. GRASSET** n'a cependant rien à dire sur ce qui a été présenté, sur le travail qui est réalisé. Il faut être très vigilant sur l'impact au niveau de la formation.

**Mme SAMI** prend l'exemple de son laboratoire qui est ZRR. C'est une zone bien précise qui est concernée. Ils ont des étudiants de L3 par exemple qui viennent chaque année un mois. Ils sont souvent nombreux. Il y a également des étudiants de M1 ou de M2. Elle demande si cela signifie qu'il faudra faire des demandes individuelles pour chacun des étudiants.

**M. LEVEQUE** répond que le laboratoire SUBATECH a mis en place quelque chose d'un peu plus simple. Il y a une liste des étudiants concernés. Soit ils sont accueillis dans une partie des locaux neutres, soit ils sont listés. C'est le Directeur qui en prend la responsabilité de les recevoir. Ce qui se met en place, ce sont plutôt des zones neutres. Au fur et à mesure que les situations se présentent, il convient de trouver la bonne solution. Par exemple, il y a certains laboratoires qui sont intégralement ZRR, d'autres en partie seulement. C'est parfois séparé par un simple couloir. Il pourra par exemple y avoir des recrutements d'ATER pour lesquels le Directeur de laboratoire atteste qu'ils n'auront pas accès à la partie ZRR du laboratoire. Il faut un badge pour y rentrer. La procédure est donc sécurisée sans avoir besoin d'avoir recours au Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

**LE PRESIDENT** souligne que cela peut être un plus complexe sur les unités de recherche multi-sites, multi-tutelles. Il y a également le volet cyber sécurité. Le danger réside au moins autant à distance qu'in situ. Il remercie **M. LEVEQUE** pour cette présentation et pour ce travail.

### **POINT 13. PRESENTATION DU « RAPPORT ANNUEL DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL » (RSSCT) 2017 ET DU « PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION » (PAP) 2018 (APRES AVIS DU CHSCT)**

**M. VILLEPREUX** indique qu'il y a 117 unités de travail liées au document unique et à l'évaluation des risques professionnels qui sont identifiées. Les acteurs de prévention au niveau de la DHSET sont les suivants : 7 agents (6,5 ETP), 10 conseillers prévention de site, 105 assistants de prévention. Par ailleurs, il y a un CHSCT d'Etablissement et des CHSCT spéciaux. Beaucoup de personnes traitent de la sécurité et de la prévention des risques à l'Université.

Concernant les accidents de travail et les maladies professionnelles, l'année 2017 a été une année comparable aux années précédentes : 17 accidents de travail avec arrêt, environ 200 jours d'arrêt. Il y a une petite hausse du nombre de jours d'arrêt pour les accidents de trajet essentiellement dus à des chutes à vélo. Il y a 4 maladies professionnelles qui sont plutôt liées à des troubles musculo squelettiques. L'Etablissement ressemble à la population active au niveau national, tous corps de métiers confondus. La première cause d'accident de travail et de service, ce sont les chutes de plain-pied. Il y en a 22 sur les 35 déclarations.

Concernant la formation, le budget est assez stable. Il y a plus de stagiaires qui sont formés pour moins d'euros dépensés. La formation interne est favorisée et permet d'éviter de dépenser de l'argent auprès de prestataires. Il y a un peu plus d'une centaine d'heures de formation en plus cette année.

**M. VILLEPREUX** souhaite faire un focus sur 4 actions qui ont été réalisées :

- renforcer la communication sur l'organisation de la prévention. Plusieurs actions ont été réalisées : conférences, réunions annuelles du réseau de prévention, actions à l'égard des nouveaux entrants. C'est une population qui est souvent plus accidentée, qui connaît moins le contexte universitaire. Ce sont des personnes à sensibiliser en priorité.

- élaborer un programme de formation continue pour les conseillers et assistants de prévention afin d'augmenter leurs compétences. Plusieurs formations, initiales et continues, ont été organisées. Ce sera reconduit l'année prochaine.

- au niveau de la qualité de vie au travail, le guide de bon usage des mails a été rédigé et a été diffusé à l'ensemble du personnel. Une Charte du télétravail a été adoptée. Deux personnes référentes ont été recrutées : une conseillère qualité de vie au travail auprès du Président et une référente qualité de vie au travail au niveau de la DHSET qui est arrivée début janvier.

- un travail a été réalisé en 2017 sur la mise en place d'un marché adapté pour pouvoir doter l'ensemble des personnels d'équipements de protection individuelle adaptés. En effet, il a été constaté un manque d'équipements de protection individuelle. Souvent, les conséquences d'un accident ou d'une maladie pourraient être réduites du fait de ces équipements de protection individuelle.

Concernant les actions de prévention 2018-2020, il s'agit d'un programme d'action qui est désormais pluriannuel. La volonté est de s'inscrire dans la durée. Beaucoup d'actions qui ont été conduites ces dernières années seront reconduites. Elles s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques en matière de politique de prévention des risques professionnels. Il y a également des actions spécifiques à l'Université. 29 actions sont réparties selon 3 axes qui collent aux trois activités de la DHSET :

- la prévention des risques au sens large, plutôt des risques techniques ;
- la prévention des risques psychosociaux, la qualité de vie au travail ;
- la sûreté (Vigipirate, ZRR...).

Le premier axe porte sur le pilotage de la politique de santé et de sécurité au travail. Un référentiel santé sécurité au travail pour les encadrants sera créé afin que chacun sache quelle est sa responsabilité et quelle peut être son action en matière d'hygiène et de sécurité.

Le deuxième axe concerne la formation des équipes d'encadrement par le biais de formations initiales et de formation continue. Des groupes d'échange et de pratique seront mis en place sur certains types de sujets

Le sous axe 3 concerne l'ensemble de la communauté de travail avec trois actions qui sont essentiellement des actions de communication : journées thématiques, Intranet, fiches pratiques. Des éléments concrets seront diffusés à l'ensemble du personnel pour pouvoir augmenter cette culture de prévention au sein de l'Etablissement.

Les chefs de service ont un impact fort dans la rédaction des documents unique d'évaluation des risques professionnels. Le souhait est de mettre en place un outil électronique qui permettrait un meilleur pilotage de la part des chefs de service de la prévention au sein de leur service.

Huit actions ont trait à différents types de risque, plutôt techniques, plutôt bâtimentaires, les risques psychosociaux, les problématiques de sureté.

L'axe 2 a trait à renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances de concertation centrales et locales en matière d'hygiène et de sécurité. Au niveau des CHSCT, des groupes de travail issus du CHSCT seront mis en place afin de travailler sur l'organisation des visites, sur le retour des visites, sur les liens avec les autres instances.

Afin que le CHSCT fonctionne au mieux, des actions de formation destinées à tous les acteurs du CHSCT seront consolidées, qu'ils soient représentants du personnel ou représentants de l'administration.

Pour les acteurs de prévention, les actions de formation seront perpétuées. L'animation des autres réseaux de prévention qui sont aussi des acteurs importants sera renforcée : les Personnes Compétentes en Protection, les sauveteurs secouristes, les référents sureté.

Au niveau du service médecine de prévention, un travail important sera à réaliser sur la fiche individuelle d'exposition puisqu'il y a beaucoup de documents différents selon les cotutelles. Il convient d'essayer de se mettre d'accord avec elles et avec les médecins de prévention de ces dernières pour pouvoir faire un outil commun et valable pour l'ensemble du personnel.

Dans le cadre du troisième axe, axe demandé dans les orientations stratégiques du Ministère, un référentiel qualité sera établi. Une procédure sera rédigée en matière de conduite de changement organisationnel et précisera les points à ne pas oublier en matière de prévention des risques. Le pendant sera également réalisé pour la question des constructions, réaménagements, afin que chaque service concerné puisse avoir une feuille de route sur ce qu'il est bon de ne pas oublier en matière de réorganisation.

**Mme TRICHET** remercie **M. VILLEPREUX** pour cette présentation et pour ce travail très important pour le bon fonctionnement de l'Etablissement. Il y a 29 actions présentées mais sûrement beaucoup d'autres qui sont menées, qui ne sont pas visibles aujourd'hui, mais qui sont importantes, notamment des actions pour essayer de comprendre les pratiques pour les laboratoires de niveau de sécurité L3.

Le mot amiante n'apparaissait pas du tout dans le bilan. Elle se félicite de le voir inclus dans le programme annuel pour 2019. Il faut un plan d'action, de dialogue avec les personnels. Quand il y a des travaux qui ne sont pas sécurisés, certains plus sensibles que d'autres sûrement rentrent dans un stress psychosocial qu'il ne faut pas négliger. Il ne faut pas les accuser de harcèlement.

**M. POUZAINT** rappelle que les CHSCT sont mis en place depuis un certain temps. Ces instances sont réglementaires. Dans un premier temps, il y avait 7 CHSCT locaux et 1 CHSCT central. Il y a eu une reconfiguration avec la diminution du nombre de CHSCT locaux et le maintien du CHSCT central. En tant qu'organisation syndicale, puisqu'ils sont les seuls à siéger avec voix délibérative, ils constatent que le fonctionnement n'est pas facile. La position des représentants des organisations syndicales et la position de l'administration ne sont pas de même nature au sein du CHSCT. Les décisions sont votées par les représentants du personnel et ensuite mises en œuvre partiellement par l'administration. De manière récurrente, ils ont des difficultés à mettre en place une véritable politique de prévention des risques professionnels au sein de l'Etablissement, en utilisant les CHSCT comme outil. Ils voudraient de manière assez solennelle dire qu'ils ont des difficultés à faire fonctionner les CHSCT et à faire en sorte que les CHSCT puissent mettre en œuvre concrètement un certain nombre d'actions qui font partie du rôle du CHSCT. Au niveau des entreprises, les instances de représentation du personnel ont été fusionnées. **M. POUZAINT** rappelle l'importance pour eux des CHSCT. L'action de l'administration de l'Université n'est pas tout à fait au niveau de ce qu'ils sont en droit d'attendre.

La question des équipements de protection individuelle concerne les personnels. Il faut que les responsables de service soient vigilants par rapport à ces éléments-là. Cette question ne concerne pas que les personnels, elle concerne aussi les étudiants. S'il prend un exemple concret au niveau de l'IUT, dans certains départements est imposé aux étudiants le port des équipements de protection individuelle et dans d'autres non. Cela lui paraît complètement anachronique. Quand on va dans une entreprise, il y a un plan de prévention. Des documents



sont distribués aux visiteurs. Il y a une obligation pour les visiteurs de prendre des chaussures de sécurité, des bouchons d'oreille etc. C'est un élément très important.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques est un document de prévention. Le faible pourcentage de mise à jour (58 %) n'est pas satisfaisant. Derrière ce chiffre, cela signifie qu'il n'y a pas le bon investissement au sein des Composantes pour pouvoir mettre à jour ce document qui est un document fondamental. L'État a imposé un certain nombre de règles aux entreprises privées et il n'est pas en situation d'imposer ses règles dans ses propres services. La prévention est une action quotidienne.

**LE PRESIDENT** pense que les choses pourraient vraiment être améliorées en changeant certains éléments de philosophie. Ce n'est pas parce qu'ils travaillent ensemble, qu'ils font un ordre du jour ensemble, qu'ils anticipent les points ensemble, que chacun n'est pas à sa place. Il y a eu des évolutions en fonction des secrétaires de ces instances. Il y a eu des grosses accélérations, des freins. Ce n'est pas parce qu'ils travaillent ensemble qu'il y a collusion. Chacun est à sa place. C'est la philosophie d'ensemble.

**Mme TEXIER** tient à rappeler qu'il y a une vraie montée en compétence de la DHSET depuis qu'elle a été créée. Lors des CHSCT, systématiquement, l'administration travaille sur la construction d'outils partagés qui permettent justement de pouvoir travailler en lien avec les représentants CHSCT de l'ensemble des sites et du CHSCT d'Etablissement. **Mme TEXIER** rappelle le rôle de l'administration qui doit être garante d'un examen objectif dans la gestion de situations qui ne sont par définition pas objectives. C'est un exercice qui n'est pas facile et qui peut amener parfois à penser que l'administration a une approche froide des situations ou distanciée. Cette distance est pour autant essentielle pour parvenir à des résolutions justes des situations.

**Mme SAMI** est interpellée par ce qu'elle vient d'entendre. Il y a de très grosses difficultés des membres élus du CHSCT à se faire entendre et à faire vivre le CHSCT comme il devrait vivre. C'est quelque chose qui revient de façon récurrente, dans un certain nombre de CHSCT. Elle rappelle que le premier secrétaire du CHSCT central a démissionné, que récemment le secrétaire et la secrétaire adjointe ont également démissionné. Elle serait curieuse de savoir le nombre de jours d'arrêt du secrétaire et de la secrétaire adjointe du CHSCT. Ce sont des arrêts dus aux difficultés, à la charge extrêmement importante du travail du CHSCT central. Le travail du CHSCT est très lourd. Ils sont confrontés à des difficultés des collègues qui sont très importantes. Par conséquent, ils sont eux-mêmes en difficulté. C'est quelque chose qu'il faut entendre.

La demande d'expertise consécutive à l'installation de la NUN et aux restructurations qui sont liées a mis un an avant d'aboutir. La première demande a été faite en mars 2017 par **M. MOURTON**. La demande a été acceptée lorsqu'elle a été faite pour la troisième fois en mars 2018.

**Mme SAMI** pense qu'il est quand même important de tenir compte du rôle des CHSCT aussi bien au niveau central qu'au niveau des sites. Il faut qu'ils interviennent en amont justement pour pouvoir vraiment parler de prévention. Pour avoir suivi des cas précis, elle ne peut pas dire que la prévention a été très efficace. Elle ne dit pas que les efforts nécessaires n'ont pas été faits mais ça a mis beaucoup de temps et les solutions trouvées ne sont pas satisfaisantes du point de vue des personnels.

**LE PRESIDENT** souligne que lorsque **M. MOURTON** était secrétaire du CHSCT, c'était une situation de respect du positionnement des uns des autres, de leurs engagements, une situation de coconstruction, de partage, d'échanges, ce qui a permis d'avancer réellement. Il voudrait retrouver ce type de solutions. La démission des uns et des autres, c'est toujours un échec, peut-être collectif mais aussi personnel. Chacun a le droit de considérer que les engagements qui ont été pris sont difficiles à tenir. Il n'y a aucun problème, aucune ambiguïté là-dessus.

**Mme SAMI** considère que ces démissions interpellent.

**LE PRESIDENT** souligne qu'une démission, c'est aussi un jeu politique. Au-delà des situations personnelles que l'on peut parfaitement comprendre, il veut pouvoir dialoguer, échanger le plus possible. Des postures de défiance de principe ne font pas avancer les choses.

**M. POUZAIN** pense que tout le monde a compris entre les lignes dans la première partie de son intervention que le fonctionnement actuel des CHSCT ne convient pas à l'ensemble des organisations syndicales, pas uniquement le SGEN-CFDT. **M. MOURTON** a été secrétaire du CHSCT central pendant un certain temps. Il a ensuite démissionné. **M. POUZAIN** pense que ce n'est pas une question de personne. Les relations entre les délégués du personnel et l'administration posent problème. Le fonctionnement du CHSCT central et des CHSCT de site ne leur convient pas. Il faut écouter. Ils ont eu l'occasion de leur dire en délégation. Ils le disent de manière un peu plus solennelle en Conseil d'Administration. C'est un problème culturel. Il faut que les

acteurs s'approprient les nouvelles institutions. La balle est dans le camp des organisations syndicales, mais elle est aussi dans le camp de l'administration.

**Mme DRONNEAU** confirme qu'à l'UNSA EDUCATION ils ont le même diagnostic sur le fonctionnement des CHSCT à l'Université. Elle n'arrive pas à comprendre pourquoi il y a de telles difficultés et finalement même du mal être pour les représentants qui siègent aux CHSCT, ce qui est paradoxal. Ils ne se sentent pas entendus, écoutés. C'est aussi un problème de fond sur le dialogue social. Les représentants du personnel ont le sentiment que c'est par obligation qu'ils sont consultés.

**LE PRESIDENT** souhaite vraiment améliorer ce dialogue, très clairement. Il a proposé lorsqu'ils se sont rencontrés de travailler sur ce sujet parce que s'il y a malaise, il l'entend. C'est réciproque. Quand il a une expression qui se résume à : « la loi dite que » et qu'il n'y a aucune proposition derrière, il pense que le dialogue n'est pas nourri. C'est cela qu'il faut améliorer. Il souhaite vraiment qu'il y ait un marquage fort sur le dialogue et qu'il soit amélioré. La culture de la prévention, de l'évaluation de la pertinence de ce que l'on met en place, on ne peut pas dire que ce soit une spécificité nationale. On ne sait pas la faire. En aucun cas, on ne met dans les lois et dans les réglementations intrinsèquement et au début le mode d'évaluation de la pertinence de ce qui est mis en place. Il y a effectivement un élément culturel à lever, au-delà du travail remarquable qui est fait par la DHSET, pour avancer, pas à pas, progresser ensemble.

**M. MENUET** fait partie des très vieux qui ont connu le CHSCT dans le privé en 1982 lors de leur mise en place. Il considère que c'était plus en avance qu'aujourd'hui à l'Université. A chaque fois que le CHSCT de l'Université a pris une décision unanime, il n'en a jamais été tenu compte. Aujourd'hui, les élus du CHSCT se demandent à quoi ils servent. Il demande comment ça se fait qu'à chaque fois que l'on met en place un plan de prévention, on ne s'occupe pas de ce qui s'est passé l'année précédente, notamment en matière d'accidents. Il y a des choses totalement dissociées. Ce n'est pas une nouveauté. Les élus dont il fait partie sont complètement démotivés. Ils ne servent à rien. Ils vont arrêter de siéger si ça continue. Ils ont perdu la motivation pour certains. Le cahier de registre, cela fait 3-4 ans qu'ils disent qu'il faudrait peut-être le doubler avec une déclaration sur Internet. Tout le monde a vanté les mérites du secrétaire. C'est quelqu'un qui faisait bien son travail. Cette personne avait un dossier d'avancement que personne n'avait. Pourtant, c'est une personne arrivée à l'Université depuis 6 mois qui est passée devant lui. L'administration doit elle aussi balayer devant sa porte.

**LE PRESIDENT** souligne qu'il faut être cohérent avec ce qu'on vote. Par exemple, la Charte du bon usage des mails a été approuvée à l'unanimité. Pourtant, il a vu par exemple un mail qui a été envoyé à 00h06. Il faut une cohérence d'ensemble avec les éléments que l'on peut décider et voter.

**M. BIAIS** souligne que c'est facile de parler de l'administration mais il faudrait être un peu plus précis parce que les CHSCT de site sont présidés par des Doyens avec une administration en appui qui relève de la proximité. Quand on parlera de la subsidiarité dans le cas de la NUN, il faudra aussi se reposer la question des responsabilités des uns et des autres. Il est assez preneur d'une réunion avec les représentants du personnel pour préciser les difficultés et pouvoir, avec la DHSET et l'équipe présidentielle, leur apporter des éléments d'amélioration. Il les invite à relire les dossiers de présentation avant 2012 et à voir ce qu'ils sont devenus aujourd'hui. Il félicite et il remercie les équipes parce qu'il y a eu une nette amélioration des dossiers présentés à la fois au CTE et au CHSCT. On peut toujours faire mieux. Le CHSCT, c'est un peu différent que le CTE, parce que le CHSCT par nature remonte toutes les difficultés de l'Etablissement et tous les malaises de l'Etablissement, qu'ils soient collectifs ou individuels. C'est une instance difficile, pas simplement à l'Université, dans tous les établissements, toutes les institutions qui ont un CHSCT. C'est une instance compliquée et difficile parce que tout ce qui remonte est par nature une situation de conflit, de tension. C'est une instance difficile pour les équipes qui la préparent et aussi pour les représentants des organisations syndicales. Il est prêt à avoir une réunion dédiée avec les équipes, la Vice-Présidente RH pour pouvoir poser à plat les difficultés et trouver des solutions ensemble. Il ne peut pas dire que la situation ne s'est pas améliorée. Il y a eu des progrès. Cependant, ce qui l'a entendu l'interpelle.

**LE PRESIDENT** les entend, les écoute. Il veut que la situation s'améliore, que le dialogue social soit mieux partagé et que ce soit un marqueur de l'Université cible.

**Mme SAMI** précise qu'il ne s'agit pas de **M. VILLEPREUX**, qu'il ne s'agit pas des personnes. Il s'agit de la façon dont fonctionnent les institutions. Il est important de le dire. Il ne s'agit pas de **M. BIAIS** non plus.

#### **POINT 14. APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L'ACCREDITATION CERTIFICAT EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (APRES AVIS DE LA CFVU)**

**LE PRESIDENT** indique que **M. AVERTY** est absent car il le remplace à une réunion au Rectorat.

**M. BERNOUSSI** indique que le Service Universitaire des Langues dispose de 12 certifications en 8 langues. Il y a une grande diversité des certifications. Le CLES est une certification accréditée par le MESRI. L'Etablissement dispose de cette accréditation depuis 2011. Il est demandé le renouvellement. C'est une certification en langue qui est ouverte à tous publics. Une fois obtenue, il n'y a pas de durée limitée. Au niveau de l'Université, elle est délivrée en anglais, espagnol, allemand, niveau B2.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote le dossier d'accréditation Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur pour l'Université de Nantes, tel qu'annexé.**

#### **POINT 15. APPROBATION DU PRINCIPE DE REPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE 2018/2019**

**M. BERNOUSSI** indique qu'il s'agit de voter sur un principe parce que l'arrêté n'est toujours pas publié. Il s'agit du principe de répartition des droits universitaires. A partir de septembre 2018, le fonds de solidarité et de développement des initiatives (FSDIE) et la médecine universitaire ne sont plus intégrés dans les droits d'inscription mais ils feront l'objet d'un paiement distinct, dénommé Contribution Vie Etudiante et de Campus. Désormais, le Conseil d'Administration devra déterminer uniquement la part des droits de scolarité affecté au Service Commun de la Documentation. Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la reprise du montant minimum défini par l'arrêté ministériel à paraître fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

**Mme ARTEAUD** demande, concernant la CVEC, comment la répartition va se mettre en place, notamment par rapport au SUAPS. Elle demande si les activités du SUAPS seront prises en compte dans la CVEC.

**LE PRESIDENT** répond, au regard des informations communiquées qui doivent encore être stabilisées, que la contribution de 41 € n'est pas à multiplier par le nombre d'étudiants puisque les boursiers et les étudiants étrangers sont exonérés. Sur ces 41€, 22 € seraient ciblés sur le FSDIE et sur la santé des étudiants. Les euros restants sont libres d'affectation pour l'Etablissement. Cette contribution, c'est l'équivalent d'un impôt. Ça n'est pas une adhésion. L'adhésion aux activités physiques et sportives est une adhésion. Elle n'est pas incluse. Ça n'est pas très clair puisque l'on parle d'activités sportives particulières. Il ne sait pas ce que c'est. Globalement, les étudiants payent moins que l'année dernière puisqu'ils ne payent plus la cotisation d'assurance maladie qui était de 205 euros. Pour les étudiants, c'est un coût moindre global. Pour les Etablissements, ça devait être des ressources supplémentaires même si l'on voit que de plus en plus, ça n'est pas tout à fait le cas.

**Mme ARTEAUD** souligne qu'effectivement ils ne payent plus la sécurité sociale étudiante. Par contre, ils payent les services qu'ils ne payaient pas auparavant comme le service de médecine universitaire.

**LE PRESIDENT** précise que c'était inclus dans les droits d'inscription. Le circuit est différent.

**Mme ARTEAUD** indique que les étudiants vont payer 168 € et qu'en plus ils vont payer la cotisation de 90€.

**LE PRESIDENT** précise que les étudiants payent moins. Les choses qui ont été citées sont incluses. Si l'on considère que parce que l'on paye cette contribution, on peut aller faire du sport, l'Etablissement ne sait pas faire. Il ne faut pas déséquilibrer les établissements. Cela n'est pas la manne attendue supplémentaire pour les établissements mais c'est plutôt positif pour les étudiants qui se retrouvent à avoir la même chose avec des droits d'inscriptions en baisse.

**Mme OBLE** demande si le montant de 168€ concerne l'inscription en L3 et en M1.

**M. BERNOUSSI** répond que c'est le montant pour l'inscription en licence. Le montant pour l'inscription en Master et Doctorat devrait être supérieur.

**Mme ARTEAUD** trouve aberrant de voter sur une hypothèse. Ce n'est pas un reproche contre l'Etablissement, c'est une remarque globale sur la gestion de la réforme de l'enseignement supérieur cette année. Par principe, elle va voter contre.

**LE PRESIDENT** pense que c'est une bonne chose pour les étudiants. Tous les ans, le Conseil d'Administration doit voter le principe car tous les éléments ne sont pas communiqués aux établissements.

**M. GADOLLET** considère que les étudiants ne paieront peut-être pas plus mais il votera contre car il est opposé à la création d'une taxe étudiante qui semble une usine à gaz tout à fait opaque.

**Le Conseil d'Administration :**

- **approuve avec 25 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions et 1 personne qui ne prend pas part au vote la reprise du montant minimum affecté au service commun de la documentation défini par l'arrêté ministériel à paraître fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur ;**
- **autorise avec 25 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions et 1 personne qui ne prend pas part au vote le remboursement à l'étudiant des droits universitaires en cas de renoncement à l'inscription avant le 15 octobre 2018, déduction faite d'une somme de 23 € qui reste acquise à l'établissement pour frais de gestion. en cas de circonstances exceptionnelles, le président de l'université peut toutefois accorder le remboursement des droits universitaires au-delà de cette date.**

#### **POINT 16 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DE PAIEMENT DES DROITS UNIVERSITAIRES**

**M. BERNOUSSI** rappelle que le Conseil d'Administration avait voté une dispense de paiement des droits universitaires pour les agents temporaires vacataires qui exercent à l'Université. Ce sont des doctorants qui n'ont pas d'autre emploi et qui font plus de 50h TD au sein de l'Université ou les doctorants qui soutiennent leur thèse en fin d'année avant décembre. Il s'agit d'approuver les modalités d'application, de telle sorte à pouvoir procéder au remboursement des doctorants.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 30 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote les modalités de remboursement des droits universitaires suivantes.**

#### **POINT 17 : APPROBATION DU RAPPORT D'EXPERTISE DU REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE LLSHS**

**M. BERNOUSSI** indique que les projets ne sont pas au même état d'avancement. Les quatre projets présentés à ce Conseil d'Administration doivent bénéficier soit de fonds CPER, soit de fonds FEDER. Pour que l'Etablissement puisse solliciter ces fonds, il faut que le Conseil d'Administration se prononce.

Le premier projet concerne le réaménagement de la bibliothèque LLSHS. Le Projet porté par l'Université de Nantes dans le CPER était beaucoup plus ambitieux. Il concernait le réaménagement de toutes les bibliothèques, que l'on appelait à l'époque les BU de l'Erdre. La dotation du CPER n'était pas à la hauteur. L'Etablissement a obtenu 7 millions d'euros pour ce projet qui permet de se focaliser de façon beaucoup plus restrictive sur la bibliothèque Lettres qui a un certain nombre de locaux qui datent des années 60 avec une surface d'environ 6 000m<sup>2</sup>, avec une structuration qui date de l'époque 60. Les salles ne sont plus adaptées aux nouveaux usages, ne sont plus propices au travail des étudiants qui souhaitent davantage travailler en groupe, disposer davantage de prises électriques pour travailler avec des ordinateurs. Le coût approximatif de l'opération est de 7 millions d'euros.

**M. BEDOUT** indique que les élus Bouge ton Campus saluent l'initiative de réaménagement de la Bibliothèque Universitaire de LLSHS. Toutefois, ils s'interrogent sur quelques problématiques inhérentes à un tel chantier. En effet, en période d'examen, les bibliothèques universitaires sont déjà surchargées. Le fait que l'une d'entre elle soit en chantier risque d'accentuer ce manque de places. Ils souhaitent savoir si des solutions sont envisagées pour pallier à cela durant la durée des travaux et si des espaces supplémentaires seront mis à disposition des étudiants.

**M. KEROUANTON** répond que le travail en site occupé et une problématique toujours très compliquée. Il y aura un phasage des travaux qui tient compte de l'année scolaire. Le public sera informé. Avec le chantier du Nouveau Tertre, ils ont l'habitude. Par contre, il n'y a pas de chantier sans nuisances. C'est un chantier avec une optimisation des nuisances. La BU ne sera pas fermée. De l'avis même de ceux qui ont vécu les travaux du Nouveau Tertre, il y a eu vraiment une attention de tous les instants pour que ça se passe au mieux.

**Mme FLEURY-BAHI** salue ce projet de modernisation de la BU LLSHS parce qu'il est indispensable qu'elle se modernise. Sans cette modernisation, elle risque de perdre en attractivité. Elle date des années 60, sans rénovation. Il faut qu'elle puisse s'adapter aux nouveaux usages des étudiants, des enseignants-chercheurs. C'est une très bonne chose de proposer des espaces de mise à disposition des ressources numériques, qui permettent de travailler collectivement, des espaces de convivialité, de sociabilité.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 30 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote le rapport d'expertise pour le projet de réaménagement de la Bibliothèque Universitaire LLSHS, tel qu'annexé.**

#### **POINT 18 : APPROBATION DU RAPPORT D'EXPERTISE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE DEPARTEMENT INFORMATIQUE DE L'IUT DE NANTES SUR LE SITE DE LA LOMBARDERIE**

**M. BERNOUSSI** souligne que c'est un grand projet d'envergure. Le département informatique de l'IUT de Nantes est logé actuellement dans le bâtiment Joffre avec le département GEA. C'est un beau bâtiment de l'extérieur mais pas de l'intérieur. En lien avec les collègues, le projet consiste à construire un bâtiment qui serait à l'intérieur de la Faculté des Sciences, mais très identifié. Ce projet a été travaillé avec les collègues du département d'informatique de l'IUT. Cette implantation s'explique en raison du lien avec le département informatique de la Faculté. Le souhait est de rapprocher formation, enseignement, recherche du même laboratoire. Le bâtiment serait construit à l'intérieur de la Faculté des Sciences. Ce bâtiment pourrait accueillir 450 étudiants, 33 postes de travail, avec une surface utile d'environ 2 500 m<sup>2</sup>. Le budget prévisionnel de l'opération est de 9 millions d'euros dont 7 viendraient du CPER. Le reste est à la charge de l'Etablissement. L'objectif est d'ouvrir le bâtiment pour la rentrée 2021.

**Mme SAMI** s'interroge sur les infrastructures. Il y aura sur le site un bâtiment de plus avec 450 étudiants. Il y aura un amphithéâtre qui sera mutualisé de 250 étudiants. Il va y avoir besoin de plus de places au niveau du restaurant. Au niveau de la bibliothèque, la demande sera également plus forte. **Mme SAMI** demande s'il y a des choses qui sont prévues pour accueillir ce surplus, aussi bien en personnels qu'en étudiants.

**Mme HUCHET** répond, concernant l'amphithéâtre mutualisé, que c'est un sujet qui a été largement débattu avec le site, et notamment l'UFR Sciences. L'objectif est de ne pas construire un amphithéâtre de plus. Les études montrent que les amphithéâtres actuels peuvent accueillir les effectifs du Département informatique de l'IUT. L'amphithéâtre est mutualisé mais il n'est pas construit. Les amphithéâtres sont mutualisés à l'échelle du site.

Concernant la vie étudiante, il y a un groupe de travail de programmation sur ce thème de l'impact de ces étudiants supplémentaires. Aujourd'hui, elle croit qu'il est maintenu mais elle va le vérifier, un espace de documentation à destination de l'IUT. Par ailleurs, ils travaillent aussi avec le CROUS concernant l'impact sur le restaurant universitaire. Elle n'a pas eu d'alerte sur tous ces sujets même si ce sont des sujets sur lesquels ils travaillent évidemment.

**M. LUPI** rejoint ce que vient de dire **Mme SAMI**. Il pense qu'il faudra être vigilant sur l'organisation. Cela dit, il trouve que c'est une réelle opportunité de construire un bâtiment de l'IUT sur le site de la Faculté des Sciences pour le fonctionnement du laboratoire, en faisant en sorte que tous les collègues soient proches les uns les autres. C'est extrêmement important et foisonnant pour la recherche, surtout pour décroïsonner, ce qui est un objectif de la Nouvelle Université à Nantes.

**M. POUZAIN** souhaite revenir à la genèse du projet. Un premier projet avait envisagé le rapprochement des deux départements informatiques et GEA sur le site de la Fleuriaye où sont installés les 5 départements secondaires. Il y aurait eu d'un point de vue fonctionnement de l'Etablissement et efficacité de cet Etablissement une vraie logique. Ça n'a pas été possible d'un point de vue politique mais aussi parce que le financement par le CPER n'a pas permis de dégager la possibilité d'acheter les mètres carré pour construire et de construire les locaux pour les deux départements. En termes de fonctionnement opérationnel, ce sera un handicap d'avoir un établissement localisé sur trois sites, même s'il y a quelques points positifs. Cela aura une conséquence finan-

cière sur le budget de l'Etablissement. Il attend qu'on lui démonte le contraire. Quand on a un Etablissement qui est éclaté sur plusieurs sites, il y a des coûts induits supplémentaires. C'est un véritable problème, à court terme financièrement et à long terme sur le risque de démantèlement de l'Etablissement. Dans certains endroits, des départements ont été absorbés par des UFR. A terme, quand tous les membres du Conseil d'Administration ne seront plus au Conseil d'Administration mais que la vie aura continué, il y a un risque potentiel sur la permanence du projet de l'IUT de Nantes. C'est un plus d'avoir des locaux fonctionnels pour accueillir les étudiants mais c'est un réel moins sur le fonctionnement au jour le jour de l'Etablissement. Il n'y aura pas de différence en termes de politique d'Etablissement par rapport au fonctionnement actuel.

L'Université n'est pas la seule responsable de cet état de fait. Il va falloir que financièrement l'Université prenne en compte le fait que l'Etablissement IUT de Nantes soit trois sites.

Concernant les étudiants, bien évidemment les services associés doivent être intégrés. L'histoire leur a appris à être prudents. Il n'y avait pas de restaurant universitaire sur le site de la Fleuriaye pour démarrer. Les personnels et les étudiants se sont battus. Des salles ont été transformées pour créer, dans le cadre de la deuxième tranche sur le site de la Fleuriaye, un restaurant d'une capacité suffisante pour accueillir les étudiants décemment. Ce point-là est un point important. Ce qu'il a entendu ne le tranquillise pas. Il faut que la réponse soit là le jour où les étudiants vont arriver, pas 2 ou 3 ans après.

**LE PRESIDENT** souligne qu'ils ont dit qu'ils partagent le fait de se soucier de ces éléments-là. Il précise que l'Etablissement, c'est l'Université, ce n'est pas l'IUT. L'Etablissement assume ses responsabilités en termes de soutien à ses composantes qui sont sur plusieurs sites. Il tient à l'unité de l'Etablissement.

**M. POUZAIN** rectifie, l'Etablissement c'est l'Université. L'Etablissement Université doit prendre ses responsabilités par rapport au fonctionnement de la Composante qui sera sur trois sites.

**LE PRESIDENT** souligne que c'est déjà le cas aujourd'hui. Si on était sur une Composante monosite qui allait sur trois sites, il comprendrait. L'IUT est déjà sur plusieurs sites. Il pense aujourd'hui que jamais l'Université n'accepterait de se voir imposer un site à Carquefou. L'Etablissement doit être maître de son patrimoine, de la localisation. A Carquefou, les moyens pour les étudiants de s'y rendre ne sont toujours pas au rendez-vous, et ce depuis 1990. On ne serait pas dans cette situation aujourd'hui si l'Etablissement avait su s'imposer en 1990 et se faire respecter.

**M. KEROUANTON** précise qu'il y a des économies fonctionnelles très importantes. Les surfaces baissent de 7 000 m<sup>2</sup>, les frais de fonctionnement baissent de 200 000 euros. Il rappelle qu'il y a eu 55 % de baisse des crédits Etat entre les deux CPER. Cette mutualisation des espaces va permettre des économies plus que significatives et vraiment fondamentales pour l'équilibre financier de l'Etablissement.

**M. BROCHARD** précise qu'eux aussi ont été alertés sur l'impact de ce projet au niveau du CROUS et du parking. Il demande où sera repositionné le parking à droite du bâtiment Isomer. La question est réelle et les personnels qui sont actuellement au bâtiment Isomer s'interrogent beaucoup sur ce point.

Concernant l'amphithéâtre mutualisé, il est assez étonné de la réponse puisque les éléments qu'il a eus auprès des emplois du temps lui faisaient penser que ça ne serait pas simple de mutualiser les amphithéâtres. Si aujourd'hui c'est possible, en 2021 avec l'augmentation des effectifs, ça le sera beaucoup moins. Il aimerait bien savoir exactement comment le calcul a été fait pour dire qu'en 2021 les amphithéâtres de l'UFR Sciences seront toujours mutualisables et permettront d'accueillir les étudiants.

**Mme HUCHET DU GUERMEUR** répond que c'est un sujet de débat entre l'UFR Sciences et les techniciens, en particulier de programmation. C'est un débat qui ne concerne pas exclusivement l'UFR Sciences. D'une manière générale, quand ils calibrent les opérations, ils se basent sur des chiffres théoriques d'heures dispensées. Les amphithéâtres sont utilisés mais pas de manière très optimisée. Ils peuvent être utilisés pour des plus petits groupes que les cohortes qu'ils pourraient accueillir. Cela nécessite une réflexion à l'échelle du site. Il y a des modifications aussi à prévoir dans les années à venir sur ce site-là concernant la taille des groupes. Il y a des modifications dans les usages pédagogiques. C'est un sujet qui est en perpétuel questionnement. En tout cas, les données théoriques montrent qu'il n'y a pas de difficultés à pouvoir mutualiser ces amphithéâtres. Malgré tout, pour rassurer la Composante, ils ont commandé une étude de programmation spécifique sur les surfaces d'enseignement à l'échelle du site afin de pouvoir rassurer les usagers.

**M. BIAIS** apporte quelques éléments complémentaires par rapport à l'éclatement sur 3 sites de l'IUT. Si on raisonne à l'échelle de l'Etablissement, le schéma directeur vise à densifier les campus existants. La fermeture

de Joffre mais aussi celle de Gavy à Saint-Nazaire visent justement à densifier, à conforter les campus, en l'occurrence Lombarderie à Nantes et Inlex à Saint-Nazaire.

Par rapport au risque de dilution de l'IUT en tant qu'entité, ils ont beaucoup travaillé avec les représentants de l'IUT sur ce dossier. Pour garantir une certaine visibilité au Département Informatique, l'Etablissement va rajouter deux millions d'euros à l'opération, au-delà des seuls crédits du CPER. C'est un effort de l'Etablissement pour garantir à l'IUT une certaine visibilité au sein du Campus.

**M. CHENE** demande ce que vont devenir des bâtiments sur Joffre.

**LE PRESIDENT** répond que c'est le débat qu'ils auront sur le volet patrimonial, en fin d'année 2018.

**Mme SAMI** avoue que les explications qui lui sont données lui semblent inquiétantes. Elle veut bien entendre que des calculs théoriques ont été réalisés. Cependant, sur le terrain, depuis 2-3 ans, l'occupation des salles et des amphithéâtres est vraiment problématique au niveau de l'UFR. Elle aimerait bien savoir si l'avis des personnels qui gèrent les emplois du temps a été sollicité. Il y a déjà de gros problèmes pour pouvoir placer tous les enseignements. Effectivement, on peut dire il y a tant d'amphithéâtres avec telle capacité. Cependant, s'il n'y a pas de salle où mettre par exemple 100 personnes, il faut bien utiliser un amphithéâtre.

Elle est d'accord avec ce que dit **M. POUZAIN** sur le fait que les études relatives à la restauration, à la bibliothèque, aux salles doivent être réalisées en amont. Elle ne voit pas comment on peut rajouter 450 étudiants de plus. Elle aimerait bien avoir l'avis de Doyenne de l'UFR Sciences, présente à ce Conseil d'Administration.

**M. KEROUANTON** est très étonné que **Mme SAMI** refuse un calcul théorique. Depuis 6 ans qu'ils travaillent et qu'ils montent en compétence autour de la Direction du Patrimoine, toutes leurs études de programmation se sont révélées exactes, en particulier sur le Nouveau Tertre avec un site mutualisé à maxima. Pour l'instant, il n'est pas inquiet sur cette problématique de relation entre la théorie et la pratique. C'est un travail très complexe, extrêmement fin, extrêmement rigoureux. Le travail sur le schéma directeur Lombarderie est fait depuis longtemps. Ils sont parfaitement conscients par exemple qu'il va y avoir un nombre d'heures un peu supérieur en raison du passage aux 3 ans des IUT. Ils travaillent travaille sans arrêt là-dessus. Ils reviennent parfois sur certains calculs parce que les choses évoluent. **M. KEROUANTON** fait une entière confiance à la Direction du Patrimoine et aux équipes de programmation pour proposer les meilleures solutions possibles.

**Mme GAUTHIER** pense que le problème des amphithéâtres sera un problème important qui a été longuement discuté. Le problème concerne les plages horaires. Les amphithéâtres sont souvent utilisés le matin préférentiellement et sont aussi utilisés pour pallier au manque d'autres salles. Ils sont très heureux d'accueillir leurs collègues de l'IUT, mais ils ont cru comprendre que s'il y avait mutualisation d'amphithéâtre avec l'IUT, il n'y aura pas en revanche mutualisation des salles de TD de l'IUT. C'est ce qui lui a été rapporté plusieurs fois. Il y a effectivement des plages où les amphithéâtres ne sont pas utilisés, en raison essentiellement des stages des étudiants. Or, les étudiants de l'IUT seront également en stage. Il y a une tension extrême des amphithéâtres, notamment sur le premier semestre et au début du second semestre.

**M. BRUNAT** se félicite de ce projet, notamment pour les étudiants en situation de handicap. Le bâtiment Joffre est très vétuste. L'accessibilité est en-deçà parfois de la dignité. Il pense que les étudiants seront mieux accueillis.

**LE PRESIDENT** entend les remarques. Il continue à faire entière confiance aux services pour faire au mieux. Ils ont prouvé leurs compétences et leur professionnalisme.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 29 voix pour, 3 abstentions et 1 personne qui ne prend pas part au vote le rapport d'expertise pour la construction d'un bâtiment pour le département informatique de l'IUT de Nantes sur le site de la Lombarderie, tel qu'annexé.**

## **POINT 19 : APPROBATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DU 6EME ETAGE ET DES 3EME ET 4EME PARTIELS DE L'IRS-UN**

**M. BERNOUSSI** souligne que les deux projets suivants vont solliciter le FEDER. En raison de la construction de l'IRS 2 Nantes Biotech, il y a un regroupement d'un certain nombre d'équipements, ce qui a permis de libérer de la place à l'IRS 1. L'idée est de réaménager ces espaces qui sont importants (951m<sup>2</sup> disponibles au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étage) pour accueillir un certain nombre de plates-formes.

**Mme SCHLAEPPI** précise que l'Etablissement ne recourait pas au FEDER sur des projets qui n'étaient pas de très gros projets. Elle voudrait remercier les équipes administratives qui ont travaillé parce que ce sont des projets très lourds à monter. Il y a vraiment une instruction qui est longue et complexe. C'est une vraie charge en plus pour les équipes, pour autant c'est ce qui permet de monter ces projets qui sont en effet peut-être moins ambitieux, moins structurants que les projets qui ont été présentés juste avant mais qui pour autant restent indispensables.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote le projet de réaménagement du 6<sup>ème</sup> étage et des 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> partiels de l'IRS-UN, tel qu'annexé.**

## **POINT 20 : APPROBATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DU 3EME ETAGE DE LA FACULTE DE MEDECINE POUR L'UNITE MIXTE DE RECHERCHE 1238**

**M. BERNOUSSI** souligne que ce projet est un projet très important pour les collègues chercheurs de cet UMR qui dispose d'une surface d'environ 800 m<sup>2</sup> mais dont les locaux ne sont pas fonctionnels, les réseaux ne sont pas conformes. Ils se situent juste à côté du laboratoire d'anatomie. Il y a une forte odeur de formol. Il s'agit de profiter de l'espace qui se libère au niveau de l'IGH de médecine et de réaménager de nouveaux locaux pour installer l'UMR dans un cadre conforme, dans un meilleur environnement de travail. Le FEDER est sollicité.

**M. BIAIS** souligne qu'il y a des projets où l'Etablissement est bien seul pour régler les problématiques d'environnement et de conditions de travail. C'est un exemple. C'est une UMR mais c'est quand même l'Université qui est en première ligne et qui assume toute l'opération.

**Mme TRICHET** remercie l'Université pour ce projet de réaménagement. C'est un exemple d'engagement vers des unités qui sont de petite taille, qui ne font pas le poids au moment des discussions par exemple de réaménagement du 6<sup>ème</sup> étage de l'IRS1. C'est une démarche importante de l'Université pour faire comprendre qu'il y a une solidarité vis-à-vis des plus petites équipes qui sont reconnues pour la qualité de leur travail. Dans le rapport annuel, cette équipe apparaît deux fois, pour une publication de haut niveau et aussi pour des projets européens. C'est un message important. Il y a des jeunes équipes avec des chercheurs nouvellement recrutés encore cette année qui vont être très sensibles à cet engagement de l'Université. Ils ont été en difficulté avec leurs autres tutelles pour leur faire prendre en compte des éléments de qualité de vie au travail comme l'installation de la climatisation dans les bureaux où les températures sont très basses l'hiver et très élevées l'été. **Mme TRICHET** remercie l'Etablissement pour cet effort.

**Mme SAMI** salue l'effort de l'Université et aimerait bien connaître les autres tutelles dont il est question.

**Mme TRICHET** précise qu'à l'origine, le montant de ce projet globalisé est de 500 000 euros. Il avait été demandé seulement 10% de participation à l'INSERM, soit 50 000 euros. L'INSERM ne versera pas 50 000 euros mais il faut aussi savoir que pour l'INSERM, en région, ce n'est pas facile de justifier au niveau national un investissement immobilier. Leur cœur de métier, c'est faire progresser la thérapie, la recherche. Ils ont fini par suivre, mais ça a été un long travail de négociation. Depuis un an, il y a un vrai dialogue avec la Direction des Programmes et des Affaires Industrielles, avec les chercheurs qui n'est pas toujours facile mais qui s'organise, avec des pauses, des progressions. Ce sont des situations de dialogue qui sont courageuses à mener.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote le projet de réaménagement du 3<sup>ème</sup> étage de la Faculté de Médecine pour l'Unité Mixte de Recherche 1238, tel qu'annexé.**



## **POINT 21 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018**

**M. BERNOUSSI** indique que les élections professionnelles auront lieu le 6 décembre 2018.

Le comité électoral consultatif s'est réuni une première fois le lundi 16 avril afin d'examiner les dispositions à proposer à l'avis du CTE du 15 mai et à l'approbation du CA du 29 juin. Ces dispositions concernent :

- Les modalités du scrutin aux élections du CTE ;
  - Les modalités du scrutin aux élections de la CCPANT et le fonctionnement de la CCPANT ;
- CTE et CCPANT

Ces dispositions ont recueilli un avis favorable unanime du Comité Technique d'Etablissement.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote :**

- **les modalités d'organisation de l'élection au CTE et de la CCPANT ;**
- **la modification de l'arrêté du Président de l'Université de Nantes instituant une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'Université de Nantes ;**
- **la modification des statuts de l'Université de Nantes.**

## **POINT 22 : ÉLECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CONSEIL DE SERVICE DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES LANGUES (SUL)**

**M. BEDOUT** indique qu'il souhaite candidater.

**Le Conseil d'Administration élit au premier tour, M. Nolwenn BEDOUT, représentant des étudiants au Conseil de service du Service Universitaires des Langues.**

Nombre de présents ou de représentés : 31 ;

Abstention : 0 ;

31 voix pour M. Nolwenn BEDOUT

## **POINT 23 : PROJET DE LA NOUVELLE UNIVERSITE A NANTES : DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL "GOUVERNANCE"**

**M. BERNOUSSI** indique qu'il y a un représentant étudiant au Conseil d'Administration au sein de ce groupe de travail. Suite aux dernières élections étudiantes, il convient de désigner un nouveau représentant.

**M. BEDOUT** indique que **M. CHOQUET** souhaite se présenter.

**Mme ARTEAUD** souhaite se présenter également.

**LE PRESIDENT** propose de retenir les deux candidatures.

**Le Conseil d'Administration élit au premier tour avec 31 voix :**

- **Mme Nolwenn ARTEAUD**
- **M. Carl CHOQUET**

## **POINT 24 : APPROBATION DE TARIFS**

**Mme OBLE** a quelques interrogations. Il y a un diplôme universitaire (DU) parodontologie à 9 000 euros, ce qui lui paraît assez cher. Il y a de l'enseignement à distance sur auditeur en formation continue à 4 900 €. Pour de la formation à distance, cela l'interpelle. Elle demande si la licence professionnelle est forcément une licence en alternance.

**M. BERNOUSSI** répond que oui. Par ailleurs, les DU sont définis sur un coût complet. L'Etablissement a un modèle de calcul de coût complet. Le tarif correspond au coût de la formation.

**Mme OBLE** souligne qu'il y a des DU à 1 000 euros, d'autres à 5 000 euros, mais elle considère que 9 000 euros c'est beaucoup.

**M. BERNOUSSI** précise que c'est en fonction du matériel utilisé.

**LE PRESIDENT** ajoute que la parodontologie est fort dispendieuse en termes d'apprentissage. Il y a une partie chirurgicale qui se fait souvent d'abord sur des têtes d'animaux morts récupérés aux abattoirs. Il y a toute une partie clinique qui est incluse dans ce DU. Ce tarif lui paraît plus que fondé.

**Mme OBLE** considère que les formations à distance sont censées justement avoir des coûts moins élevés.

**LE PRESIDENT** souligne que la formation à distance, ce n'est pas diminuer les coûts. Il y a un suivi individualisé, des outils. Aucune université qui s'est lancée dans l'enseignement à distance n'a réalisé une baisse de coûts. Il y a peut-être des recettes supplémentaires mais pas de baisse des coûts, au contraire.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour, 2 voix contre et 1 personne qui ne prend pas part au vote les tarifs.**

#### **POINT 25. RENDU-COMPTE DE REMISES GRACIEUSES ET D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**M. BERNOUSSI** indique qu'il y a une remise gracieuse pour un étudiant qui n'a pas pu payer la totalité de sa formation et pour lequel **LE PRESIDENT** a arbitré pour une remise gracieuse.

#### **POINT 26. QUESTIONS DIVERSES**


**Mme ARTEAUD** voudrait avoir des précisions sur la manière dont va s'appliquer la modification de l'arrêté de licence à l'Université de Nantes.

**LE PRESIDENT** répond qu'ils n'ont pas d'informations parce qu'ils n'ont pas l'arrêté. Ils ne vont pas se positionner sur quelque chose qui est en travail aujourd'hui.

**LE PRESIDENT** lève la séance à 12h10.

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**  
**Olivier LABOUX**

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice - Président

  
**Mohamed BERNOUSSI**